



PROSPECTUS SIMPLIFIÉ

Le 24 octobre 2016

Actions de série A, de série Conseillers, de série Conseillers T5, de série T5, de série H, de série D, de série F, de série FT5, de série I et de série O (à moins d'indication contraire)

Fonds de revenu fixe

Catégorie de revenu à court terme RBC¹
Catégorie de revenu à court terme \$ US RBC²
Catégorie d'obligations mondiales convertibles BlueBay (Canada)
Catégorie d'obligations mondiales convertibles \$ US BlueBay (Canada)¹

Fonds équilibrés

Catégorie de revenu mensuel Phillips, Hager & North³
Catégorie équilibrée de croissance et de revenu RBC⁴

Fonds d'actions canadiennes

Catégorie de dividendes canadiens RBC¹
Catégorie d'actions canadiennes RBC¹
Catégorie d'actions canadiennes à faible volatilité QUBE RBC¹
Catégorie de valeur d'actions canadiennes Phillips, Hager & North¹
Catégorie de revenu d'actions canadiennes RBC⁵
Catégorie de sociétés canadiennes à moyenne capitalisation RBC¹

Fonds d'actions nord-américaines

Catégorie de valeur nord-américaine RBC¹

Fonds d'actions américaines

Catégorie de dividendes américains RBC¹
Catégorie d'actions américaines RBC¹
Catégorie d'actions américaines à faible volatilité QUBE RBC¹
Catégorie de valeur d'actions américaines RBC¹
Catégorie d'actions américaines multistyle toutes capitalisations Phillips, Hager & North¹
Catégorie de valeur en actions américaines de sociétés à moyenne capitalisation RBC¹
Catégorie d'actions américaines de base de sociétés à petite capitalisation RBC¹

Fonds d'actions internationales

Catégorie d'actions internationales RBC¹
Catégorie d'actions outre-mer Phillips, Hager & North¹
Catégorie d'actions européennes RBC⁶
Catégorie d'actions de marchés émergents RBC¹

Fonds d'actions mondiales

Catégorie d'actions mondiales RBC¹
Catégorie d'actions mondiales à faible volatilité QUBE RBC¹
Catégorie de ressources mondiales RBC¹

¹ Placement d'actions de série A, de série Conseillers, de série D, de série F et de série O seulement.

² Placement d'actions de série A, de série D, de série F et de série O seulement.

³ Placement d'actions de série A, de série Conseillers, de série Conseillers T5, de série T5, de série H, de série D, de série F, de série FT5 et de série O seulement.

⁴ Placement d'actions de série A, de série Conseillers, de série Conseillers T5, de série T5, de série F, de série FT5 et de série O seulement.

⁵ Placement d'actions de série A, de série Conseillers, de série Conseillers T5, de série T5, de série D, de série F, de série FT5 et de série O seulement.

⁶ Placement d'actions de série A, de série Conseillers, de série D, de série F, de série I et de série O seulement.

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	2	Fonds d'actions internationales	
Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme?	2	Catégorie d'actions internationales RBC	56
Modalités d'organisation et de gestion des fonds	7	Catégorie d'actions outre-mer Phillips, Hager & North	58
Information précise sur chacune des sociétés d'investissement à capital variable décrites dans le présent document	8	Catégorie d'actions européennes RBC	60
Fonds de revenu fixe		Catégorie d'actions de marchés émergents RBC	62
Catégorie de revenu à court terme RBC	12	Fonds d'actions mondiales	
Catégorie de revenu à court terme \$ US RBC	14	Catégorie d'actions mondiales RBC	64
Catégorie d'obligations mondiales convertibles BlueBay (Canada)	16	Catégorie d'actions mondiales à faible volatilité QUBE RBC	66
Catégorie d'obligations mondiales convertibles \$ US BlueBay (Canada)	19	Catégorie de ressources mondiales RBC	68
Fonds équilibrés		Achats, échanges et rachats	70
Catégorie de revenu mensuel Phillips, Hager & North	21	Services facultatifs	77
Catégorie équilibrée de croissance et de revenu RBC	24	Frais	78
Fonds d'actions canadiennes		Rémunération des courtiers	81
Catégorie de dividendes canadiens RBC	27	Rémunération des courtiers prélevée sur les frais de gestion	84
Catégorie d'actions canadiennes RBC	29	Incidences fiscales pour les épargnants	84
Catégorie d'actions canadiennes à faible volatilité QUBE RBC	31	Obligations d'information internationales	87
Catégorie de valeur d'actions canadiennes Phillips, Hager & North	33	Quels sont vos droits?	87
Catégorie de revenu d'actions canadiennes RBC	35	Termes et expressions utilisés dans le présent prospectus simplifié	88
Catégorie de sociétés canadiennes à moyenne capitalisation RBC	38		
Fonds d'actions nord-américaines			
Catégorie de valeur nord-américaine RBC	40		
Fonds d'actions américaines			
Catégorie de dividendes américains RBC	42		
Catégorie d'actions américaines RBC	44		
Catégorie d'actions américaines à faible volatilité QUBE RBC	46		
Catégorie de valeur d'actions américaines RBC	48		
Catégorie d'actions américaines multistyle toutes capitalisations Phillips, Hager & North	50		
Catégorie de valeur en actions américaines de sociétés à moyenne capitalisation RBC	52		
Catégorie d'actions américaines de base de sociétés à petite capitalisation RBC	54		

Introduction

Dans le présent document, « nous », « notre » et « nos » font référence à RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. (« RBC GMA »). Tous les fonds Catégorie de société RBC énumérés en page couverture du présent prospectus simplifié sont désignés tant collectivement qu'individuellement par le terme « fonds ». Les fonds constituent des catégories d'actions de RBC Corporate Class Inc. (parfois appelée la « Société »). Chaque catégorie d'actions de la Société (sauf ses actions ordinaires) constitue un organisme de placement collectif distinct ayant ses propres objectifs de placement et il se rapporte expressément à un portefeuille de placements distinct. Chaque catégorie se divise en séries distinctes d'actions (les « actions »).

Le présent prospectus simplifié contient des renseignements importants choisis au sujet des fonds énumérés en page couverture pour vous aider à prendre une décision de placement éclairée et à comprendre vos droits à titre d'épargnant.

Le présent prospectus simplifié est divisé en trois parties. On trouvera de l'information générale sur les organismes de placement collectif et sur les risques qu'ils comportent entre les pages 2 et 8 du présent prospectus simplifié et celles-ci présentent les entreprises qui gèrent les fonds. On trouvera de l'information propre à chacun des fonds entre les pages 8 et 69, et de l'information générale sur les fonds, entre les pages 70 et 91.

D'autres renseignements sur chacun des fonds sont présentés dans les documents suivants :

- › la notice annuelle des fonds;
- › le dernier aperçu des fonds déposé;
- › les derniers états financiers annuels déposés des fonds;
- › les états financiers intermédiaires déposés après ces états financiers annuels;
- › le dernier rapport annuel de la direction sur le rendement des fonds déposé;
- › tout rapport intermédiaire de la direction sur le rendement des fonds déposé après ce rapport annuel de la direction sur le rendement des fonds.

Ces documents sont intégrés par renvoi dans le présent prospectus simplifié, de sorte qu'ils en font légalement partie intégrante, comme s'ils en constituaient une partie imprimée. Pour obtenir gratuitement un exemplaire de ces documents, veuillez nous appeler au 1 800 668-FOND (3663) (en français) ou au 1 800 463-FUND (3863) (en anglais), nous écrire par courriel à fonds.investissements@rbc.com (en français) ou à funds.investments@rbc.com (en anglais) ou vous adresser à votre courtier.

On peut également obtenir un exemplaire du présent prospectus simplifié, de l'aperçu des fonds, de la notice annuelle, des rapports de la direction sur le rendement des fonds et des états financiers sur le site Web des fonds Catégorie de société RBC au www.rbcgma.com.

On peut aussi obtenir ces documents et d'autres renseignements sur les fonds à www.sedar.com.

Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme?

Un organisme de placement collectif représente la mise en commun de placements pour le compte de personnes ayant un objectif de placement similaire. Lorsque vous investissez dans un organisme de placement collectif, votre argent est mis en commun avec celui de nombreux autres épargnants. Un gestionnaire de placements professionnel investit cet argent pour le compte de tout le groupe.

Le revenu, les frais, les gains et les pertes de l'organisme de placement collectif sont partagés entre les épargnants au prorata de leur participation. Investir dans des organismes de placement collectif peut s'avérer une façon plus simple, plus accessible et moins coûteuse de se constituer un portefeuille de titres et exige relativement peu de temps.

Les organismes de placement collectif possèdent différents types de placement, selon leurs objectifs à cet égard. Ces placements comprennent des titres de capitaux propres comme des actions, des titres à revenu fixe comme des obligations et des espèces ou des quasi-espèces comme des bons du Trésor ou des titres d'autres organismes de placement collectif appelés les « fonds sous-jacents ». La valeur de ces placements varie de jour en jour, reflétant la fluctuation des taux d'intérêt, l'évolution de la conjoncture économique et des marchés financiers et l'actualité visant la société.

Lorsque vous investissez dans une catégorie d'une société d'investissement à capital variable, comme la Société, vous achetez une partie de la société d'investissement à capital variable appelée action. Les sociétés d'investissement à capital variable tiennent un registre de tous les placements où est inscrit le nombre d'actions d'une catégorie détenues par chaque épargnant. Plus vous placez d'argent dans une catégorie d'une société d'investissement à capital variable, plus vous détenez d'actions. Le prix d'une action varie de jour en jour, selon le rendement des placements de la catégorie. Lorsque la valeur des placements d'une catégorie augmente, le prix des actions de la catégorie monte, et lorsque la valeur des placements de la catégorie chute, le prix des actions de la catégorie baisse également.

Certaines catégories d'actions sont offertes en plus d'une série. Une structure à séries multiples reconnaît le fait que des épargnants différents peuvent rechercher les mêmes objectifs de placement, mais avoir besoin de conseils ou de services différents. Chaque série représente un placement dans le même portefeuille de placements de chaque fonds. Toutefois, chaque série peut imputer ses propres frais de gestion et engager ses propres dépenses. Par conséquent, on calcule chaque jour une valeur liquidative par action distincte pour chaque série. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment les actions sont-elles évaluées? » à la page 70.

Votre placement dans un organisme de placement collectif n'est pas garanti. À la différence des comptes de banque ou des certificats de placement garanti (« CPG »), les actions ne sont pas garanties par la Société d'assurance-dépôts du Canada ni par quelque autre organisme d'assurance-dépôts gouvernemental.

Dans des circonstances exceptionnelles, vous ne pourrez peut-être pas faire racheter vos actions. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Circonstances où vous ne serez peut-être pas autorisé à faire racheter vos actions » à la page 77 pour plus de renseignements.

Risque et rendement

Un épargnant court toujours le risque de perdre de l'argent. Les organismes de placement collectif ne font pas exception, mais le degré de risque varie considérablement d'un organisme de placement collectif à un autre. En règle générale, les placements présentant les plus grands risques offrent les meilleures possibilités de gains, mais aussi les plus grandes possibilités de pertes. Il s'agit pour vous de reconnaître le risque lié au placement, de le comprendre et de déterminer votre tolérance à ce risque.

Même si, à court terme, la valeur de vos placements chutait, à long terme, les effets de la volatilité du marché à court terme pourront être atténués. Un échancier de placement à court terme peut vous forcer à vendre lorsque les conditions du marché sont défavorables. Idéalement, les personnes qui investissent dans les fonds d'actions devraient avoir un échancier de placement se situant au minimum entre cinq et neuf ans, soit une période généralement assez longue pour que les placements surmontent la volatilité à court terme, le cas échéant, et prennent de la valeur.

Le graphique ci-après montre le lien entre le risque et le rendement éventuel. Comme vous pouvez le constater, les fonds du marché monétaire sont les moins volatils, mais présentent généralement les rendements les moins élevés. À l'opposé, les fonds d'actions sont habituellement les plus à risques, mais ils ont aussi tendance à offrir les meilleures possibilités de rendement.



À l'occasion, un organisme de placement collectif peut toutefois en surpasser un autre. Il s'agit de constituer un portefeuille diversifié d'organismes de placement collectif pour tenter de faire en sorte que la baisse du rendement d'un organisme de placement collectif soit contrebalancée par la croissance du rendement d'un autre, ce qui contribue à réduire les risques et à obtenir un rendement constant. Votre conseiller peut vous aider à mettre sur pied un portefeuille qui vous convient.

Risques généraux en matière de placement

La valeur des organismes de placement collectif peut varier de jour en jour, car la valeur des titres dans lesquels ils investissent peut être touchée par l'évolution des taux d'intérêt, des marchés financiers et des entreprises, ainsi que par la conjoncture économique. Par conséquent, la valeur des actions, au moment de leur rachat, peut être supérieure ou inférieure à leur valeur au moment où vous les avez achetées. Le rendement d'un organisme de placement collectif qui investit principalement dans d'autres organismes de placement collectif (un « fonds de fonds ») et la capacité de l'organisme de placement collectif d'atteindre ses objectifs de placement sont directement liés au rendement et aux objectifs de placement des fonds sous-jacents qu'il détient.

Vous trouverez ci-après une description des facteurs de risque particuliers pouvant toucher la valeur de votre placement dans un fonds. Reportez-vous aux descriptions des fonds à compter de la page 12 pour connaître les facteurs de risque applicables à chacun des fonds ou à chacun des fonds sous-jacent au sein d'un portefeuille.

Risque associé à l'érosion du capital

Si les marchés connaissent un recul important sans redressement en vue, la valeur liquidative des parts d'un fonds chuterait probablement à la remorque du marché en baisse. Un fléchissement à long terme de la valeur liquidative pourrait nous obliger à réduire temporairement les distributions afin de nous permettre de rétablir la valeur liquidative près du prix initial de l'action pour éviter une érosion importante du capital et des incidences à long terme sur la capacité du fonds à réaliser un revenu. Une érosion du capital peut également survenir en cours d'exercice si les distributions versées par une série dépassent le revenu du fonds attribuable à cette série.

Risque associé aux marchandises

Certains fonds peuvent s'exposer à des marchandises ou à des secteurs liés à des marchandises, dont une exposition à l'or, à l'argent et au platine, en investissant directement ou indirectement dans des marchandises. Les fonds exposés à des marchandises seront touchés par la fluctuation du prix des marchandises, lequel peut fluctuer considérablement en peu de temps et provoquer la volatilité de la valeur liquidative d'un fonds. Le prix des marchandises peut fluctuer en raison de plusieurs facteurs, dont l'offre et la demande, la spéculation, les activités des banques centrales et des fonds monétaires internationaux, l'instabilité politique ou économique, la fluctuation des taux d'intérêt et du change ou la modification des règlements gouvernementaux touchant les marchandises.

Risque associé au crédit

Le risque associé au crédit est la possibilité qu'un emprunteur, ou le cocontractant aux termes d'un contrat sur instruments dérivés, d'une mise en pension ou d'une prise en pension de titres, ne veuille pas ou ne puisse pas rembourser le prêt ou remplir ses obligations à temps ou en général. Des agences spécialisées notent les titres d'emprunt émis par des sociétés, des gouvernements et des entités à objectif déterminé (comme des entités qui émettent des titres adossés à des actifs ou des titres adossés à des prêts hypothécaires). Les titres d'emprunt émis par des sociétés ou des gouvernements

de marchés émergents présentent souvent un risque de crédit accru (cote de solvabilité plus faible), tandis que les titres d'emprunt émis par des sociétés bien établies ou des gouvernements de pays développés présentent généralement un risque de crédit moindre (cote de solvabilité plus élevée). Une révision à la baisse de la cote de solvabilité d'un émetteur ou d'autres nouvelles ayant une incidence négative sur sa cote de solvabilité peuvent avoir une influence sur la valeur marchande d'un titre d'emprunt. D'autres facteurs peuvent aussi avoir une incidence sur la valeur marchande d'un titre d'emprunt, comme le niveau de liquidité du titre, un changement dans la perception du marché à l'égard de la solvabilité du titre, des parties qui participent à la création du titre et des actifs sous-jacents, le cas échéant. Les instruments d'emprunt assortis d'une faible cote de solvabilité ou sans cote de solvabilité offrent généralement un meilleur rendement que les instruments d'emprunt dont la cote est plus élevée, mais le risque de subir des pertes importantes est plus élevé. Les fonds qui investissent dans des sociétés ou des marchés qui présentent un plus grand risque de crédit sont souvent plus volatils à court terme. Par contre, ils peuvent offrir de meilleures possibilités de rendement à long terme.

Risque associé au change

La plupart des fonds sont évalués en dollars canadiens; toutefois, les fonds qui achètent des titres étrangers peuvent être tenus de les payer en monnaie étrangère et reçoivent donc une contrepartie en monnaie étrangère au moment de la vente. Ces fonds peuvent également acheter des devises à titre de placements. Par conséquent, les fluctuations de la valeur du dollar canadien par rapport aux monnaies étrangères auront une incidence sur la valeur, en dollars canadiens, des titres étrangers ou des devises détenus par un fonds. Par exemple, si le dollar canadien est en hausse par rapport au dollar américain, l'avoir d'un fonds libellé en dollars américains aura une valeur inférieure en dollars canadiens. Cette baisse de valeur peut réduire, voire annuler, le rendement obtenu par le fonds. L'exposition au risque associé au change peut avoir pour effet d'augmenter la volatilité des placements étrangers par rapport aux placements canadiens. Certains fonds peuvent se protéger contre le risque de fluctuation des taux de change des éléments d'actif sous-jacents du fonds.

Pour les fonds communs de placement libellés en dollars américains

L'Agence du revenu du Canada exige que les gains et les pertes en capital soient convertis en dollars canadiens. Ainsi, si vous faites racheter des actions d'un fonds commun de placement libellé en dollars américains, vous devrez calculer les gains ou les pertes en fonction de la valeur de vos actions en dollars canadiens à l'achat et à la vente.

De plus, bien que les fonds communs de placement libellés en dollars américains distribuent leur revenu en dollars américains, il doit être converti en dollars canadiens aux fins de l'impôt du Canada. Par conséquent, tous les revenus de placement vous seront convertis en dollars canadiens aux fins de l'impôt sur le revenu.

Dans chaque cas énoncé ci-dessus, la fluctuation de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain peut avoir une incidence sur l'impôt que vous aurez à payer. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité.

Risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés

Un instrument dérivé est un type de placement dont la valeur est établie en fonction du rendement d'autres placements ou de la fluctuation des taux d'intérêt, des taux de change ou des indices boursiers.

Les fonds peuvent recourir à des instruments dérivés autorisés par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (les « ACVM ») dans la mesure où ceux-ci sont utilisés conformément aux objectifs de placement du fonds. **Un fonds ne peut recourir à des instruments dérivés à des fins spéculatives ou en vue d'établir un portefeuille avec trop d'effet de levier.** Si un fonds a recours à des instruments dérivés, il doit, conformément aux règlements sur les valeurs mobilières, détenir suffisamment d'actifs ou d'espèces pour pouvoir respecter ses engagements pris aux termes des contrats sur instruments dérivés, de façon à limiter les pertes pouvant découler de l'utilisation d'instruments dérivés.

Il existe de nombreux types d'instruments dérivés, ceux-ci prenant habituellement la forme d'un contrat d'achat ou de vente d'une marchandise, d'une monnaie, d'un titre ou d'un indice boursier donné. Parmi les types d'instruments dérivés les plus courants, on retrouve :

- › les contrats à terme standardisés ou de gré à gré – engagements pris le jour même d'acheter ou de vendre une monnaie, un titre ou un indice boursier à une date déterminée et à un prix fixé d'avance;
- › les contrats d'option – engagements donnant à l'acheteur le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre certains titres dans un délai prescrit à un prix fixé d'avance;
- › les swaps – contrats négociés entre les parties, celles-ci ayant convenu d'échanger des paiements établis d'après le rendement de différents placements. Parmi les types de swaps les plus courants, on retrouve le swap de taux d'intérêt. La partie A convient de payer à la partie B un montant établi d'après un taux d'intérêt fixé à l'avance. En contrepartie, la partie B convient de payer à la partie A un montant variable établi d'après un taux de référence comme celui des acceptations bancaires ou du taux interbancaire offert à Londres (le « TIOL »).

Les instruments dérivés peuvent aider un organisme de placement collectif à atteindre ses objectifs de placement et peuvent servir à l'une des fins suivantes :

- › aux fins de protection contre le risque de fluctuation de la valeur d'un placement pouvant découler d'une variation des taux d'intérêt, des taux de change, des cours des marchandises et des cours boursiers ou pour réduire ce risque;
- › comme substitut aux placements directs dans un titre ou un marché en particulier. Un organisme de placement collectif peut recourir aux instruments dérivés au lieu d'acheter le titre même pour des raisons d'économie ou d'efficacité;

- › comme substitut aux placements directs dans une devise dans le cadre de la stratégie de placement globale d'un organisme de placement collectif qui investit dans des titres étrangers. Le gestionnaire de portefeuille pourrait être d'avis qu'une monnaie aura un rendement supérieur ou inférieur à celui d'une autre monnaie au cours d'une certaine période et pourrait conclure des contrats de change à terme de gré à gré afin de s'exposer à une devise à court ou à long terme.

Les instruments dérivés comportent des risques spéciaux, dont voici les plus courants :

- › l'utilisation d'instruments dérivés à des fins de couverture peut ne pas toujours être efficace ou peut limiter la possibilité qu'un organisme de placement collectif de réaliser un gain;
- › l'utilisation d'instruments dérivés à des fins autres que de couverture ne protège pas un organisme de placement collectif d'une baisse de la valeur du titre, de la devise ou du marché sous-jacent dont l'instrument dérivé est un substitut;
- › il se peut que le prix d'un instrument dérivé ne reflète pas exactement la valeur de la monnaie ou du titre sous-jacent;
- › rien ne peut garantir qu'un organisme de placement collectif pourra liquider son contrat sur instruments dérivés au moment voulu. Des limites de négociation imposées par une bourse peuvent aussi avoir un effet négatif sur la capacité qu'un organisme de placement collectif de liquider ses positions sur instruments dérivés. Cette situation pourrait empêcher un organisme de placement collectif de réaliser un profit ou de limiter ses pertes;
- › les instruments dérivés négociés sur les marchés étrangers peuvent être plus difficiles à négocier et pourraient comporter des risques de crédit plus élevés que ceux négociés en Amérique du Nord;
- › le cocontractant aux termes du contrat sur instruments dérivés peut ne pas être en mesure de remplir son obligation de conclure l'opération.

Risque associé aux placements étrangers

Les fonds peuvent investir dans des sociétés qui exercent leurs activités ou qui sont inscrites à la cote d'une bourse de valeurs dans d'autres pays que le Canada. Les placements dans ces sociétés pourraient être touchés par des facteurs économiques et politiques mondiaux, ainsi que par les facteurs économiques et politiques propres au pays ou à la région géographique au sein desquels l'émetteur exerce ses activités. Plusieurs pays disposent de normes moins strictes en matière de comptabilité, d'audit et de présentation de l'information que celles qui s'appliquent au Canada. Certains marchés boursiers étrangers ont un volume d'opérations moins important, ce qui peut rendre la vente d'un placement plus difficile et les prix plus volatils. Dans certains pays, l'application de lois sur les placements étrangers et le change peut compliquer la vente d'un placement, ou des retenues ou autres impôts ou taxes applicables peuvent réduire le rendement du placement. Différents facteurs financiers, politiques ou sociaux sont susceptibles de nuire à la valeur de placements étrangers, et les sociétés qui exercent leurs activités dans des marchés étrangers pourraient n'avoir à leur disposition que des gammes de produits, des marchés et des ressources limités. Par conséquent, les fonds communs de placement

qui se spécialisent par des placements dans des titres de sociétés inscrites à la cote de bourses de valeurs dans d'autres pays que le Canada ou dans des sociétés qui exercent leurs activités dans d'autres pays que le Canada peuvent connaître des variations de prix plus marquées et plus fréquentes à court terme.

Les risques associés aux placements étrangers sont habituellement plus importants dans les marchés émergents.

Risque associé aux taux d'intérêt

Si un fonds investit principalement dans des obligations et d'autres titres à revenu fixe, sa valeur sera principalement touchée par la fluctuation des taux d'intérêt. Si les taux d'intérêt diminuent, la valeur des actions d'un fonds aura tendance à augmenter. Par contre, si les taux d'intérêt augmentent, la valeur des actions d'un fonds aura tendance à diminuer. Selon l'avoir d'un fonds, l'incidence des taux d'intérêt à court terme sur la valeur d'un fonds peut différer de celle des taux d'intérêt à long terme. Si un fonds investit principalement dans des obligations et dans d'autres titres à revenu fixe ayant une durée à l'échéance plus longue, la principale incidence sur sa valeur sera la modification du niveau général des taux d'intérêt à long terme. Si un fonds investit principalement dans des obligations et dans d'autres titres à revenu fixe ayant une durée à l'échéance plus courte, la principale incidence sur sa valeur sera la modification du niveau général des taux d'intérêt à court terme. Si vous voulez tirer un revenu à court terme de votre placement, vous devez savoir que le niveau du revenu en intérêts pouvant être tiré d'un fonds du marché monétaire variera en fonction des ajustements des taux d'intérêt à court terme.

Risque associé à l'émetteur

La valeur marchande des titres d'un émetteur particulier peut être plus instable que celle de l'ensemble du marché. En conséquence, si les titres d'un émetteur constituent une partie importante de la valeur marchande des actifs d'un fonds, les variations de la valeur marchande des titres de cet émetteur peuvent causer de plus grandes fluctuations de la valeur par action du fonds sous-jacent que ce qui serait normalement le cas. Un fonds moins diversifié peut également être pénalisé par une liquidité réduite si une partie importante de son actif est investie dans un seul émetteur. En effet, le fonds pourrait ne pas être en mesure de liquider facilement les titres qu'il détient dans l'émetteur en question pour satisfaire aux demandes de rachat.

En général, un organisme de placement collectif ne peut investir plus de 10 % de son actif dans les titres d'un même émetteur. Cette limite ne s'applique pas aux placements faits dans des titres d'emprunt émis ou garantis par le gouvernement du Canada ou des États-Unis ou par le gouvernement d'une province ou d'un territoire du Canada, des titres émis par une chambre de compensation, des titres émis par des organismes de placement collectif assujettis aux exigences du *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement* et du *Règlement 81-101 sur le régime de prospectus des organismes de placement collectif* ou des parts liées à un indice boursier émises par un organisme de placement collectif.

Risque associé à un grand investisseur

Les titres d'un fonds, notamment un fonds sous-jacent, peuvent être détenus en grande quantité par un épargnant, notamment un autre organisme de placement collectif. Afin de pouvoir répondre aux demandes de rachat et de souscription de l'épargnant, le fonds pourrait devoir modifier considérablement son avoir et pourrait devoir acheter ou vendre des placements à des prix désavantageux. Cette situation pourrait réduire le rendement du fonds. La description des fonds indique si un épargnant détenait une quantité importante (plus de 10 %) d'actions d'un fonds dans les 30 jours précédant la date du présent prospectus simplifié.

Risque associé à la liquidité

La liquidité signifie la rapidité et la facilité avec lesquelles un élément d'actif peut être vendu et converti en espèces. La plupart des titres détenus par des fonds communs de placement peuvent être vendus facilement et à un juste prix. Sur les marchés extrêmement volatils, comme c'est le cas en périodes de fluctuations soudaines des taux d'intérêt, certains titres peuvent devenir moins liquides, c'est-à-dire qu'ils se vendent moins rapidement ou moins aisément. Certains titres peuvent ne pas être liquides en raison de restrictions juridiques, de la nature du placement, de certaines caractéristiques, comme les sûretés, ou du manque d'acheteurs intéressés par le titre ou le marché donné. La difficulté à vendre des titres peut donner lieu à une perte ou à un rendement réduit pour un fonds.

Risque associé au marché

Le risque associé au marché représente le risque inhérent à un placement sur les marchés des actions et des titres à revenu fixe. La valeur marchande des placements d'un fonds variera en fonction d'événements propres aux sociétés et de l'état des marchés des actions ou des titres à revenu fixe ainsi que de la conjoncture économique et financière générale dans les pays où sont faits ces placements.

Risque associé aux catégories et aux séries multiples

Chaque fonds est une catégorie d'actions de RBC Corporate Class Inc. et chaque catégorie est offerte en plusieurs séries. Chaque catégorie et série assume ses propres frais qui sont comptabilisés séparément. Ces frais seront déduits aux fins du calcul de la valeur par action pour cette catégorie ou série, ce qui entraînera la réduction de la valeur par action. Si une catégorie ou série n'est pas en mesure de payer ses frais ou ses dettes, la Société est tenue par la loi de les régler. Par conséquent, le prix par action des autres catégories ou séries pourrait également diminuer. Se reporter aux rubriques « Achats, échanges et rachats » à la page 70 et « Frais » à la page 78 pour plus de détails sur chaque catégorie ou série et sur la méthode de calcul de sa valeur par action.

Risque associé aux versements

Certaines séries des fonds effectuent des distributions mensuelles périodiques en fonction d'un taux de versement. Ces séries sont conçues afin de produire un flux de trésorerie périodique tout en gérant également les incidences sur le capital investi. Le risque associé aux versements correspond au risque que la somme de vos

flux de trésorerie fluctue en raison de la conjoncture du marché des capitaux. À titre d'exemple, si le taux de rendement du fonds est inférieur au taux de versement, la somme de la distribution mensuelle risque alors de diminuer l'an prochain. De plus, le montant de la distribution mensuelle peut également être rajusté au cours de l'année sans préavis si la conjoncture du marché des capitaux a eu une incidence importante sur la capacité à maintenir le taux de versement de la série.

Risque associé à la stratégie de placement de nature quantitative

Certains des fonds sous-jacents sont gérés au moyen d'un processus de placement de nature quantitative, soit un style de placement dans le cadre duquel des modèles mathématiques ou statistiques sont utilisés pour établir les données sur lesquelles seront fondées les décisions de placement.

Les stratégies de placement de nature quantitative ont recours à des modèles statistiques complexes afin de contrôler le risque au niveau du portefeuille et de sélectionner chacun des titres. Les stratégies de placement de nature quantitative se caractérisent par le contrôle rigoureux des risques et une méthode disciplinée de sélection des titres. Bien qu'elles soient habituellement reconnues comme étant positives, ces caractéristiques comportent également des risques qui leur sont propres. Les modèles mathématiques et statistiques qui guident le contrôle du risque et la sélection disciplinée des titres se fondent sur les données antérieures. Lorsque les marchés se comportent de façon imprévisible, les modèles de nature quantitative peuvent produire des résultats imprévus pouvant avoir une incidence sur le rendement d'un fonds.

Risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres

Certains fonds peuvent conclure des arrangements de prêt de titres ainsi que des mises en pension et des prises en pension de titres conformément aux règles des ACVM. Des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres peuvent être conclues pour accroître les revenus ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme pour augmenter la valeur liquidative d'un fonds.

Dans le cadre d'une opération de prêt de titres, un fonds prête ses titres à un emprunteur en contrepartie de frais. Une mise en pension de titres a lieu lorsqu'un fonds vend un titre à un certain prix et s'engage à le racheter plus tard auprès de la même partie à un prix plus élevé. L'écart entre le prix plus élevé et le prix initial se compare à l'intérêt sur un prêt. À l'inverse, une prise en pension a lieu lorsque le fonds achète un titre à un certain prix et s'engage à le revendre à la même partie à un prix plus élevé. L'autre partie à une opération de prêt, à une mise en pension ou à une prise en pension de titres doit livrer une garantie au fonds.

Certains risques se rattachent aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres. En cas de défaut de l'autre partie quant à l'exécution de l'opération, le fonds pourrait demeurer en possession de la garantie donnée par l'autre partie en vue de garantir l'opération. Dans le cadre d'une opération de prêt ou d'une mise en pension de titres, le fonds pourrait subir une perte si la valeur des garanties détenues et les sommes au comptant reçues n'augmentent

pas autant que la valeur des titres qui ont été prêtés ou qui ont fait l'objet d'une entente visant leur achat. Dans le cadre d'une prise en pension, le fonds pourrait subir une perte si la valeur des titres achetés diminue par rapport à la valeur des sommes au comptant et des garanties remises. Afin de minimiser ces risques, l'autre partie doit fournir une garantie qui équivaut à au moins 102 % de la valeur des titres ou des espèces du fonds et qui est permise par les ACVM. La valeur des opérations et de la garantie fait l'objet d'un suivi quotidien et la garantie sera rajustée en conséquence par l'agent de prêt de titres des fonds.

Un fonds qui conclut des opérations de prêt ou des mises en pension de titres ne peut engager plus de 50 % de sa valeur liquidative dans des opérations de prêt de titres ou des mises en pension de titres en tout temps. On pourra mettre fin à une opération de prêt de titres en tout temps, et toutes les mises en pension et prises en pension de titres doivent être exécutées dans un délai de 30 jours.

Risque associé aux sociétés à petite capitalisation boursière

La fréquence et le volume des opérations sur les titres de sociétés à petite capitalisation boursière sont généralement plus faibles que ceux observés chez les sociétés à grande capitalisation. Ainsi, le cours des actions des sociétés à petite capitalisation boursière est généralement moins stable que celui des sociétés à grande capitalisation boursière. La valeur des titres peut grimper ou chuter de façon plus marquée que celle d'autres titres, et il peut être plus difficile de les acheter ou de les vendre.

Risque associé à la spécialisation

Certains fonds se spécialisent dans un secteur précis de l'économie ou une région du monde ou se démarquent par une approche ou un

style particulier de gestion des placements, comme la croissance, la valeur ou l'investissement socialement responsable. La spécialisation permet à un fonds de miser sur une approche précise en matière de placement, capable de stimuler le rendement si le secteur, le pays ou le style de placement a la faveur du marché. Par contre, si le secteur, le pays ou le style de placement ne connaît plus autant de succès, il se peut que le rendement de l'organisme de placement collectif soit inférieur à celui de placements moins spécialisés. Les fonds communs de placement qui se spécialisent se montrent moins enclins à la diversification, mais peuvent offrir des avantages de diversification aux portefeuilles qui n'ont pas autrement de placements dans ce type de spécialisation.

Risque associé à un placement dans une fiducie

Lorsqu'un fonds investit dans une fiducie, il court le risque, en tant que porteur de parts de cette fiducie, d'être tenu responsable de toutes les obligations de la fiducie, de sorte qu'il pourrait faire l'objet d'une saisie ou d'une autre mesure en exécution forcée afin de satisfaire à ces obligations. Ce risque est associé aux fiducies de revenu, notamment les fiducies de placement immobilier et d'autres formes de fiducies commerciales. Ce risque est considéré comme faible. L'Alberta, l'Ontario, la Saskatchewan, la Colombie-Britannique et le Manitoba ont adopté des lois qui éliminent ce risque pour les porteurs de parts de fiducies qui sont des émetteurs assujettis constitués sous le régime des lois de ces provinces. Si le porteur de parts d'une fiducie est visé par ces obligations qui ne sont pas acquittées par la fiducie, il se peut qu'un porteur de parts de la fiducie soit tenu personnellement responsable des obligations de la fiducie. La possibilité qu'un porteur de parts engage sa responsabilité personnelle dans ce contexte est jugée extrêmement faible.

Modalités d'organisation et de gestion des fonds

La présente rubrique présente les entreprises participant à la gestion des fonds ou leur fournissant des services. RBC GMA et la Fiducie RBC Services aux Investisseurs (« RBC SI ») sont des filiales en propriété exclusive de la Banque Royale du Canada (la « Banque Royale »). RBC désigne la Banque Royale et les sociétés membres du groupe de la Banque Royale.

Gestionnaire, placeur principal et gestionnaire de portefeuille

RBC Gestion mondiale d'actifs Inc.
155 Wellington Street West
Suite 2200
Toronto (Ontario) M5V 3K7

RBC GMA est le gestionnaire et le gestionnaire de portefeuille des fonds. Elle gère l'activité quotidienne des fonds, fournit des conseils en placement et des services de gestion de portefeuilles aux fonds et nomme les placeurs des fonds.

RBC GMA est également le placeur principal des fonds. Ainsi, elle commercialise et, dans certains cas, vend les actions des fonds.

RBC GMA est le gestionnaire de placements principal des entreprises de RBC® offrant des services aux particuliers, dont les fonds, les fonds RBC et les fonds PH&N.

Si une assemblée des porteurs de parts est convoquée à l'égard d'un fonds sous-jacent que nous ou un membre de notre groupe gérons, vous disposerez des droits de vote qui se rattachent aux parts du fonds sous-jacent et nous n'exercerons pas le droit de vote qu'elles confèrent. Si une assemblée des porteurs de parts est convoquée à l'égard d'un fonds sous-jacent que nous ou un membre de notre groupe ne gérons pas, nous exercerons notre pouvoir discrétionnaire concernant ces droits de vote dans l'intérêt des actionnaires des fonds pertinents.

<p>Dépositaire Fiducie RBC Services aux Investisseurs Toronto (Ontario)</p>	<p>Le dépositaire détient l'actif des fonds.</p>
<p>Agents chargés de la tenue des registres Banque Royale du Canada, Fiducie RBC Services aux Investisseurs et RBC GMA Montréal (Québec), Toronto (Ontario) et Vancouver (Colombie-Britannique)</p>	<p>La Banque Royale, RBC SI et RBC GMA tiennent un registre des porteurs de toutes les actions des fonds. La Banque Royale et RBC SI sont membres du même groupe que RBC GMA.</p>
<p>Auditeur PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. Toronto (Ontario)</p>	<p>En tant qu'auditeur, PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. fournit l'assurance que les états financiers annuels des fonds donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière et des résultats d'exploitation conformément aux Normes internationales d'information financière qui s'appliquent.</p>
<p>Agent de prêt de titres Fiducie RBC Services aux Investisseurs Toronto (Ontario)</p>	<p>L'agent de prêt de titres agit pour le compte des fonds pour administrer les opérations de prêt de titres que concluent les fonds.</p>
<p>Comité d'examen indépendant</p>	<p>Le comité d'examen indépendant (le « CEI ») agit en tant que comité d'examen indépendant que les fonds sont tenus d'avoir en vertu des lois sur les valeurs mobilières canadiennes. Le CEI examine les questions relatives aux conflits d'intérêts se rapportant à RBC GMA et aux fonds et donne des commentaires à leur égard.</p> <p>Le CEI se compose de six membres qui sont tous indépendants de RBC GMA, des fonds et des entités reliées à RBC GMA. Le CEI prépare, au moins une fois par année, un rapport destiné aux actionnaires qui décrit ses activités en tant que comité d'examen indépendant. Vous pourrez consulter ce rapport gratuitement sur le site Web de RBC GMA au www.rbcgma.com ou en communiquant avec RBC GMA par courriel à fonds.investissements@rbc.com (en français) ou à funds.investments@rbc.com (en anglais).</p> <p>Vous trouverez des renseignements supplémentaires sur le CEI, y compris les noms des membres, dans la notice annuelle des fonds.</p>

Information précise sur chacune des sociétés d'investissement à capital variable décrites dans le présent document

Comment lire la description des fonds

Détail du fonds

Chaque fonds constitue une catégorie distincte d'actions de RBC Corporate Class Inc. et chaque catégorie se divise en séries distinctes. Chaque fonds est lié à un portefeuille de placements distinct ayant ses propres objectifs de placement. Chaque action d'une série représente une participation égale et indivise dans la

partie de l'actif net du fonds attribuable à cette série. Chaque série comporte ses propres frais et calcule le cours de ses propres actions. De plus amples renseignements figurent à la rubrique « Frais ».

Ce tableau vous donne un aperçu de chaque fonds. Il décrit le type d'organisme de placement collectif dont il s'agit, donne sa date de création et indique la série d'actions qu'offre le fonds. Le tableau indique aussi si les actions du fonds constituent des placements admissibles pour les régimes enregistrés. Vous trouverez plus de renseignements sur les régimes enregistrés à compter de la page 78. Les frais de gestion et d'administration pour chaque série du fonds sont également présentés dans ce tableau.

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

Cette section décrit les objectifs de placement de chaque fonds ainsi que le type de titres dans lesquels le fonds peut investir afin de les atteindre. Un fonds peut viser la protection du capital, la production d'un revenu, la croissance du capital ou une combinaison des trois. Certains fonds recherchent la diversification des placements entre les catégories d'actifs, alors que d'autres adoptent une politique de placement ciblée, choisissant d'investir dans un pays ou un secteur en particulier.

Stratégies de placement

Cette section décrit les principales stratégies de placement que le gestionnaire de portefeuille utilise pour que le fonds atteigne ses objectifs de placement. Ainsi, vous aurez une meilleure idée de la façon dont votre argent est géré. De plus, la présentation de cette section vous permet de comparer plus facilement le mode de gestion des différents fonds communs de placement.

Cette section indique également :

- › toutes les restrictions importantes adoptées par le fonds relativement aux placements;
- › la possibilité que le fonds ait recours à des instruments dérivés ainsi qu'une description de l'utilisation de ceux-ci.

Dispense des restrictions sur les placements

RBC GMA a obtenu une dispense en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables permettant aux fonds et aux fonds sous-jacents (chacun étant désigné le « fonds » dans les descriptions qui suivent) d'effectuer certaines opérations décrites ci-après. Ces opérations doivent être conformes aux objectifs de placement d'un fonds, et les opérations entre émetteurs reliés et courtiers apparentés doivent être effectuées conformément aux directives du CEI du fonds.

La notice annuelle présente d'autres renseignements sur la dispense décrite ci-après, ainsi que sur certaines autres dispenses.

Utilisation d'instruments dérivés

Un fonds peut effectuer les opérations suivantes :

- › utiliser d'autres éléments d'actif en portefeuille que ceux que prévoit le *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement* en guise de couverture en espèces dans le cadre d'opérations sur instruments dérivés;
- › utiliser, outre une couverture en espèces, un droit ou une obligation visant l'élément sous-jacent en guise de couverture dans le cadre d'opérations sur instruments dérivés.

Un fonds qui investit dans des titres étrangers peut recourir à des instruments dérivés à une autre fin que de couverture afin d'obtenir une exposition à des devises. L'exposition du fonds à des opérations sur des devises à une autre fin que de couverture ne doit pas dépasser 7,5 % de son actif, à moins d'indication contraire dans la partie portant sur les stratégies de placement d'un fonds.

Se reporter à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés » à la page 4 pour de plus amples renseignements sur les risques associés à l'utilisation d'instruments dérivés.

Achat de titres de créance

Un fonds peut effectuer les opérations suivantes :

- › acheter des titres de créance d'un émetteur relié qui ne sont pas négociés à une bourse si l'achat est effectué sur le marché secondaire;
- › acheter des titres de créance auprès de courtiers apparentés qui sont des courtiers principaux sur le marché canadien ou international des titres de créance et leur en vendre;
- › acheter et détenir des titres de créance émis par une personne apparentée dans le cadre d'un placement sur le marché primaire (exception faite de papiers commerciaux adossés à des actifs) dont la durée est d'au moins 365 jours avant leur échéance.

Placements entre personnes apparentées

Un fonds peut acheter des titres de capitaux propres pour lesquels un courtier apparenté a agi à titre de placeur, sous réserve de l'approbation du CEI et de certaines autres conditions, au cours du placement et pendant 60 jours par la suite i) si un prospectus a été déposé à l'égard des titres ou ii) si aucun prospectus n'a été déposé à l'égard des titres, mais que l'émetteur est un émetteur assujéti au Canada.

Achat de titres de fonds négociés en bourse axés sur l'or ou l'argent

Un fonds peut acheter des titres de certains fonds négociés en bourse qui visent à reproduire le rendement de l'or ou de l'argent ou la valeur d'un instrument dérivé déterminé dont la participation sous-jacente est l'or ou l'argent.

Achat de titres de fonds négociés en bourse allemands

Un fonds dont les objectifs et les stratégies de placement permettent une exposition aux titres de capitaux propres européens peut, conformément à une dispense, investir dans les titres de certains fonds d'investissement admissibles à titre d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières en vertu de la Directive OPCVM IV (2009/65/CE), qui sont inscrits à la cote de la Bourse de Francfort et gérés par BlackRock Asset Management Deutschland AG (les « FNB allemands »).

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

En matière de placements, il est essentiel de bien saisir la notion de risque et de bien connaître son degré de tolérance au risque. Cette section présente les risques propres à chaque fonds. Nous les avons également classés par ordre de pertinence pour chaque fonds. Vous trouverez de l'information générale sur les risques associés au placement de même que la description de chaque risque à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? » à la page 2.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Cette section décrit le type d'épargnant auquel le fonds peut convenir. En tant qu'épargnant, il est primordial dans le cadre de votre plan financier que vous connaissiez :

- › vos objectifs – c'est-à-dire ce que vous attendez de vos placements – revenu, croissance ou une combinaison équilibrée des deux;
- › votre échéancier de placement – c'est-à-dire pendant combien de temps vous prévoyez détenir votre placement;
- › votre tolérance au risque – c'est-à-dire le degré de volatilité que vous êtes en mesure d'accepter.

Lorsque vous analysez chaque fonds, vous devez également tenir compte des autres placements que vous détenez. Par exemple, un fonds de croissance dynamique peut s'avérer un placement trop risqué s'il est le seul que vous détenez. En revanche, si ce type de fonds ne compose qu'une partie de votre portefeuille, il peut constituer une bonne façon d'augmenter le rendement éventuel du portefeuille, tout en limitant le risque global qui y est lié, et vous permettre de tirer profit de la diversification des titres en portefeuille.

Méthodologie d'attribution du niveau de risque d'un placement

Le niveau de risque d'un fonds qui est indiqué à la rubrique « Qui devrait investir dans ce fonds? » figurant dans le profil de chaque fonds vous aidera, tout comme votre conseiller financier, à décider si un fonds vous convient. Ce renseignement n'est qu'un guide. Nous utilisons la méthodologie recommandée par le groupe de travail sur l'évaluation des fonds d'investissement en fonction du risque (le « groupe de travail ») de l'Institut des fonds d'investissement du Canada (l'« IFIC ») pour établir le niveau de risque de chaque fonds. Le groupe de travail a conclu que la forme de risque la plus répandue et la plus facile à comprendre est le risque associé à la volatilité antérieure, tel qu'il est mesuré par l'écart-type du rendement d'un fonds. Tout comme la volatilité antérieure d'un fonds pourrait ne pas être indicative de sa volatilité future, son rendement antérieur pourrait ne pas être indicatif de ses rendements futurs. Vous devriez savoir que d'autres types de risques, mesurables et non mesurables, peuvent exister.

L'écart-type est une mesure statistique employée pour évaluer la dispersion d'un jeu de données autour de la valeur moyenne des données. Dans le contexte du rendement des placements, il mesure la variation des rendements qui s'est produite par le passé par rapport au rendement moyen. Par exemple, si le rendement annuel moyen d'un fonds est de 7 % et que l'écart-type est de 9 %, son rendement historique sur un an se situerait dans la fourchette de -2 % à 16 % (soit 7 % +/- 9 %) environ les deux tiers (68 %) du temps. Pendant environ le tiers du temps, le rendement historique sur un an du fonds aurait été inférieur ou supérieur à cette fourchette. Par conséquent, plus l'écart-type d'un fonds est élevé, plus grande sera la fourchette de ses rendements passés.

À l'aide de cette méthodologie, nous attribuons un niveau de risque faible, faible à moyen, moyen, moyen à élevé ou élevé à chaque fonds.

- › Faible – les fonds assortis d'un niveau de risque faible sont habituellement associés aux fonds du marché monétaire et aux fonds de titres à revenu fixe canadiens.
- › Faible à moyen – les fonds assortis d'un niveau de risque faible à moyen sont habituellement associés aux fonds équilibrés, aux fonds de titres à revenu fixe à rendement élevé et aux fonds de répartition d'actifs.
- › Moyen – les fonds assortis d'un niveau de risque moyen sont habituellement associés aux fonds d'actions qui investissent dans des sociétés à grande capitalisation au sein de marchés développés.
- › Moyen à élevé – les fonds assortis d'un niveau de risque moyen à élevé sont habituellement associés aux fonds d'actions qui investissent dans des sociétés à petite capitalisation ou dans des régions ou des secteurs précis.
- › Élevé – les fonds assortis d'un niveau de risque élevé sont habituellement associés aux fonds d'actions qui investissent dans des secteurs étroits ou des pays de marchés émergents où le risque de perte à court ou moyen terme peut être élevé.

Par exemple, selon un rendement annuel moyen de 7 %, les catégories de risque de l'IFIC peuvent se résumer au tableau suivant :

Niveaux de risque	Écart-type (%)	Rendement moyen (%)	Fourchette de rendement (%)
Faible	0 à 6	7	1 à 13
Faible à moyen	6 à 11	7	-4 à 18
Moyen	11 à 16	7	-9 à 23
Moyen à élevé	16 à 20	7	-13 à 27
Élevé	>20	7	<-13 à >27

De façon générale, le niveau de risque d'un fonds est établi en comparant son écart-type moyen sur trois ans et/ou cinq ans, selon le cas, calculé chaque mois et annualisé depuis la création du fonds avec les niveaux ci-dessus. Dans le cas de nouveaux fonds qui n'ont pas d'antécédents de rendement d'au moins trois ans, nous avons utilisé leurs indices de référence à la place. Parfois, nous pourrions juger que cette méthodologie produit un résultat qui traduit mal le risque du fonds, compte tenu d'autres facteurs qualitatifs. Par conséquent, nous pourrions classer un fonds au sein d'une autre catégorie de niveau de risque qui lui convient. Par exemple, si un profil comparable existe déjà et les antécédents de rendement du fonds sont trop récents, nous pourrions attribuer un niveau de risque en fonction de l'écart-type passé du rendement d'un profil comparable pour établir le niveau de risque définitif du fonds. Nous révisons annuellement le niveau de risque que comporte chaque fonds ou, plus fréquemment, s'il y a eu un changement important apporté aux politiques et stratégies de placement d'un fonds.

Pour obtenir gratuitement un exemplaire de la méthodologie employée par RBC GMA pour établir le niveau de risque des placements associés aux fonds, il suffit d'appeler au 1 800 668-FOND (3663) (en français) ou au 1 800 463-FUND (3863) (en anglais) ou d'écrire à RBC GMA à l'adresse indiquée à la dernière page du présent prospectus simplifié.

Politique en matière de distributions

Cette section donne des détails sur la fréquence de versement de dividendes ordinaires ou de gains en capital par un fonds. De façon générale, le conseil d'administration de la Société déclarera le versement de dividendes aux actionnaires d'un fonds s'il le juge raisonnable. Les fonds entendent verser des dividendes ordinaires, le cas échéant, chaque année en mars et des dividendes sur les gains en capital, le cas échéant, chaque année dans les 60 jours suivant le 31 mars. Les dividendes devant être versés à l'égard d'un fonds seraient généralement répartis au pro rata parmi toutes les séries du fonds, après rajustement compte tenu des frais propres à chaque série. Par conséquent, les dividendes risquent fort d'être différents d'une série à l'autre d'un fonds.

Les fonds peuvent également verser des distributions sous forme de remboursement de capital. Un remboursement de capital constitue un remboursement à l'épargnant d'une partie du capital qu'il a lui-même investi. Si les fonds investissent dans des fonds sous-jacents, les distributions des fonds peuvent varier selon les politiques en matière de distribution de chaque fonds sous-jacent et l'activité au sein de chaque fonds.

Nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des actions additionnelles, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.

De plus amples renseignements sur les distributions figurent à la rubrique « Incidences fiscales pour les épargnants » à la page 84.

Si vous avez réglé des actions de certains fonds en dollars américains, les distributions versées à partir de ces fonds seront payées en dollars américains. Toutefois, toutes les sommes doivent être déclarées en dollars canadiens aux fins de l'impôt sur le revenu canadien. Se reporter à la page 74 pour obtenir la liste des fonds offerts en dollars américains.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Le tableau présenté sous cette rubrique donne un aperçu des frais reliés à un placement dans chaque série de parts d'un fonds. Ces frais, prélevés sur l'actif du fonds, représentent le ratio des frais de gestion (le « RFG ») de chaque série du fonds. Bien que vous ne payiez pas ces frais directement, ils réduisent le rendement du fonds. Pour plus d'information, se reporter aux rubriques « Frais », « Frais de gestion » et « Frais d'administration » figurant dans le tableau portant sur le détail du fonds pour chacun des fonds.

L'exemple montre les frais que vous auriez à payer si :

- › vous investissiez 1 000 \$ dans le fonds pour les périodes indiquées;
- › le fonds procurait un rendement de 5 % par année;
- › le RFG du fonds demeurerait, au cours de toutes les périodes, le même qu'au cours du dernier exercice du fonds.

Aucun renseignement n'est disponible à l'égard des frais du fonds assumés indirectement par les épargnants à l'égard d'un fonds ou d'une série d'un fonds qui n'a pas terminé un exercice ou qui n'a pas fait antérieurement l'objet d'un placement aux termes d'un prospectus simplifié.

Renseignements supplémentaires

Rendement passé et faits saillants de nature financière

Davantage de renseignements, notamment sur le rendement passé et sur les faits saillants de nature financière, figureront dans les rapports annuel et intermédiaire de la direction sur le rendement de chaque fonds. Pour obtenir gratuitement un exemplaire de ces documents, appelez-nous au 1 800 668-FOND (3663) (en français) ou au 1 800 463-FUND (3863) (en anglais), visitez notre site Web au www.rbcgma.com, envoyez un courriel à fonds.investissements@rbc.com (en français) ou à funds.investments@rbc.com (en anglais) ou adressez-vous à votre courtier.

Politiques et procédures de vote par procuration

À titre de gestionnaire de portefeuille des fonds, RBC GMA est chargée de gérer les placements des fonds, y compris de l'exercice des droits de vote que confèrent les titres détenus par les fonds. Chaque fonds dispose de politiques et de procédures de vote par procuration qui prévoient que les droits de vote du fonds doivent être exercés dans les meilleurs intérêts du fonds. De plus amples renseignements sur les politiques et procédures de vote par procuration, notamment sur la façon d'obtenir un exemplaire de ces politiques, figurent dans la notice annuelle des fonds.

FONDS DE REVENU FIXE

Catégorie de revenu à court terme RBC

DÉTAIL DU FONDS			
Type de fonds	Fonds canadien de revenu fixe à court terme		
Date de création	Série A – 30 décembre 2011 Série Conseillers – 30 décembre 2011 Série D – 30 décembre 2011	Série F – 30 décembre 2011 Série O – 30 décembre 2011	
Titres offerts	Actions d'une catégorie d'une société d'investissement à capital variable : série A, série Conseillers, série D, série F et série O		
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible pour les régimes enregistrés.		
Frais	Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 78 pour plus de détails.		
	Série	Frais de gestion	Frais d'administration
	Série A	jusqu'à 0,75 %	0,08 %
	Série Conseillers	jusqu'à 0,75 %	0,08 %
	Série D	jusqu'à 0,60 %	0,03 %
	Série F	jusqu'à 0,50 %	0,03 %
	Série O	négociables et payés directement à RBC GMA ¹⁾	0,02 %

¹⁾ Les actions de série O sont offertes aux particuliers, aux investisseurs institutionnels et aux courtiers qui ont conclu une entente directement avec RBC GMA en vue de souscrire des actions de série O. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des actions de série O. Les porteurs d'actions de série O versent directement à RBC GMA les frais qu'ils auront négociés avec elle, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des actions? – Actions de série O ».

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

- › Procurer un revenu à court terme et des liquidités compatibles avec les taux du marché monétaire à court terme et préserver la valeur d'un placement.

Le fonds investit son actif principalement dans des titres d'emprunt à court terme (un an ou moins) de grande qualité, comme des bons du Trésor et des billets émis ou garantis par des gouvernements canadiens ou par leurs organismes, des acceptations bancaires, du papier commercial adossé à des actifs et du papier commercial émis par des banques canadiennes, des sociétés de prêt, des sociétés de fiducie et des sociétés, soit directement ou indirectement au moyen de placements dans d'autres fonds d'investissement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe.

Nous ne changerons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement de la majorité des actionnaires du fonds votant sur cette question.

Stratégies de placement

On s'attend actuellement à ce que le fonds investisse jusqu'à la totalité de son actif net dans des parts du Fonds du marché monétaire canadien RBC (le « fonds sous-jacent »).

Le gestionnaire de portefeuille du fonds sous-jacent :

- › investit dans des titres d'emprunt à court terme, en maintenant une durée moyenne de 90 jours ou moins;
- › choisit des échéances en fonction de critères économiques fondamentaux et de l'évolution du marché des capitaux;
- › en ce qui concerne la portion placée dans des titres du marché monétaire émis par des sociétés, investit uniquement dans des titres ayant obtenu au moins la note R-1 de DBRS Limited ou une note équivalente selon la définition donnée par d'autres agences de notation reconnues;
- › peut investir jusqu'à 5 % de l'actif du fonds sous-jacent dans des titres libellés en monnaie étrangère;
- › peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître les revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

Des renseignements sur le fonds sous-jacent figurent au www.rbcgma.com.

Catégorie de revenu à court terme RBC**Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?**

La capacité du fonds d'atteindre ses objectifs de placement est directement liée à la capacité du fonds sous-jacent d'atteindre ses objectifs.

Les risques associés à un placement dans ce fonds sont similaires aux risques associés à un placement dans les parts du fonds sous-jacent qu'il détient. Le fonds pourrait également s'exposer lui-même directement à certains de ces risques, parmi lesquels figurent les suivants :

- › un risque associé aux taux d'intérêt;
- › un risque associé au crédit, dans la mesure où le fonds investit dans des titres du marché monétaire émis par des sociétés;
- › un risque associé au marché;
- › le prix des parts du fonds sous-jacent peut augmenter ou baisser, bien que le fonds sous-jacent s'efforce de maintenir une valeur par part constante de 10 \$;
- › un risque associé à l'émetteur;
- › un risque associé aux catégories et aux séries multiples;
- › des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à un grand investisseur.

Une description de ces risques est présentée à compter de la page 2 du présent prospectus simplifié.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds peut vous convenir si vous correspondez à l'un des profils suivants :

- › vous recherchez un revenu à court terme un peu plus élevé à celui que procurent les fonds qui investissent uniquement dans des titres gouvernementaux à court terme;
- › vous recherchez un placement à court terme liquide;
- › vous prévoyez détenir votre placement dans le cadre d'un compte non enregistré;
- › vous avez une faible tolérance au risque.

Politique en matière de distributions

L'exercice de la Société se termine le 31 mars. Les dividendes ordinaires, s'il en est, sont versés chaque année en mars et les dividendes sur les gains en capital, s'il en est, sont versés chaque année dans les 60 jours suivant la fin de l'exercice. **Nous réinvestissons automatiquement tous les dividendes dans des actions additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de vous les verser en espèces.**

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Ce tableau aidera l'épargnant à comparer le coût d'un placement dans ce fonds au coût d'un placement dans d'autres fonds communs de placement ou dans une autre série de ce fonds, le cas échéant. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des actions? » à la page 70 pour une description de chaque série et de leur disponibilité. Le tableau suivant présente les frais payés par le fonds qui sont assumés indirectement par l'épargnant. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 78 pour plus de détails.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A (\$)	6,25	19,71	34,55	78,64
Série Conseillers (\$)	6,87	21,65	37,95	86,38
Série D (\$)	6,25	19,71	34,55	78,64
Série F (\$)	5,74	18,10	31,72	72,20
Série O (\$)	0,51	1,62	2,83	6,45

1) En supposant un placement de 1 000 \$ et un rendement annuel de 5 %. Le rendement réel peut varier.

Catégorie de revenu à court terme \$ US RBC

DÉTAIL DU FONDS			
Type de fonds	Fonds américain de revenu fixe à court terme		
Date de création	Série A – 25 janvier 2016 Série D – 25 janvier 2016	Série F – 25 janvier 2016 Série O – 25 janvier 2016	
Titres offerts	Actions d'une catégorie d'une société d'investissement à capital variable : Actions de série A, de série D, de série F et de série O libellées en dollars américains seulement		
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible pour les régimes enregistrés. À l'heure actuelle, les actions de ce fonds ne peuvent être détenues dans le cadre de régimes enregistrés administrés par RBC Banque Royale.		
Frais	Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 78 pour plus de détails.		
	Série	Frais de gestion	Frais d'administration
	Série A	jusqu'à 0,85 %	0,03 %
	Série D	jusqu'à 0,60 %	0,03 %
	Série F	jusqu'à 0,50 %	0,03 %
	Série O	négociables et payés directement à RBC GMA ¹⁾	0,02 %
<p>¹⁾ Les actions de série O sont offertes aux particuliers, aux investisseurs institutionnels et aux courtiers qui ont conclu une entente directement avec RBC GMA en vue de souscrire des actions de série O. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des actions de série O. Les porteurs d'actions de série O versent directement à RBC GMA les frais qu'ils auront négociés avec elle, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des actions? – Actions de série O ».</p>			

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

- > Procurer un revenu à court terme et des liquidités compatibles avec les taux du marché monétaire des États-Unis à court terme.
- > Produire des rendements en dollars américains et procurer aux épargnants un potentiel de diversification monétaire.
- > Préserver la valeur de votre placement.

Le fonds investit son actif principalement dans des titres d'emprunt à court terme (un an ou moins) de grande qualité libellés en dollars américains, comme des bons du Trésor émis ou garantis par des gouvernements canadiens ou des gouvernements étrangers ou leurs organismes, des acceptations bancaires, du papier commercial adossé à des actifs et du papier commercial émis par des sociétés canadiennes ou étrangères et des organismes supranationaux comme la Banque mondiale, soit directement ou indirectement au moyen de placements dans d'autres fonds d'investissement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe.

Nous ne changerons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement de la majorité des actionnaires du fonds votant sur cette question.

Stratégies de placement

On s'attend actuellement à ce que le fonds investisse jusqu'à la totalité de son actif net dans des parts du Fonds du marché monétaire américain RBC (le « fonds sous-jacent »).

Le gestionnaire de portefeuille du fonds sous-jacent :

- > investit dans des titres d'emprunt à court terme, en maintenant une durée moyenne de 90 jours ou moins;
- > choisit des échéances en fonction de critères économiques fondamentaux et de l'évolution du marché des capitaux;
- > en ce qui concerne la portion placée dans des titres du marché monétaire émis par des sociétés, investit uniquement dans des titres ayant obtenu au moins la note R-1 de DBRS Limited, ou une note équivalente selon la définition donnée par d'autres agences de notation reconnues;
- > peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître les revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

Des renseignements sur le fonds sous-jacent figurent au www.rbcgma.com.

Catégorie de revenu à court terme \$ US RBC**Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?**

La capacité du fonds d'atteindre ses objectifs de placement est directement liée à la capacité du fonds sous-jacent d'atteindre ses objectifs.

Les risques associés à un placement dans ce fonds sont similaires aux risques associés à un placement dans les parts du fonds sous-jacent qu'il détient. Le fonds pourrait également s'exposer lui-même directement à certains de ces risques, parmi lesquels figurent les suivants :

- › un risque associé aux taux d'intérêt;
- › un risque associé au crédit, dans la mesure où le fonds investit dans des titres du marché monétaire émis par des sociétés;
- › un risque associé au marché;
- › le prix des parts du fonds sous-jacent peut augmenter ou baisser, bien que le fonds sous-jacent s'efforce de maintenir une valeur par part constante de 10 \$ US;
- › un risque associé au change;
- › un risque associé à l'émetteur;
- › un risque associé aux catégories et aux séries multiples;
- › des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à un grand investisseur.

Une description de ces risques est présentée à compter de la page 2 du présent prospectus simplifié.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds peut vous convenir si vous correspondez à l'un des profils suivants :

- › vous voulez un revenu à court terme et recherchez un placement à court terme liquide;
- › vous prévoyez conserver une partie de votre actif libellée et investie en dollars américains afin d'éviter d'avoir à convertir des dollars américains en dollars canadiens et de nouveau en dollars américains;
- › vous avez une faible tolérance au risque;
- › vous prévoyez détenir votre placement dans le cadre d'un compte non enregistré.

Vous devez régler les actions du fonds en dollars américains. Lorsque vous vendrez vos actions, nous vous les paierons en dollars américains. De plus, toutes les distributions sont effectuées en dollars américains. Au moment de l'achat d'actions, vous devez désigner un compte bancaire en dollars américains dans lequel vous serez effectués les versements.

Politique en matière de distributions

L'exercice de la Société se termine le 31 mars. Les dividendes ordinaires, s'il en est, sont versés chaque année en mars et les dividendes sur les gains en capital, s'il en est, sont versés chaque année dans les 60 jours suivant la fin de l'exercice. **Nous réinvestissons automatiquement tous les dividendes dans des actions additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de vous les verser en espèces.**

Le revenu gagné par le fonds doit être déclaré en dollars canadiens à des fins fiscales. Lorsqu'un placement dans un fonds est vendu ou vient à échéance, le fonds peut réaliser un gain ou subir une perte par suite des fluctuations du taux de change entre le dollar américain et le dollar canadien. Dans le cas des actions détenues à titre d'immobilisations, ce gain ou cette perte de change est traité comme un gain ou une perte en capital à des fins fiscales. De tels gains ou pertes en capital seront inclus dans les gains en capital nets distribués aux actionnaires annuellement, et les actionnaires seront imposés en conséquence à l'égard de ceux-ci.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants (en \$ US)

Aucun renseignement sur les frais du fonds assumés indirectement par les épargnants à l'égard des actions de série A, de série D, de série F et de série O du fonds n'est disponible puisque les actions de ces séries du fonds n'étaient pas offertes avant le 25 janvier 2016.

Catégorie d'obligations mondiales convertibles BlueBay (Canada)

DÉTAIL DU FONDS			
Type de fonds	Fonds d'obligations mondiales		
Date de création	Série A – 20 janvier 2014 Série Conseillers – 20 janvier 2014 Série Conseillers T5 – 21 avril 2014 Série T5 – 21 avril 2014 Série H – 20 janvier 2014	Série D – 20 janvier 2014 Série F – 20 janvier 2014 Série FT5 – 21 avril 2014 Série I – 20 janvier 2014 Série O – 20 janvier 2014	
Titres offerts	Actions d'une catégorie d'une société d'investissement à capital variable : série A, série Conseillers, série Conseillers T5, série T5, série H ¹⁾ , série D, série F, série FT5, série I ²⁾ et série O		
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible pour les régimes enregistrés.		
Frais	Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 78 pour plus de détails.		
	Série	Frais de gestion	Frais d'administration
	Série A	1,65 %	0,02 %
	Série Conseillers	1,65 %	0,02 %
	Série Conseillers T5	1,65 %	0,02 %
	Série T5	1,65 %	0,02 %
	Série H	1,45 %	0,02 %
	Série D	1,05 %	0,02 %
	Série F	0,90 %	0,02 %
	Série FT5	0,90 %	0,02 %
	Série I	0,70 %	0,02 %
	Série O	négociables et payés directement à RBC GMA ³⁾	0,02 %
<p>¹⁾ Depuis le 30 juin 2016, les nouveaux épargnants ne peuvent plus souscrire d'actions de série H du fonds. Les épargnants qui détenaient des actions de série H du fonds le 30 juin 2016 peuvent continuer d'effectuer des placements additionnels dans le fonds. Veuillez communiquer avec nous ou avec votre courtier pour de plus amples renseignements.</p> <p>²⁾ Depuis le 30 juin 2016, les nouveaux épargnants ne peuvent plus souscrire d'actions de série I du fonds. Les épargnants qui détenaient des actions de série I du fonds le 30 juin 2016 peuvent continuer d'effectuer des placements additionnels dans le fonds. Veuillez communiquer avec nous ou avec votre courtier pour de plus amples renseignements.</p> <p>³⁾ Les actions de série O sont offertes aux particuliers, aux investisseurs institutionnels et aux courtiers qui ont conclu une entente directement avec RBC GMA en vue de souscrire des actions de série O. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des actions de série O. Les porteurs d'actions de série O versent directement à RBC GMA les frais qu'ils auront négociés avec elle, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des actions? – Actions de série O ».</p>			

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

- › Procurer des rendements totaux composés de revenu d'intérêt et d'appréciation modérée du capital.

Le fonds investit principalement dans des obligations convertibles à l'échelle mondiale émises par des entités qui sont établies ou qui exercent leurs activités n'importe où dans le monde, directement ou indirectement au moyen de placements dans d'autres fonds d'investissement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe.

Nous ne changerons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement de la majorité des actionnaires votant sur cette question.

Stratégies de placement

On s'attend actuellement à ce que le fonds investisse jusqu'à la totalité de son actif net dans des parts du Fonds d'obligations mondiales convertibles BlueBay (Canada) (le « fonds sous-jacent »).

Le gestionnaire de portefeuille du fonds sous-jacent :

- › investit principalement dans des obligations convertibles à l'échelle mondiale, qu'une note leur ait été attribuée ou non, émises par des entités qui sont établies ou qui exercent leurs activités n'importe où dans le monde;
- › effectue une analyse détaillée du crédit et des titres de capitaux propres en vue de repérer les possibilités de placement qui offrent un potentiel élevé de rendement supérieur tout en minimisant les possibilités de défaut;
- › diversifie le portefeuille de façon à éviter de se concentrer sur un émetteur, un secteur d'activité, un pays ou une note de crédit en particulier dans le but d'atteindre un équilibre entre la volatilité, d'une part, et le revenu périodique et les rendements généraux optimaux, d'autre part;

Catégorie d'obligations mondiales convertibles BlueBay (Canada)

- › peut investir également jusqu'à 10 % de l'actif net du fonds sous-jacent dans des actions ordinaires et des actions privilégiées acquises directement ou par suite d'une conversion, d'une restructuration ou de la bonification d'une émission d'obligations;
- › peut investir jusqu'à 100 % de l'actif du fonds sous-jacent dans des titres étrangers;
- › peut investir jusqu'à 10 % de l'actif du fonds sous-jacent dans des parts d'autres fonds communs de placement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe qui sont compatibles avec les objectifs de placement du fonds;
- › peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes attribuables à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer la volatilité qui en découle et pour réduire l'exposition du fonds à la fluctuation de la valeur de devises par rapport à celle du dollar canadien. Le gestionnaire de portefeuille fixera le niveau d'exposition aux devises en fonction de son évaluation actuelle des marchés du change;
- › peut également recourir à des instruments dérivés, tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, comme substituts de placements directs;
- › peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est indiqué à la rubrique « Information précise sur chacune des sociétés d'investissement à capital variable décrites dans le présent document – Stratégies de placement » à la page 9;
- › peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître les revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

Des renseignements sur le fonds sous-jacent figurent au www.rbcgma.com.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

La capacité du fonds d'atteindre ses objectifs de placement est directement liée à la capacité du fonds sous-jacent d'atteindre ses objectifs.

Les risques associés à un placement dans ce fonds sont similaires aux risques associés à un placement dans les parts du fonds sous-jacent qu'il détient. Le fonds pourrait également s'exposer lui-même directement à certains de ces risques, parmi lesquels figurent les suivants :

- › un risque associé aux taux d'intérêt;
- › un risque associé au crédit;
- › un risque associé au marché;
- › un risque associé à la liquidité;
- › un risque associé au change;
- › un risque associé aux placements étrangers;
- › un risque associé à l'érosion du capital (actions de série Conseillers T5, de série T5 et de série FT5 seulement);
- › un risque associé aux versements (actions de série Conseillers T5, de série T5 et de série FT5 seulement);
- › un risque associé à l'émetteur;
- › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- › un risque associé aux catégories et aux séries multiples;
- › des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à un grand investisseur.

Une description de ces risques est présentée à compter de la page 2 du présent prospectus simplifié.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds peut vous convenir si vous correspondez à l'un des profils suivants :

- › vous recherchez à la fois un revenu et la possibilité d'une croissance du capital;
- › vous souhaitez une exposition à un portefeuille d'obligations convertibles à l'échelle mondiale afin de diversifier le volet revenu fixe de l'ensemble de votre portefeuille;
- › vous prévoyez détenir votre placement à long terme et pouvez tolérer un risque de placement moyen (vous pouvez accepter que la valeur de votre placement fluctue);
- › vous prévoyez détenir votre placement dans le cadre d'un compte non enregistré.

Politique en matière de distributions

L'exercice de la Société se termine le 31 mars. Pour toutes les autres actions que celles de la série Conseillers T5, de la série T5 et de la série FT5, les dividendes ordinaires, s'il en est, sont versés chaque année en mars et les dividendes sur les gains en capital, s'il en est, sont versés chaque année dans les 60 jours suivant la fin de l'exercice. Nous réinvestissons automatiquement tous les dividendes dans des actions additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de vous les verser en espèces.

Actions de série Conseillers T5, de série T5 et de série FT5

Pour ces séries, le fonds a l'intention de verser des distributions chaque mois en fonction d'un taux de versement (qui devrait demeurer à environ 5 %). Le taux de versement ne représente pas le rendement du fonds. Il s'agit du taux auquel le fonds a l'intention de verser des distributions au cours de l'année.

La somme de vos distributions mensuelles est analysée et fixée à nouveau au début de chaque année civile. Elle est calculée en fonction du taux de versement du fonds, de la valeur liquidative par action à la fin de l'année civile précédente et du nombre d'actions de la série du fonds que vous détenez au moment de la distribution. Si le taux de rendement du fonds dépasse le taux de versement, la somme de votre distribution mensuelle risque alors d'augmenter l'an prochain. Si le taux de rendement du fonds est inférieur au

Catégorie d'obligations mondiales convertibles BlueBay (Canada)

taux de versement, la somme de votre distribution mensuelle risque alors de diminuer l'an prochain. Bien que rien ne soit prévu à cet égard, nous pourrions également rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés des capitaux ont eu une grande incidence sur la capacité de maintenir le taux de versement des actions de série Conseillers T5, de série T5 et de série FT5. Vous pouvez connaître le montant de la distribution mensuelle par action actuel sur notre site Web au www.rbcgma.com.

Si les distributions mensuelles régulières totales pour l'exercice sont inférieures aux dividendes ordinaires et aux dividendes sur les gains en capital du fonds pour l'exercice, nous effectuerons une distribution supplémentaire de dividendes ordinaires en mars et/ou de dividendes sur les gains en capital dans les 60 jours suivant la fin de l'exercice. Ces distributions de fin d'exercice supplémentaires seront automatiquement réinvesties dans des actions du fonds même si vous avez choisi de recevoir vos distributions mensuelles en espèces. Ces distributions sont automatiquement réinvesties afin de conserver votre capital investi et la somme de vos distributions mensuelles pour l'année suivante.

Le montant total des distributions pour ces séries pour une année pourrait dépasser la part du revenu et des gains en capital attribuables à ces séries réalisés par le fonds cette année-là. L'excédent sera considéré comme un remboursement de capital pour l'actionnaire. Un remboursement de capital constitue un remboursement à l'actionnaire d'une partie du capital qu'il a lui-même investi. Ce montant excédentaire ne sera pas imposable entre vos mains au cours de son année de réception. Le remboursement de capital reporté, mais n'élimine pas, l'impôt que vous pourriez devoir payer. La partie de la distribution qui constitue un remboursement de capital viendra réduire le prix de base rajusté par action. Si vous détenez vos actions dans le cadre d'un compte non enregistré et si vous recevez vos distributions en espèces, le montant de la réduction du prix de base rajusté de vos actions constituera un gain en capital plus important (ou une perte en capital plus faible) pour une année au cours de laquelle vous avez fait racheter vos actions. Si vous détenez vos actions dans le cadre d'un compte enregistré, le montant de la réduction du prix de base rajusté de vos actions n'aura aucune incidence sur le montant imposable au moment d'un retrait du compte enregistré. Pour de plus amples renseignements sur les incidences fiscales, veuillez consulter votre conseiller en fiscalité. Les actions sont conçues principalement pour être détenues dans le cadre d'un compte non enregistré.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Ce tableau aidera l'épargnant à comparer le coût d'un placement dans ce fonds au coût d'un placement dans d'autres fonds communs de placement ou dans une autre série de ce fonds, le cas échéant. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des actions? » à la page 70 pour une description de chaque série et de leur disponibilité. Le tableau suivant présente les frais payés par le fonds qui sont assumés indirectement par l'épargnant. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 78 pour plus de détails.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A (\$)	21,83	68,83	120,64	274,61
Série Conseillers (\$)	22,14	69,80	122,34	278,47
Série Conseillers T5 (\$)	21,63	68,18	119,51	272,03
Série T5 (\$)	21,53	67,86	118,94	270,74
Série H (\$)	19,48	61,39	107,61	244,95
Série D (\$)	14,56	45,88	80,43	183,07
Série F (\$)	13,43	42,33	74,20	168,89
Série FT5 (\$)	13,22	41,68	73,06	166,31
Série I (\$)	10,56	33,28	58,34	132,79
Série O (\$)	2,67	8,40	14,73	33,52

1) En supposant un placement de 1 000 \$ et un rendement annuel de 5 %. Le rendement réel peut varier.

FONDS DE REVENU FIXE

Catégorie d'obligations mondiales convertibles \$ US BlueBay (Canada)

DÉTAIL DU FONDS			
Type de fonds	Fonds d'obligations mondiales		
Date de création	Série A – 25 janvier 2016 Série Conseillers – 25 janvier 2016 Série D – 25 janvier 2016	Série F – 25 janvier 2016 Série O – 25 janvier 2016	
Titres offerts	Actions d'une catégorie d'une société d'investissement à capital variable : Actions de série A, de série Conseillers, de série D, de série F et de série O libellées en dollars américains seulement		
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible pour les régimes enregistrés. À l'heure actuelle, les actions de ce fonds ne peuvent être détenues dans le cadre de régimes enregistrés administrés par RBC Banque Royale.		
Frais	Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 78 pour plus de détails.		
	Série	Frais de gestion	Frais d'administration
	Série A	1,65 %	0,02 %
	Série Conseillers	1,65 %	0,02 %
	Série D	1,05 %	0,02 %
	Série F	0,90 %	0,02 %
	Série O	négociables et payés directement à RBC GMA ¹⁾	0,02 %

¹⁾ Les actions de série O sont offertes aux particuliers, aux investisseurs institutionnels et aux courtiers qui ont conclu une entente directement avec RBC GMA en vue de souscrire des actions de série O. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des actions de série O. Les porteurs d'actions de série O versent directement à RBC GMA les frais qu'ils auront négociés avec elle, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des actions? – Actions de série O ».

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

- › Procurer des rendements totaux en dollars américains composés de revenu d'intérêt et d'appréciation modérée du capital.

Le fonds investit principalement dans des obligations convertibles à l'échelle mondiale émises par des entités qui sont établies ou qui exercent leurs activités n'importe où dans le monde, soit directement ou indirectement au moyen de placements dans d'autres fonds d'investissement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe.

Nous ne changerons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement de la majorité des actionnaires votant sur cette question.

Stratégies de placement

On s'attend actuellement à ce que le fonds investisse jusqu'à la totalité de son actif net dans des parts du Fonds d'obligations mondiales convertibles \$ US BlueBay (Canada) (le « fonds sous-jacent »).

Le gestionnaire de portefeuille du fonds sous-jacent :

- › investit principalement dans des obligations convertibles à l'échelle mondiale, qu'une note leur ait été attribuée ou non, émises par des entités qui sont établies ou qui exercent leurs activités n'importe où dans le monde;
- › effectue une analyse détaillée du crédit et des titres de capitaux propres en vue de repérer les possibilités de placement qui offrent un potentiel élevé de rendement supérieur tout en minimisant les possibilités de défaut;

- › diversifie le portefeuille de façon à éviter de se concentrer sur un émetteur, un secteur d'activité, un pays ou une note de crédit en particulier dans le but d'atteindre un équilibre entre la volatilité, d'une part, et le revenu périodique et les rendements généraux optimaux, d'autre part;
- › peut investir également jusqu'à 10 % de l'actif net du fonds sous-jacent dans des actions ordinaires et des actions privilégiées acquises directement ou par suite d'une conversion, d'une restructuration ou de la bonification d'une émission d'obligations;
- › peut investir jusqu'à 100 % de l'actif du fonds sous-jacent dans des titres étrangers;
- › peut investir jusqu'à 10 % de l'actif du fonds sous-jacent dans des parts d'autres fonds communs de placement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe qui sont compatibles avec les objectifs de placement du fonds;
- › peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes attribuables à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer la volatilité qui en découle et pour réduire l'exposition du fonds à la fluctuation de la valeur de devises par rapport à celle du dollar américain. Le gestionnaire de portefeuille fixera le niveau d'exposition aux devises en fonction de son évaluation actuelle des marchés du change;
- › peut également recourir à des instruments dérivés, tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, comme substituts de placements directs;

Catégorie d'obligations mondiales convertibles \$ US BlueBay (Canada)

- › peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est indiqué à la rubrique « Information précise sur chacune des sociétés d'investissement à capital variable décrites dans le présent document – Stratégies de placement » à la page 9;
- › peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître les revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

Des renseignements sur le fonds sous-jacent figurent au www.rbcgma.com.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

La capacité du fonds d'atteindre ses objectifs de placement est directement liée à la capacité du fonds sous-jacent d'atteindre ses objectifs.

Les risques associés à un placement dans ce fonds sont similaires aux risques associés à un placement dans les parts du fonds sous-jacent qu'il détient. Le fonds pourrait également s'exposer lui-même directement à certains de ces risques, parmi lesquels figurent les suivants :

- › un risque associé aux taux d'intérêt;
- › un risque associé au crédit;
- › un risque associé au marché;
- › un risque associé à la liquidité;
- › un risque associé au change;
- › un risque associé aux placements étrangers;
- › un risque associé à l'émetteur;
- › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- › un risque associé aux catégories et aux séries multiples;
- › des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à un grand investisseur.

Une description de ces risques est présentée à compter de la page 2 du présent prospectus simplifié.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds peut vous convenir si vous correspondez à l'un des profils suivants :

- › vous recherchez à la fois un revenu et la possibilité d'une croissance du capital;
- › vous souhaitez une exposition à un portefeuille d'obligations convertibles à l'échelle mondiale afin de diversifier le volet revenu fixe de l'ensemble de votre portefeuille;
- › vous préférez conserver une partie de votre actif libellée et investie en dollars américains afin d'éviter d'avoir à convertir des dollars américains en dollars canadiens et de nouveau en dollars américains;

- › vous prévoyez détenir votre placement à long terme et pouvez tolérer un risque de placement moyen (vous pouvez accepter que la valeur de votre placement fluctue);
- › vous prévoyez détenir votre placement dans le cadre d'un compte non enregistré.

Vous devez régler les actions du fonds en dollars américains. Lorsque vous vendrez vos actions, nous vous les paierons en dollars américains. De plus, toutes les distributions sont effectuées en dollars américains. Au moment de l'achat d'actions, vous devez désigner un compte bancaire en dollars américains dans lequel vous serez effectués les versements.

Politique en matière de distributions

L'exercice de la Société se termine le 31 mars. Les dividendes ordinaires, s'il en est, sont versés chaque année en mars et les dividendes sur les gains en capital, s'il en est, sont versés chaque année dans les 60 jours suivant la fin de l'exercice. **Nous réinvestissons automatiquement tous les dividendes dans des actions additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de vous les verser en espèces.**

Le revenu gagné par le fonds doit être déclaré en dollars canadiens à des fins fiscales. Lorsqu'un placement dans un fonds est vendu ou vient à échéance, le fonds peut réaliser un gain ou subir une perte par suite des fluctuations du taux de change entre le dollar américain et le dollar canadien. Dans le cas des actions détenues à titre d'immobilisations, ce gain ou cette perte de change est traité comme un gain ou une perte en capital à des fins fiscales. De tels gains ou pertes en capital seront inclus dans les gains en capital nets distribués aux actionnaires annuellement, et les actionnaires seront imposés en conséquence à l'égard de ceux-ci.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants (en \$ US)

Aucun renseignement sur les frais du fonds assumés indirectement par les épargnants à l'égard des actions de série A, de série Conseillers, de série D, de série F et de série O du fonds n'est disponible puisque les actions de ces séries du fonds n'étaient pas offertes avant le 25 janvier 2016.

FONDS ÉQUILIBRÉS

Catégorie de revenu mensuel Phillips, Hager & North

DÉTAIL DU FONDS			
Type de fonds	Fonds équilibré canadien		
Date de création	Série A – 31 octobre 2012 Série Conseillers – 31 octobre 2012 Série Conseillers T5 – 31 octobre 2012 Série T5 – 31 octobre 2012 Série H – 31 octobre 2012	Série D – 31 octobre 2012 Série F – 31 octobre 2012 Série FT5 – 31 octobre 2012 Série O – 17 octobre 2012	
Titres offerts	Actions d'une catégorie d'une société d'investissement à capital variable : série A, série Conseillers, série Conseiller T5, série T5, série H ¹⁾ , série D, série F, série FT5 et série O		
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible pour les régimes enregistrés.		
Frais	Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 78 pour plus de détails.		
	Série	Frais de gestion	Frais d'administration
	Série A	1,65 %	0,05 %
	Série Conseillers	1,65 %	0,05 %
	Série Conseillers T5	1,65 %	0,05 %
	Série T5	1,65 %	0,05 %
	Série H	1,50 %	0,05 %
	Série D	0,90 %	0,05 %
	Série F	0,65 %	0,05 %
	Série FT5	0,65 %	0,05 %
	Série O	négociables et payés directement à RBC GMA ²⁾	0,02 %

¹⁾ Depuis le 30 juin 2016, les nouveaux épargnants ne peuvent plus souscrire d'actions de série H du fonds. Les épargnants qui détenaient des actions de série H du fonds le 30 juin 2016 peuvent continuer d'effectuer des placements additionnels dans le fonds. Veuillez communiquer avec nous ou avec votre courtier pour de plus amples renseignements.

²⁾ Les actions de série O sont offertes aux particuliers, aux investisseurs institutionnels et aux courtiers qui ont conclu une entente directement avec RBC GMA en vue de souscrire des actions de série O. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des actions de série O. Les porteurs d'actions de série O versent directement à RBC GMA les frais qu'ils auront négociés avec elle, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des actions? – Actions de série O ».

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

- Procurer un revenu relativement élevé ainsi que la possibilité d'une appréciation modeste du capital.

Le fonds investit principalement son actif dans un portefeuille équilibré et diversifié de titres de capitaux propres qui génèrent du revenu, notamment des actions ordinaires de sociétés canadiennes qui versent des dividendes et des parts de fiducies de revenu qui versent des distributions, de même que de titres à revenu fixe, comme des actions privilégiées, des obligations de gouvernements et de sociétés, des débetures et des billets, directement ou indirectement au moyen de placements dans d'autres fonds d'investissement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe.

Nous ne changerons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement de la majorité des actionnaires du fonds votant sur cette question.

Stratégies de placement

On s'attend actuellement à ce que le fonds investisse jusqu'à la totalité de son actif net dans des parts du Fonds à revenu mensuel Phillips, Hager & North et/ou d'une combinaison d'autres fonds gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe (chacun, un « fonds sous-jacent ») en vue d'obtenir une exposition à ce qui suit :

- dans des titres de capitaux propres qui génèrent du revenu, comme des actions ordinaires de société canadiennes qui versent des dividendes et des parts de fiducies de revenu qui versent des distributions;
- des titres à revenu fixe comme des actions privilégiées, des obligations de gouvernements et de sociétés, notamment des titres d'emprunt de sociétés de faible qualité (dont la note est inférieure à BBB(-) ou qui n'ont reçu aucune note), des débetures et des billets, du papier commercial adossé à des actifs et des titres adossés à des créances hypothécaires;
- d'autres titres qui génèrent du revenu, comme des obligations convertibles et des actions privilégiées convertibles;

Catégorie de revenu mensuel Phillips, Hager & North

› une répartition de l'actif conforme à des lignes directrices préétablies de portée générale pour chacune des catégories d'actifs conformément au tableau suivant :

Catégorie d'actifs	Pondération cible
Titres à revenu fixe	50 %
Titres de capitaux propres	50 %

- › Le pourcentage de l'actif du fonds investi dans chaque catégorie d'actifs peut être ajusté en fonction des perspectives du marché pour chacune de celles-ci.
- › Le fonds peut utiliser des instruments dérivés, comme des swaps, des options, des contrats à terme standardisés et des contrats à terme de gré à gré, dans la mesure permise par le *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement* :
 - à des fins de couverture, notamment en guise de protection contre les pertes ou à des fins de réduction de la volatilité attribuable aux variations des taux d'intérêt et des indices boursiers;
 - à des fins autres que de couverture, notamment comme substitut à un placement direct, en vue de générer un revenu ou de prolonger ou de réduire la durée des placements à revenu fixe.
- › Le fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, de la façon autorisée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, pour gagner un revenu supplémentaire.

Des renseignements sur le fonds sous-jacent figurent au www.rbcgma.com.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

La capacité du fonds d'atteindre ses objectifs de placement peut être directement liée à la capacité du fonds sous-jacent d'atteindre ses objectifs.

Les risques associés à un placement dans ce fonds sont similaires aux risques associés à un placement dans les parts du fonds sous-jacent qu'il détient. Le fonds pourrait également s'exposer lui-même directement à certains de ces risques, parmi lesquels figurent les suivants :

- › un risque associé aux taux d'intérêt;
- › un risque associé au crédit;
- › un risque associé au marché;
- › un risque associé au change;
- › un risque associé aux placements étrangers;
- › un risque associé à l'érosion du capital (actions de série Conseillers T5, de série T5 et de série FT5 seulement);
- › un risque associé aux versements (actions de série Conseillers T5, de série T5 et de série FT5 seulement);
- › un risque associé à l'émetteur;
- › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- › un risque associé aux catégories et aux séries multiples;

- › des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à un grand investisseur.

Une description de ces risques est présentée à compter de la page 2 du présent prospectus simplifié.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds peut vous convenir si vous correspondez à l'un des profils suivants :

- › vous voulez une exposition à un portefeuille de placement diversifié offrant la possibilité d'une appréciation modeste du capital;
- › vous prévoyez détenir votre placement dans le cadre d'un compte non enregistré;
- › vous prévoyez effectuer un placement de moyen à long terme et pouvez tolérer un risque de placement de faible à moyen (vous pouvez accepter que la valeur de votre placement fluctue quelque peu).

Politique en matière de distributions

L'exercice de la Société se termine le 31 mars. Pour toutes les autres actions que celles de la série Conseillers T5, de la série T5 et de la série FT5, les dividendes ordinaires, s'il en est, sont versés chaque année en mars et les dividendes sur les gains en capital, s'il en est, sont versés chaque année dans les 60 jours suivant la fin de l'exercice. **Nous réinvestissons automatiquement tous les dividendes dans des actions additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de vous les verser en espèces.**

Actions de série Conseillers T5, de série T5 et de série FT5

Pour ces séries, le fonds a l'intention de verser des distributions chaque mois en fonction d'un taux de versement (qui devrait demeurer à environ 5 %). Le taux de versement ne représente pas le rendement du fonds. Il s'agit du taux auquel le fonds a l'intention de verser des distributions au cours de l'année.

La somme de vos distributions mensuelles est analysée et fixée à nouveau au début de chaque année civile. Elle est calculée en fonction du taux de versement du fonds, de la valeur liquidative par action à la fin de l'année civile précédente et du nombre d'actions de la série du fonds que vous détenez au moment de la distribution. Si le taux de rendement du fonds dépasse le taux de versement, la somme de votre distribution mensuelle risque alors d'augmenter l'an prochain. Si le taux de rendement du fonds est inférieur au taux de versement, la somme de votre distribution mensuelle risque alors de diminuer l'an prochain. Bien que rien ne soit prévu à cet égard, nous pourrions également rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés des capitaux ont eu une grande incidence sur la capacité de maintenir le taux de versement des actions de série Conseillers T5, de série T5 et de série FT5. Vous pouvez connaître le montant de la distribution mensuelle par action actuel sur notre site Web au www.rbcgma.com.

Catégorie de revenu mensuel Phillips, Hager & North

Si les distributions mensuelles régulières totales pour l'exercice sont inférieures aux dividendes ordinaires et aux dividendes sur les gains en capital du fonds pour l'exercice, nous effectuerons une distribution supplémentaire de dividendes ordinaires en mars et/ou de dividendes sur les gains en capital dans les 60 jours suivant la fin de l'exercice. Ces distributions de fin d'exercice supplémentaires seront automatiquement réinvesties dans des actions du fonds même si vous avez choisi de recevoir vos distributions mensuelles en espèces. Ces distributions sont automatiquement réinvesties afin de conserver votre capital investi et la somme de vos distributions mensuelles pour l'année suivante.

Le montant total des distributions pour ces séries pour une année pourrait dépasser la part du revenu et des gains en capital attribuables à ces séries réalisés par le fonds cette année-là. L'excédent sera considéré comme un remboursement de capital pour l'actionnaire. Un remboursement de capital constitue un remboursement à l'actionnaire d'une partie du capital qu'il a lui-même investi. Ce montant excédentaire ne sera pas imposable entre vos mains au cours de son année de réception. Le remboursement de capital reporté, mais n'élimine pas, l'impôt que vous pourriez devoir payer. La partie de la distribution qui constitue un remboursement de capital viendra réduire le prix de base rajusté par action. Si vous détenez vos actions dans le cadre d'un compte non enregistré et si vous recevez vos distributions en espèces, le montant de la réduction du prix de base rajusté de vos actions constituera un gain en capital plus important (ou une perte en capital plus faible) pour une année au cours de laquelle vous avez fait racheter vos actions. Si vous détenez vos actions dans le cadre d'un compte enregistré, le montant de la réduction du prix de base rajusté de vos actions n'aura aucune incidence sur le montant imposable au moment d'un retrait du compte enregistré. Pour de plus amples renseignements sur les incidences fiscales, veuillez consulter votre conseiller en fiscalité. Les actions sont conçues principalement pour être détenues dans le cadre d'un compte non enregistré.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Ce tableau aidera l'épargnant à comparer le coût d'un placement dans ce fonds au coût d'un placement dans d'autres fonds communs de placement ou dans une autre série de ce fonds, le cas échéant. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des actions? » à la page 70 pour une description de chaque série et de leur disponibilité. Le tableau suivant présente les frais payés par le fonds qui sont assumés indirectement par l'épargnant. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 78 pour plus de détails.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A (\$)	20,09	63,33	111,01	252,69
Série Conseillers (\$)	20,19	63,66	111,58	253,98
Série Conseillers T5 (\$)	19,58	61,72	108,18	246,24
Série T5 (\$)	20,19	63,66	111,58	253,98
Série H (\$)	18,35	57,84	101,38	230,77
Série D (\$)	11,38	35,87	62,87	143,10
Série F (\$)	8,71	27,47	48,14	109,58
Série FT5 (\$)	8,71	27,47	48,14	109,58
Série O (\$)	–	–	–	–

1) En supposant un placement de 1 000 \$ et un rendement annuel de 5 %. Le rendement réel peut varier.

2) Aucun renseignement n'est disponible à l'égard des frais du fonds assumés indirectement par les épargnants pour les actions de série O, car aucune action de série O de ce fonds n'était émise en date du 24 octobre 2016.

FONDS ÉQUILIBRÉS

Catégorie équilibrée de croissance et de revenu RBC

DÉTAIL DU FONDS			
Type de fonds	Fonds équilibré mondiale		
Date de création	Série A – 20 avril 2015 Série Conseillers – 20 avril 2015 Série Conseillers T5 – 20 avril 2015 Série T5 – 20 avril 2015	Série F – 20 avril 2015 Série FT5 – 20 avril 2015 Série O – 20 avril 2015	
Titres offerts	Actions d'une catégorie d'une société d'investissement à capital variable : série A, série Conseillers, série Conseillers T5, série T5, série F, série FT5 et série O		
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible pour les régimes enregistrés.		
Frais	Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 78 pour plus de détails.		
	Série	Frais de gestion	Frais d'administration
	Série A	1,75 %	0,05 %
	Série Conseillers	1,75 %	0,05 %
	Série Conseillers T5	1,75 %	0,05 %
	Série T5	1,75 %	0,05 %
	Série F	0,75 %	0,05 %
	Série FT5	0,75 %	0,05 %
	Série O	négociables et payés directement à RBC GMA ¹⁾	0,02 %
<p>¹⁾ Les actions de série O sont offertes aux particuliers, aux investisseurs institutionnels et aux courtiers qui ont conclu une entente directement avec RBC GMA en vue de souscrire des actions de série O. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des actions de série O. Les porteurs d'actions de série O versent directement à RBC GMA les frais qu'ils auront négociés avec elle, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des actions? – Actions de série O ».</p>			

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

- › Procurer une combinaison de croissance du capital et de revenu modéré.

Le fonds investit principalement dans un portefeuille diversifié de titres de capitaux propres produisant un revenu et de titres à revenu fixe de n'importe où dans le monde directement ou indirectement par l'entremise de placements dans d'autres organismes de placement collectif gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des actionnaires du fonds votant sur cette question.

Stratégies de placement

On s'attend actuellement à ce que le fonds investisse jusqu'à la totalité de son actif net dans des parts d'autres organismes de placement collectif gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe (chacun, un « fonds sous-jacent ») en vue d'obtenir une exposition à ce qui suit :

- › des titres de capitaux propres qui génèrent du revenu et des titres à revenu fixe de n'importe où dans le monde, notamment des actions ordinaires qui versent des dividendes, des actions privilégiées, des obligations de gouvernements et de sociétés, des obligations à rendement élevé, des débetures et des billets, du papier commercial adossé à des actifs, des titres adossés à des créances hypothécaires et d'autres titres qui génèrent du revenu. Le fonds peut également investir dans des titres de capitaux propres de marchés émergents et des obligations d'États et de sociétés de marchés émergents;
- › une répartition d'actifs appropriée selon des lignes directrices générales établies à l'avance pour chaque catégorie d'actifs comme indiqué dans le tableau suivant :

Catégorie d'actifs	Pondération cible
Titres à revenu fixe	40 %
Titres de capitaux propres	60 %

- › le pourcentage de l'actif du fonds investi dans chaque catégorie d'actifs peut être ajusté en fonction de l'évolution des perspectives du marché pour chaque catégorie d'actifs;

Catégorie équilibrée de croissance et de revenu RBC

- › le fonds peut utiliser des instruments dérivés, comme des swaps, des options, des contrats à terme standardisés et des contrats à terme de gré à gré, dans la mesure permise par le *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement* :
 - à des fins de couverture, notamment en guise de protection contre les pertes ou à des fins de réduction de la volatilité attribuable aux variations des taux d'intérêt et des indices boursiers;
 - à des fins autres que de couverture, notamment comme substitut à un placement direct, en vue de générer un revenu ou de prolonger ou de réduire la durée des placements à revenu fixe;
- › le fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, de la façon autorisée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, pour gagner un revenu supplémentaire.

Des renseignements sur le fonds sous-jacent figurent au www.rbcgma.com.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

La capacité du fonds d'atteindre ses objectifs de placement peut être directement liée à la capacité de chaque fonds sous-jacent d'atteindre ses objectifs.

Les risques associés à un placement dans ce fonds sont similaires aux risques associés à un placement dans les parts du fonds sous-jacent qu'il détient. Le fonds pourrait également s'exposer lui-même directement à certains de ces risques, parmi lesquels figurent les suivants :

- › un risque associé au marché;
- › un risque associé aux taux d'intérêt;
- › un risque associé au crédit;
- › un risque associé aux placements étrangers;
- › un risque associé au change;
- › un risque associé à la liquidité;
- › un risque associé à l'érosion du capital (actions de série Conseillers T5, de série T5 et de série FT5 seulement);
- › un risque associé aux versements (actions de série Conseillers T5, de série T5 et de série FT5 seulement);
- › un risque associé à l'émetteur;
- › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- › un risque associé aux catégories et aux séries multiples;
- › des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à un grand investisseur.

Une description de ces risques est présentée à compter de la page 2 du présent prospectus simplifié.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds peut vous convenir si vous correspondez à l'un des profils suivants :

- › vous voulez un portefeuille diversifié de titres de capitaux propres et de titres à revenu fixe produisant un revenu dans un seul fonds;
- › vous voulez un placement qui regroupe croissance du capital et potentiel de revenu;
- › vous prévoyez détenir votre placement dans le cadre d'un compte non enregistré;
- › vous prévoyez effectuer un placement de moyen à long terme et pouvez tolérer un risque de placement de faible à moyen (vous pouvez accepter que la valeur de votre placement fluctue quelque peu).

Politique en matière de distributions

L'exercice de la Société se termine le 31 mars. Pour toutes les autres actions que celles de la série Conseillers T5, de la série T5 et de la série FT5, les dividendes ordinaires, s'il en est, sont versés chaque année en mars et les dividendes sur les gains en capital, s'il en est, sont versés chaque année dans les 60 jours suivant la fin de l'exercice. **Nous réinvestissons automatiquement tous les dividendes dans des actions additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de vous les verser en espèces.**

Actions de série Conseillers T5, de série T5 et de série FT5

Pour ces séries, le fonds a l'intention de verser des distributions chaque mois en fonction d'un taux de versement (qui devrait demeurer à environ 5 %). Le taux de versement ne représente pas le rendement du fonds. Il s'agit du taux auquel le fonds a l'intention de verser des distributions au cours de l'année.

La somme de vos distributions mensuelles est analysée et fixée à nouveau au début de chaque année civile. Elle est calculée en fonction du taux de versement du fonds, de la valeur liquidative par action à la fin de l'année civile précédente et du nombre d'actions de la série du fonds que vous détenez au moment de la distribution. Si le taux de rendement du fonds dépasse le taux de versement, la somme de votre distribution mensuelle risque alors d'augmenter l'an prochain. Si le taux de rendement du fonds est inférieur au taux de versement, la somme de votre distribution mensuelle risque alors de diminuer l'an prochain. Bien que rien ne soit prévu à cet égard, nous pourrions également rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés des capitaux ont eu une grande incidence sur la capacité de maintenir le taux de versement des actions de série Conseillers T5, de série T5 et de série FT5. Vous pouvez connaître le montant de la distribution mensuelle par action actuel sur notre site Web au www.rbcgma.com.

Si les distributions mensuelles régulières totales pour l'exercice sont inférieures aux dividendes ordinaires et aux dividendes sur les gains en capital du fonds pour l'exercice, nous effectuerons une distribution supplémentaire de dividendes ordinaires en mars et/ou de dividendes sur les gains en capital dans les 60 jours suivant la

Catégorie équilibrée de croissance et de revenu RBC

fin de l'exercice. Ces distributions de fin d'exercice supplémentaires seront automatiquement réinvesties dans des actions du fonds même si vous avez choisi de recevoir vos distributions mensuelles en espèces. Ces distributions sont automatiquement réinvesties afin de conserver votre capital investi et la somme de vos distributions mensuelles pour l'année suivante.

Le montant total des distributions pour ces séries pour une année pourrait dépasser la part du revenu et des gains en capital attribuables à ces séries réalisés par le fonds cette année-là. L'excédent sera considéré comme un remboursement de capital pour l'actionnaire. Un remboursement de capital constitue un remboursement à l'actionnaire d'une partie du capital qu'il a lui-même investi. Ce montant excédentaire ne sera pas imposable entre vos mains au cours de son année de réception. Le remboursement de capital reporté, mais n'élimine pas, l'impôt que vous pourriez devoir payer. La partie de la distribution qui constitue un remboursement de capital viendra réduire le prix de base rajusté par action. Si vous détenez vos actions dans le cadre d'un compte non enregistré et si vous recevez vos distributions en espèces, le montant de la réduction du prix de base rajusté de vos actions constituera un gain en capital plus important (ou une perte en capital plus faible) pour une année au cours de laquelle vous avez fait racheter vos actions. Si vous détenez vos actions dans le cadre d'un compte enregistré, le montant de la réduction du prix de base rajusté de vos actions n'aura aucune incidence sur le montant imposable au moment d'un retrait du compte enregistré. Pour de plus amples renseignements sur les incidences fiscales, veuillez consulter votre conseiller en fiscalité. Les actions sont conçues principalement pour être détenues dans le cadre d'un compte non enregistré.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Ce tableau aidera l'épargnant à comparer le coût d'un placement dans ce fonds au coût d'un placement dans d'autres fonds communs de placement ou dans une autre série de ce fonds, le cas échéant. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des actions? » à la page 70 pour une description de chaque série et de leur disponibilité. Le tableau suivant présente les frais payés par le fonds qui sont assumés indirectement par l'épargnant. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 78 pour plus de détails.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A (\$)	21,42	67,53	118,37	269,45
Série Conseillers (\$)	21,12	66,57	116,67	265,58
Série Conseillers T5 (\$)	21,01	66,24	116,11	264,29
Série T5 (\$)	21,73	68,50	120,07	273,32
Série F (\$)	9,84	31,02	54,37	123,77
Série FT5 (\$)	9,84	31,02	54,37	123,77
Série O (\$)	1,03	3,23	5,66	12,89

1) En supposant un placement de 1 000 \$ et un rendement annuel de 5 %. Le rendement réel peut varier.

Catégorie de dividendes canadiens RBC

DÉTAIL DU FONDS			
Type de fonds	Fonds de dividendes canadien		
Date de création	Série A – 30 décembre 2011 Série Conseillers – 30 décembre 2011 Série D – 30 décembre 2011	Série F – 30 décembre 2011 Série O – 30 décembre 2011	
Titres offerts	Actions d'une catégorie d'une société d'investissement à capital variable : série A, série Conseillers, série D, série F et série O		
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible pour les régimes enregistrés.		
Frais	Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 78 pour plus de détails.		
	Série	Frais de gestion	Frais d'administration
	Série A	1,50 %	0,04 %
	Série Conseillers	1,50 %	0,04 %
	Série D	0,85 %	0,04 %
	Série F	0,60 %	0,04 %
	Série O	négociables et payés directement à RBC GMA ¹⁾	0,02 %

¹⁾ Les actions de série O sont offertes aux particuliers, aux investisseurs institutionnels et aux courtiers qui ont conclu une entente directement avec RBC GMA en vue de souscrire des actions de série O. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des actions de série O. Les porteurs d'actions de série O versent directement à RBC GMA les frais qu'ils auront négociés avec elle, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des actions? – Actions de série O ».

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

› Procurer un rendement global à long terme, composé d'un revenu de dividendes régulier, bénéficiant du traitement fiscal préférentiel accordé aux dividendes provenant de sociétés canadiennes et d'une croissance à long terme modeste du capital.

Le fonds investit son actif principalement dans des actions ordinaires et privilégiées de grandes sociétés canadiennes versant des dividendes supérieurs à la moyenne directement ou indirectement au moyen de placements dans d'autres fonds d'investissement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe.

Nous ne changerons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement de la majorité des actionnaires du fonds votant sur cette question.

Stratégies de placement

On s'attend actuellement à ce que le fonds investisse jusqu'à la totalité de son actif net dans des parts du Portefeuille privé de dividendes canadiens RBC et/ou du Fonds canadien de dividendes RBC (chacun, un « fonds sous-jacent »).

Le gestionnaire de portefeuille d'un fonds sous-jacent :

- › choisit des sociétés canadiennes qui présentent des perspectives de croissance à long terme des dividendes ou qui sont susceptibles d'être touchées par des événements spéciaux comme des rachats d'actions sur le marché, des offres publiques d'achat et la déclaration de dividendes spéciaux, et pourrait également choisir des titres de sociétés étrangères comparables;
- › tend à privilégier les titres sensibles aux taux d'intérêt afin d'obtenir un revenu de dividendes, en investissant dans les secteurs offrant un rendement élevé, comme ceux des services financiers, des télécommunications et des services publics;
- › peut investir dans des titres à revenu fixe comme des obligations de gouvernements, des obligations de sociétés et des bons du Trésor;
- › peut investir dans des actions privilégiées et des obligations convertibles;
- › surveille et examine les placements en permanence pour s'assurer de déceler les meilleures valeurs relatives;
- › peut investir jusqu'à 25 % de l'actif du fonds sous-jacent dans des titres étrangers et des devises;
- › peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer cette volatilité;
- › peut également utiliser des instruments dérivés à des fins autres que de couverture comme substituts de placements directs ou pour générer un revenu;

Catégorie de dividendes canadiens RBC

- › peut utiliser des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Information précise sur chacune des sociétés d'investissement à capital variable décrites dans le présent document – Stratégies de placement » à la page 9;
- › peut conclure des opérations de prêt de titres, des mises en pension et des prises en pension de titres pour générer un revenu additionnel et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

Des renseignements sur chaque fonds sous-jacent figurent au www.rbcgma.com.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

La capacité du fonds d'atteindre ses objectifs de placement peut être directement liée à la capacité de chaque fonds sous-jacent d'atteindre ses objectifs.

Les risques associés à un placement dans ce fonds sont similaires aux risques associés à un placement dans les parts du fonds sous-jacent qu'il détient. Le fonds pourrait également s'exposer lui-même directement à certains de ces risques, parmi lesquels figurent les suivants :

- › un risque associé au marché;
- › un risque associé aux taux d'intérêt;
- › un risque associé au crédit;
- › un risque associé aux placements étrangers;
- › un risque associé au change;
- › un risque associé à l'émetteur;
- › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- › un risque associé aux catégories et aux séries multiples;
- › des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à un grand investisseur.

Une description de ces risques est présentée à compter de la page 2 du présent prospectus simplifié.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds peut vous convenir si vous correspondez à l'un des profils suivants :

- › vous visez une croissance à long terme modeste de votre placement;
- › vous voulez un fonds d'actions canadiennes qui investit dans un large éventail de sociétés établies;
- › vous prévoyez détenir votre placement dans le cadre d'un compte non enregistré;
- › vous prévoyez détenir votre placement à long terme et pouvez tolérer un risque de placement moyen (vous pouvez accepter que la valeur de votre placement fluctue).

Politique en matière de distributions

L'exercice de la Société se termine le 31 mars. Les dividendes ordinaires, s'il en est, sont versés chaque année en mars et les dividendes sur les gains en capital, s'il en est, sont versés chaque année dans les 60 jours suivant la fin de l'exercice. **Nous réinvestissons automatiquement tous les dividendes dans des actions additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de vous les verser en espèces.**

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Ce tableau aidera l'épargnant à comparer le coût d'un placement dans ce fonds au coût d'un placement dans d'autres fonds communs de placement ou dans une autre série de ce fonds, le cas échéant. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des actions? » à la page 70 pour une description de chaque série et de leur disponibilité. Le tableau suivant présente les frais payés par le fonds qui sont assumés indirectement par l'épargnant. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 78 pour plus de détails.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A (\$)	18,35	57,84	101,38	230,77
Série Conseillers (\$)	18,35	57,84	101,38	230,77
Série D (\$)	12,40	39,10	68,53	156,00
Série F (\$)	9,94	31,34	54,94	125,06
Série O (\$)	1,13	3,55	6,23	14,18

1) En supposant un placement de 1 000 \$ et un rendement annuel de 5 %. Le rendement réel peut varier.

Catégorie d'actions canadiennes RBC

DÉTAIL DU FONDS			
Type de fonds	Fonds d'actions canadiennes		
Date de création	Série A – 30 décembre 2011 Série Conseillers – 30 décembre 2011 Série D – 30 décembre 2011	Série F – 30 décembre 2011 Série O – 30 décembre 2011	
Titres offerts	Actions d'une catégorie d'une société d'investissement à capital variable : série A, série Conseillers, série D, série F et série O		
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible pour les régimes enregistrés.		
Frais	Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 78 pour plus de détails.		
	Série	Frais de gestion	Frais d'administration
	Série A	1,60 %	0,06 %
	Série Conseillers	1,60 %	0,06 %
	Série D	0,85 %	0,04 %
	Série F	0,60 %	0,04 %
	Série O	négociables et payés directement à RBC GMA ¹⁾	0,02 %

¹⁾ Les actions de série O sont offertes aux particuliers, aux investisseurs institutionnels et aux courtiers qui ont conclu une entente directement avec RBC GMA en vue de souscrire des actions de série O. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des actions de série O. Les porteurs d'actions de série O versent directement à RBC GMA les frais qu'ils auront négociés avec elle, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des actions? – Actions de série O ».

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

› Procurer une croissance à long terme du capital.

Le fonds investit principalement dans des titres de capitaux propres de grandes sociétés canadiennes directement ou indirectement au moyen de placements dans d'autres fonds d'investissement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe.

Nous ne changerons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement de la majorité des actionnaires du fonds votant sur cette question.

Stratégies de placement

On s'attend actuellement à ce que le fonds investisse jusqu'à la totalité de son actif net dans des parts du Portefeuille privé d'actions canadiennes RBC et/ou du Fonds d'actions canadiennes RBC (chacun, un « fonds sous-jacent »).

Le gestionnaire de portefeuille d'un fonds sous-jacent :

- › investit principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés canadiennes à grande capitalisation boursière, mais aussi dans ceux de sociétés à moyenne capitalisation qui représentent des occasions intéressantes;
- › recherche, surveille et analyse les secteurs d'activité et les sociétés offrant la meilleure valeur relative d'après un rapport risque-rendement;

- › diversifie le fonds sous-jacent parmi un ensemble de secteurs d'activité de l'indice S&P/TSX en fixant des expositions minimales et maximales;
- › examine la conjoncture de l'économie et du secteur d'activité ainsi que des données se rapportant aux sociétés afin d'évaluer leurs perspectives de croissance;
- › surveille et évalue les sociétés de façon continue afin de repérer les meilleures valeurs relatives;
- › peut investir jusqu'à 25 % de l'actif du fonds sous-jacent dans des titres étrangers et des devises;
- › peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer cette volatilité;
- › peut également utiliser des instruments dérivés à des fins autres que de couverture comme substituts de placements directs;
- › peut utiliser des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Information précise sur chacune des sociétés d'investissement à capital variable décrites dans le présent document – Stratégies de placement » à la page 9;
- › peut participer à des opérations de prêt de titres et peut conclure des mises en pension et des prises en pension de titres comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

Des renseignements sur chaque fonds sous-jacent figurent au www.rbcgma.com.

Catégorie d'actions canadiennes RBC

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

La capacité du fonds d'atteindre ses objectifs de placement peut être directement liée à la capacité de chaque fonds sous-jacent d'atteindre ses objectifs.

Les risques associés à un placement dans ce fonds sont similaires aux risques associés à un placement dans les parts du fonds sous-jacent qu'il détient. Le fonds pourrait également s'exposer lui-même directement à certains de ces risques, parmi lesquels figurent les suivants :

- › un risque associé au marché;
- › un risque associé aux placements étrangers;
- › un risque associé au change, dans la mesure où le fonds sous-jacent investit dans des titres étrangers;
- › un risque associé à l'émetteur;
- › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- › un risque associé aux catégories et aux séries multiples;
- › des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à un grand investisseur.

Une description de ces risques est présentée à compter de la page 2 du présent prospectus simplifié.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds peut vous convenir si vous correspondez à l'un des profils suivants :

- › vous recherchez une possibilité de croissance à long terme du capital;
- › vous cherchez à intégrer dans votre portefeuille un placement de base dans des actions canadiennes;
- › vous voulez un fonds d'actions canadiennes de grande qualité, largement diversifié;
- › vous prévoyez détenir votre placement dans le cadre d'un compte non enregistré;
- › vous prévoyez détenir votre placement à long terme et pouvez tolérer un risque de placement moyen (vous pouvez accepter que la valeur de votre placement fluctue).

Politique en matière de distributions

L'exercice de la Société se termine le 31 mars. Les dividendes ordinaires, s'il en est, sont versés chaque année en mars et les dividendes sur les gains en capital, s'il en est, sont versés chaque année dans les 60 jours suivant la fin de l'exercice. **Nous réinvestissons automatiquement tous les dividendes dans des actions additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de vous les verser en espèces.**

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Ce tableau aidera l'épargnant à comparer le coût d'un placement dans ce fonds au coût d'un placement dans d'autres fonds communs de placement ou dans une autre série de ce fonds, le cas échéant. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des actions? » à la page 70 pour une description de chaque série et de leur disponibilité. Le tableau suivant présente les frais payés par le fonds qui sont assumés indirectement par l'épargnant. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 78 pour plus de détails.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A (\$)	21,83	68,83	120,64	274,61
Série Conseillers (\$)	21,53	67,86	118,94	270,74
Série D (\$)	12,30	38,78	67,97	154,71
Série F (\$)	9,74	30,70	53,81	122,48
Série O (\$)	–	–	–	–

1) En supposant un placement de 1 000 \$ et un rendement annuel de 5 %. Le rendement réel peut varier.

2) Aucun renseignement n'est disponible à l'égard des frais du fonds assumés indirectement par les épargnants pour les actions de série O, car aucune action de série O de ce fonds n'était émise en date du 24 octobre 2016.

Catégorie d'actions canadiennes à faible volatilité QUBE RBC

DÉTAIL DU FONDS		
Type de fonds	Fonds d'actions canadiennes	
Date de création	Série A – 26 janvier 2015 Série Conseillers – 26 janvier 2015 Série D – 26 janvier 2015	Série F – 26 janvier 2015 Série O – 26 janvier 2015
Titres offerts	Actions d'une catégorie d'une société d'investissement à capital variable : série A, série Conseillers, série D, série F et série O	
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible pour les régimes enregistrés.	
Frais	Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 78 pour plus de détails.	
	Série	Frais de gestion
	Série A	1,60 %
	Série Conseillers	1,60 %
	Série D	0,85 %
	Série F	0,60 %
	Série O	négociables et payés directement à RBC GMA ¹⁾
		Frais d'administration
		0,08 %
		0,08 %
		0,08 %
		0,08 %
		0,02 %

¹⁾ Les actions de série O sont offertes aux particuliers, aux investisseurs institutionnels et aux courtiers qui ont conclu une entente directement avec RBC GMA en vue de souscrire des actions de série O. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des actions de série O. Les porteurs d'actions de série O versent directement à RBC GMA les frais qu'ils auront négociés avec elle, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des actions? – Actions de série O ».

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

› Procurer une croissance à long terme du capital.

Le fonds investit principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés canadiennes, directement ou indirectement, au moyen de placements dans d'autres fonds d'investissement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe. Le fonds a recours à une méthode de placement de nature quantitative et vise un niveau de volatilité des rendements inférieur à celui du marché étendu des titres de capitaux propres du Canada.

Nous ne changerons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement de la majorité des actionnaires du fonds votant sur cette question.

Stratégies de placement

On s'attend actuellement à ce que le fonds investisse jusqu'à la totalité de son actif net dans des parts du Fonds d'actions canadiennes à faible volatilité QUBE RBC (le « fonds sous-jacent »).

Le gestionnaire de portefeuille du fonds sous-jacent :

- › investit principalement dans les titres de capitaux propres de sociétés canadiennes;
- › répartit les placements du fonds sous-jacent entre les secteurs d'activité du marché canadien;

- › a recours à un processus de placement de nature quantitative qui :
 - vise à exploiter aussi bien des occasions informatives que comportementales sur le marché,
 - évalue des sociétés en fonction de plusieurs facteurs pour choisir les titres,
 - tire le maximum d'une exposition à des facteurs qui sont associés à un rendement supérieur, comme la qualité et la croissance, tout en contrôlant l'exposition aux facteurs de risque, notamment les risques propres à certaines actions ou les risques associés à l'inclusion dans un secteur d'activité particulier.
- Le processus de placement de nature quantitative évalue ces facteurs en tenant compte des mesures conventionnelles tirées des états financiers, de même que des données sur le rendement historique des titres;
- › vise un niveau de volatilité des rendements inférieur à celui du marché étendu des titres de capitaux propres du Canada au moyen du choix de titres (c.-à-d. en choisissant des titres dont la volatilité devrait être inférieure à la volatilité moyenne de ce marché) et de la composition du portefeuille (c.-à-d. en composant un portefeuille dont les titres et les pondérations sectorielles visent à réduire au minimum la volatilité absolue de l'ensemble du portefeuille). Pour ce faire, il aura recours à un processus de placement de nature quantitative fondé sur les données financières fondamentales des sociétés de même que les mesures de la volatilité historique;
- › surveillera et examinera le fonds sous-jacent en permanence;
- › peut investir jusqu'à 25 % de l'actif du fonds sous-jacent dans des titres étrangers;

Catégorie d' actions canadiennes à faible volatilité QUBE RBC

- › peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d' intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer cette volatilité;
- › peut également recourir à des instruments dérivés, tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, comme substituts de placements directs ou pour générer un revenu;
- › peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est indiqué à la rubrique « Information précise sur chacune des sociétés d' investissement à capital variable décrites dans le présent document – Stratégies de placement » à la page 9;
- › peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître les revenus et/ou comme outil de gestion de l' encaisse à court terme.

Des renseignements sur le fonds sous-jacent figurent au www.rbcgma.com.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

La capacité du fonds d' atteindre ses objectifs de placement est directement liée à la capacité du fonds sous-jacent d' atteindre ses objectifs.

Les risques associés à un placement dans ce fonds sont similaires aux risques associés à un placement dans les parts du fonds sous-jacent qu' il détient. Le fonds pourrait également s' exposer lui-même directement à certains de ces risques, parmi lesquels figurent les suivants :

- › un risque associé à la stratégie de placement de nature quantitative;
- › un risque associé au marché;
- › un risque associé à la liquidité;
- › un risque associé à la spécialisation;
- › un risque associé à l' émetteur;
- › un risque associé à l' utilisation d' instruments dérivés;
- › un risque associé aux catégories et aux séries multiples;
- › des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à un grand investisseur.

Une description de ces risques est présentée à compter de la page 2 du présent prospectus simplifié.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds peut vous convenir si vous correspondez à l' un des profils suivants :

- › vous recherchez une possibilité de croissance à long terme du capital;
- › vous souhaitez diversifier votre portefeuille selon la méthode de gestion des placements;
- › vous prévoyez détenir votre placement dans le cadre d' un compte non enregistré;
- › vous prévoyez détenir votre placement à long terme et pouvez tolérer un risque de placement moyen (vous pouvez accepter que la valeur de votre placement fluctue).

Politique en matière de distributions

L' exercice de la Société se termine le 31 mars. Les dividendes ordinaires, s' il en est, sont versés chaque année en mars et les dividendes sur les gains en capital, s' il en est, sont versés chaque année dans les 60 jours suivant la fin de l' exercice. **Nous réinvestissons automatiquement tous les dividendes dans des actions additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de vous les verser en espèces.**

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Ce tableau aidera l' épargnant à comparer le coût d' un placement dans ce fonds au coût d' un placement dans d' autres fonds communs de placement ou dans une autre série de ce fonds, le cas échéant. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des actions? » à la page 70 pour une description de chaque série et de leur disponibilité. Le tableau suivant présente les frais payés par le fonds qui sont assumés indirectement par l' épargnant. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 78 pour plus de détails.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A (\$)	21,53	67,86	118,94	270,74
Série Conseillers (\$)	20,19	63,66	111,58	253,98
Série D (\$)	12,30	38,78	67,97	154,71
Série F (\$)	9,64	30,37	53,24	121,19
Série O (\$)	0,51	1,62	2,83	6,45

1) En supposant un placement de 1 000 \$ et un rendement annuel de 5 %. Le rendement réel peut varier.

Catégorie de valeur d'actions canadiennes Phillips, Hager & North

DÉTAIL DU FONDS			
Type de fonds	Fonds d'actions canadiennes		
Date de création	Série A – 26 janvier 2015 Série Conseillers – 26 janvier 2015 Série D – 26 janvier 2015	Série F – 26 janvier 2015 Série O – 26 janvier 2015	
Titres offerts	Actions d'une catégorie d'une société d'investissement à capital variable : série A, série Conseillers, série D, série F et série O		
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible pour les régimes enregistrés.		
Frais	Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 78 pour plus de détails.		
	Série	Frais de gestion	Frais d'administration
	Série A	1,60 %	0,08 %
	Série Conseillers	1,60 %	0,08 %
	Série D	0,85 %	0,08 %
	Série F	0,60 %	0,08 %
	Série O	négociables et payés directement à RBC GMA ¹⁾	0,02 %

¹⁾ Les actions de série O sont offertes aux particuliers, aux investisseurs institutionnels et aux courtiers qui ont conclu une entente directement avec RBC GMA en vue de souscrire des actions de série O. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des actions de série O. Les porteurs d'actions de série O versent directement à RBC GMA les frais qu'ils auront négociés avec elle, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des actions? – Actions de série O ».

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

› Procurer une croissance à long terme du capital.

Le fonds investit principalement dans des titres de capitaux propres d'émetteurs canadiens dont le cours est inférieur à l'évaluation que fait le gestionnaire de portefeuille de leur vraie valeur et qui offrent des occasions de croissance à long terme, directement ou indirectement, au moyen de placements dans d'autres fonds d'investissement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe.

Nous ne changerons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement de la majorité des actionnaires du fonds votant sur cette question.

Stratégies de placement

On s'attend actuellement à ce que le fonds investisse jusqu'à la totalité de son actif net dans des parts du Fonds de valeur d'actions canadiennes Phillips, Hager & North (le « fonds sous-jacent »).

Le gestionnaire de portefeuille du fonds sous-jacent :

- › utilise un processus de sélection ascendant des actions afin de repérer les émetteurs de qualité qui sont sous-évalués en nous fondant sur des critères comme les actifs, les bénéfiques, les flux de trésorerie et les flux de trésorerie disponibles;
- › passe en revue les statistiques financières de chaque émetteur afin d'établir si le prix de l'action est inférieur à sa valeur fondamentale ou par rapport à des sociétés semblables et si la structure du capital convient au modèle de gestion de l'émetteur;
- › utilise une méthode de placement axée sur la valeur qui privilégie l'achat de titres qui sont sous-évalués et qui pourraient donc fournir une volatilité inférieure à celle d'un portefeuille d'actions axé sur la croissance;
- › passe en revue les renseignements économiques, sectoriels et particuliers de la société afin d'évaluer les perspectives de l'émetteur;
- › surveille et examine les émetteurs en permanence pour nous assurer de déceler les meilleures valeurs relatives;
- › peut investir dans des titres à revenu fixe ou des espèces pour protéger la valeur dans certaines conditions du marché;
- › peut investir jusqu'à 5 % de l'actif du fonds sous-jacent dans des titres étrangers;
- › peut investir jusqu'à 10 % de l'actif du fonds sous-jacent dans des parts d'autres fonds communs de placement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe qui sont compatibles avec les objectifs de placement du fonds;

Catégorie de valeur d'actions canadiennes Phillips, Hager & North

- › peut utiliser des dérivés, comme des swaps, des options, des contrats à terme standardisés et des contrats à terme de gré à gré, dans la mesure permise par le *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement* :
 - à des fins de couverture, notamment en guise de protection contre les pertes ou à des fins de réduction de la volatilité attribuable aux variations des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change, dont la fluctuation de la valeur d'une devise par rapport au dollar canadien,
 - à des fins autres que de couverture, notamment comme substitut à un placement direct, en vue de générer un revenu;
- › peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître les revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

Des renseignements sur le fonds sous-jacent figurent au www.rbcgma.com.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

La capacité du fonds d'atteindre ses objectifs de placement est directement liée à la capacité du fonds sous-jacent d'atteindre ses objectifs.

Les risques associés à un placement dans ce fonds sont similaires aux risques associés à un placement dans les parts du fonds sous-jacent qu'il détient. Le fonds pourrait également s'exposer lui-même directement à certains de ces risques, parmi lesquels figurent les suivants :

- › un risque associé au marché;
- › un risque associé au change;
- › un risque associé aux placements étrangers;
- › un risque associé à la spécialisation;
- › un risque associé à l'émetteur;
- › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- › un risque associé aux catégories et aux séries multiples;
- › des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à un grand investisseur.

Une description de ces risques est présentée à compter de la page 2 du présent prospectus simplifié.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds peut vous convenir si vous correspondez à l'un des profils suivants :

- › vous recherchez une exposition à des placements dans des sociétés, surtout canadiennes, de qualité;
- › vous prévoyez détenir votre placement dans le cadre d'un compte non enregistré;
- › vous prévoyez détenir votre placement à long terme et pouvez tolérer un risque de placement moyen (vous pouvez accepter que la valeur de votre placement fluctue).

Politique en matière de distributions

L'exercice de la Société se termine le 31 mars. Les dividendes ordinaires, s'il en est, sont versés chaque année en mars et les dividendes sur les gains en capital, s'il en est, sont versés chaque année dans les 60 jours suivant la fin de l'exercice. **Nous réinvestissons automatiquement tous les dividendes dans des actions additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de vous les verser en espèces.**

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Ce tableau aidera l'épargnant à comparer le coût d'un placement dans ce fonds au coût d'un placement dans d'autres fonds communs de placement ou dans une autre série de ce fonds, le cas échéant. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des actions? » à la page 70 pour une description de chaque série et de leur disponibilité. Le tableau suivant présente les frais payés par le fonds qui sont assumés indirectement par l'épargnant. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 78 pour plus de détails.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A (\$)	21,42	67,53	118,37	269,45
Série Conseillers (\$)	20,19	63,66	111,58	253,98
Série D (\$)	12,61	39,75	69,66	158,58
Série F (\$)	9,43	29,73	52,11	118,61
Série O (\$)	0,72	2,26	3,96	9,02

1) En supposant un placement de 1 000 \$ et un rendement annuel de 5 %. Le rendement réel peut varier.

Catégorie de revenu d'actions canadiennes RBC

DÉTAIL DU FONDS			
Type de fonds	Fonds d'actions canadiennes		
Date de création	Série A – 30 décembre 2011 Série Conseillers – 30 décembre 2011 Série Conseillers T5 – 26 janvier 2015 Série T5 – 26 janvier 2015	Série D – 30 décembre 2011 Série F – 30 décembre 2011 Série FT5 – 26 janvier 2015 Série O – 30 décembre 2011	
Titres offerts	Actions d'une catégorie d'une société d'investissement à capital variable : série A, série Conseillers, série Conseillers T5, série T5, série D, série F, série FT5 et série O		
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible pour les régimes enregistrés.		
Frais	Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 78 pour plus de détails.		
	Série	Frais de gestion	Frais d'administration
	Série A	1,60 %	0,13 %
	Série Conseillers	1,60 %	0,13 %
	Série Conseillers T5	1,60 %	0,13 %
	Série T5	1,60 %	0,13 %
	Série D	0,85 %	0,08 %
	Série F	0,60 %	0,08 %
	Série FT5	0,60 %	0,08 %
	Série O	négociables et payés directement à RBC GMA ¹⁾	0,02 %
¹⁾ Les actions de série O sont offertes aux particuliers, aux investisseurs institutionnels et aux courtiers qui ont conclu une entente directement avec RBC GMA en vue de souscrire des actions de série O. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des actions de série O. Les porteurs d'actions de série O versent directement à RBC GMA les frais qu'ils auront négociés avec elle, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des actions? – Actions de série O ».			

Quels types de placement le fonds fait-il?
Objectifs de placement

› Procurer une croissance à long terme du capital.

Le fonds investit principalement dans un portefeuille diversifié de titres de sociétés canadiennes, notamment des actions ordinaires et des actions privilégiées de sociétés canadiennes qui versent des dividendes, de parts de fiducies de placement immobilier et de parts de fiducies de revenu, soit directement ou indirectement au moyen de placements dans d'autres fonds d'investissement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe.

Nous ne changerons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement de la majorité des actionnaires du fonds votant sur cette question.

Stratégies de placement

On s'attend actuellement à ce que le fonds investisse jusqu'à la totalité de son actif net dans des parts du Fonds de revenu d'actions canadiennes RBC (le « fonds sous-jacent »).

Le gestionnaire de portefeuille du fonds sous-jacent :

- › investit dans un portefeuille diversifié de titres de sociétés canadiennes qui génèrent un revenu, y compris des actions ordinaires et des actions privilégiées sur lesquelles des dividendes sont versés, des fiducies de placement immobilier et des fiducies de revenu;
- › recherche des titres de sociétés produisant un rendement en dividendes supérieur à la moyenne ou affichant une perspective de versements ou de croissance de leurs dividendes à long terme, au moment de la sélection d'actions ordinaires ou d'actions privilégiées;
- › recherche des entreprises solides ayant la capacité de maintenir et de faire croître les distributions tout en conservant les liquidités nécessaires aux possibilités de croissance internes, au moment de la sélection de titres de fiducie de revenu;
- › peut également investir dans des titres à revenu fixe, notamment jusqu'à 10 % dans des titres de créance de sociétés de faible qualité (rendement élevé) auxquels Standard & Poor's (ou une agence de notation équivalente) a attribué une note inférieure à BBB(-);
- › peut investir jusqu'à 25 % de l'actif du fonds sous-jacent dans des titres étrangers;

Catégorie de revenu d'actions canadiennes RBC

- › peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer cette volatilité;
- › peut également recourir à des instruments dérivés, tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, comme substitut de placements directs ou pour générer un revenu;
- › peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Information précise sur chacune des sociétés d'investissement à capital variable décrites dans le présent document – Stratégies de placement » à la page 9;
- › peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître les revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

Des renseignements sur le fonds sous-jacent figurent au www.rbcgma.com.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

La capacité du fonds d'atteindre ses objectifs de placement peut être directement liée à la capacité du fonds sous-jacent d'atteindre ses objectifs.

Les risques associés à un placement dans ce fonds sont similaires aux risques associés à un placement dans les parts du fonds sous-jacent qu'il détient. Le fonds pourrait également s'exposer lui-même directement à certains de ces risques, parmi lesquels figurent les suivants :

- › un risque associé au marché;
- › un risque associé aux taux d'intérêt;
- › un risque associé au crédit;
- › un risque associé aux placements étrangers;
- › un risque associé au change, dans la mesure où le fonds sous-jacent investit dans des titres étrangers;
- › un risque associé à un placement dans une fiducie;
- › un risque associé à l'érosion du capital (actions de série Conseillers T5, de série T5 et de série FT5 seulement);
- › un risque associé aux versements (actions de série Conseillers T5, de série T5 et de série FT5 seulement);
- › un risque associé à l'émetteur;
- › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- › un risque associé aux catégories et aux séries multiples;
- › des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à un grand investisseur.

Une description de ces risques est présentée à compter de la page 2 du présent prospectus simplifié.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds peut vous convenir si vous correspondez à l'un des profils suivants :

- › vous voulez un fonds diversifié offrant des possibilités de croissance modeste du capital;
- › vous prévoyez détenir votre placement dans le cadre d'un compte non enregistré;
- › vous prévoyez détenir votre placement à long terme et pouvez tolérer un risque de placement moyen (vous pouvez accepter que la valeur de votre placement fluctue).

Politique en matière de distributions

L'exercice de la Société se termine le 31 mars. Pour toutes les autres actions que celles de la série Conseillers T5, de la série T5 et de la série FT5, les dividendes ordinaires, s'il en est, sont versés chaque année en mars et les dividendes sur les gains en capital, s'il en est, sont versés chaque année dans les 60 jours suivant la fin de l'exercice. **Nous réinvestissons automatiquement tous les dividendes dans des actions additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de vous les verser en espèces.**

Actions de série Conseillers T5, de série T5 et de série FT5

Pour ces séries, le fonds a l'intention de verser des distributions chaque mois en fonction d'un taux de versement (qui devrait demeurer à environ 5 %). Le taux de versement ne représente pas le rendement du fonds. Il s'agit du taux auquel le fonds a l'intention de verser des distributions au cours de l'année.

La somme de vos distributions mensuelles est analysée et fixée à nouveau au début de chaque année civile. Elle est calculée en fonction du taux de versement du fonds, de la valeur liquidative par action à la fin de l'année civile précédente et du nombre d'actions de la série du fonds que vous détenez au moment de la distribution. Si le taux de rendement du fonds dépasse le taux de versement, la somme de votre distribution mensuelle risque alors d'augmenter l'an prochain. Si le taux de rendement du fonds est inférieur au taux de versement, la somme de votre distribution mensuelle risque alors de diminuer l'an prochain. Bien que rien ne soit prévu à cet égard, nous pourrions également rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés des capitaux ont eu une grande incidence sur la capacité de maintenir le taux de versement des actions de série Conseillers T5, de série T5 et de série FT5. Vous pouvez connaître le montant de la distribution mensuelle par action actuel sur notre site Web au www.rbcgma.com.

Si les distributions mensuelles régulières totales pour l'exercice sont inférieures aux dividendes ordinaires et aux dividendes sur les gains en capital du fonds pour l'exercice, nous effectuerons une distribution supplémentaire de dividendes ordinaires en mars et/ou de dividendes sur les gains en capital dans les 60 jours suivant la fin de l'exercice. Ces distributions de fin d'exercice supplémentaires

Catégorie de revenu d'actions canadiennes RBC

seront automatiquement réinvesties dans des actions du fonds même si vous avez choisi de recevoir vos distributions mensuelles en espèces. Ces distributions sont automatiquement réinvesties afin de conserver votre capital investi et la somme de vos distributions mensuelles pour l'année suivante.

Le montant total des distributions pour ces séries pour une année pourrait dépasser la part du revenu et des gains en capital attribuables à ces séries réalisés par le fonds cette année-là. L'excédent sera considéré comme un remboursement de capital pour l'actionnaire. Un remboursement de capital constitue un remboursement à l'actionnaire d'une partie du capital qu'il a lui-même investi. Ce montant excédentaire ne sera pas imposable entre vos mains au cours de son année de réception. Le remboursement de capital reporté, mais n'élimine pas, l'impôt que vous pourriez devoir payer. La partie de la distribution qui constitue un remboursement de capital viendra réduire le prix de base rajusté par action. Si vous détenez vos actions dans le cadre d'un compte non enregistré et si vous recevez vos distributions en espèces, le montant de la réduction du prix de base rajusté de vos actions constituera un gain en capital plus important (ou une perte en capital plus faible) pour une année au cours de laquelle vous avez fait racheter vos actions. Si vous détenez vos actions dans le cadre d'un compte enregistré, le montant de la réduction du prix de base rajusté de vos actions n'aura aucune incidence sur le montant imposable au moment d'un retrait du compte enregistré. Pour de plus amples renseignements sur les incidences fiscales, veuillez consulter votre conseiller en fiscalité. Les actions sont conçues principalement pour être détenues dans le cadre d'un compte non enregistré.

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Ce tableau aidera l'épargnant à comparer le coût d'un placement dans ce fonds au coût d'un placement dans d'autres fonds communs de placement ou dans une autre série de ce fonds, le cas échéant. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des actions? » à la page 70 pour une description de chaque série et de leur disponibilité. Le tableau suivant présente les frais payés par le fonds qui sont assumés indirectement par l'épargnant. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 78 pour plus de détails.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A (\$)	21,53	67,86	118,94	270,74
Série Conseillers (\$)	21,63	68,18	119,51	272,03
Série Conseillers T5 (\$)	21,83	68,83	120,64	274,61
Série T5 (\$)	21,32	67,21	117,81	268,16
Série D (\$)	12,30	38,78	67,97	154,71
Série F (\$)	9,74	30,70	53,81	122,48
Série FT5 (\$)	9,64	30,37	53,24	121,19
Série O (\$)	0,62	1,94	3,40	7,74

1) En supposant un placement de 1 000 \$ et un rendement annuel de 5 %. Le rendement réel peut varier.

Catégorie de sociétés canadiennes à moyenne capitalisation RBC

DÉTAIL DU FONDS			
Type de fonds	Fonds d'actions canadiennes		
Date de création	Série A – 30 décembre 2011 Série Conseillers – 30 décembre 2011 Série D – 30 décembre 2011	Série F – 30 décembre 2011 Série O – 30 décembre 2011	
Titres offerts	Actions d'une catégorie d'une société d'investissement à capital variable : série A, série Conseillers, série D, série F et série O		
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible pour les régimes enregistrés.		
Frais	Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 78 pour plus de détails.		
	Série	Frais de gestion	Frais d'administration
	Série A	1,75 %	0,05 %
	Série Conseillers	1,75 %	0,05 %
	Série D	1,00 %	0,05 %
	Série F	0,75 %	0,05 %
	Série O	négociables et payés directement à RBC GMA ¹⁾	0,02 %

¹⁾ Les actions de série O sont offertes aux particuliers, aux investisseurs institutionnels et aux courtiers qui ont conclu une entente directement avec RBC GMA en vue de souscrire des actions de série O. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des actions de série O. Les porteurs d'actions de série O versent directement à RBC GMA les frais qu'ils auront négociés avec elle, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des actions? – Actions de série O ».

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

› Procurer une croissance à long terme du capital.

Le fonds investit son actif principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés canadiennes de taille moyenne qui procurent une perspective de croissance supérieure à la moyenne et il peut également investir dans des titres de sociétés à faible capitalisation ayant une liquidité adéquate directement ou indirectement au moyen de placements dans d'autres fonds d'investissement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe.

Nous ne changerons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement de la majorité des actionnaires du fonds votant sur cette question.

Stratégies de placement

On s'attend actuellement à ce que le fonds investisse jusqu'à la totalité de son actif net dans des parts du Portefeuille privé de sociétés canadiennes à moyenne capitalisation RBC (le « fonds sous-jacent »).

Le gestionnaire de portefeuille du fonds sous-jacent :

› se concentre sur les sociétés ayant un historique de croissance élevée des ventes et du bénéfice, offrant des perspectives de croissance continue au-dessus de la moyenne;

- › choisit des sociétés ayant une solide direction et des modèles d'affaires bien ciblés, et offrant un avantage concurrentiel;
- › répartit les placements du fonds sous-jacent entre les secteurs industriels et peut investir dans des sociétés à grande capitalisation, à moyenne capitalisation et à petite capitalisation;
- › peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change;
- › peut également recourir à des instruments dérivés à des fins autres que de couverture comme substituts de placements directs;
- › peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Information précise sur chacune des sociétés d'investissement à capital variable décrites dans le présent document – Stratégies de placement » à la page 9;
- › peut investir jusqu'à 25 % de l'actif du fonds sous-jacent dans des titres étrangers et des devises;
- › peut participer à des opérations de prêt de titres;
- › peut conclure des mises en pension et des prises en pension de titres comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

Des renseignements sur le fonds sous-jacent figurent au www.rbcgma.com.

Catégorie de sociétés canadiennes à moyenne capitalisation RBC

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

La capacité du fonds d'atteindre ses objectifs de placement peut être directement liée à la capacité du fonds sous-jacent d'atteindre ses objectifs.

Les risques associés à un placement dans ce fonds sont similaires aux risques associés à un placement dans les parts du fonds sous-jacent qu'il détient. Le fonds pourrait également s'exposer lui-même directement à certains de ces risques, parmi lesquels figurent les suivants :

- › un risque associé au marché;
- › un risque associé à la spécialisation;
- › un risque associé aux sociétés à petite capitalisation boursière;
- › un risque associé aux placements étrangers;
- › un risque associé au change;
- › un risque associé à la liquidité;
- › un risque associé à l'émetteur;
- › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- › un risque associé aux catégories et aux séries multiples;
- › des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à un grand investisseur.

Une description de ces risques est présentée à compter de la page 2 du présent prospectus simplifié.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds peut vous convenir si vous correspondez à l'un des profils suivants :

- › vous visez une croissance à long terme;
- › vous voulez une composante croissance dans la portion d'un portefeuille réservée aux actions canadiennes;
- › vous souhaitez diversifier le portefeuille selon la capitalisation boursière;
- › vous prévoyez détenir votre placement dans le cadre d'un compte non enregistré;
- › vous prévoyez détenir votre placement à long terme et vous pouvez tolérer un risque de placement de moyen à élevé (vous acceptez que la valeur de votre placement fluctue considérablement).

Politique en matière de distributions

L'exercice de la Société se termine le 31 mars. Les dividendes ordinaires, s'il en est, sont versés chaque année en mars et les dividendes sur les gains en capital, s'il en est, sont versés chaque année dans les 60 jours suivant la fin de l'exercice. **Nous réinvestissons automatiquement tous les dividendes dans des actions additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de vous les verser en espèces.**

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Ce tableau aidera l'épargnant à comparer le coût d'un placement dans ce fonds au coût d'un placement dans d'autres fonds communs de placement ou dans une autre série de ce fonds, le cas échéant. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des actions? » à la page 70 pour une description de chaque série et de leur disponibilité. Le tableau suivant présente les frais payés par le fonds qui sont assumés indirectement par l'épargnant. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 78 pour plus de détails.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A (\$)	21,94	69,15	121,20	275,90
Série Conseillers (\$)	21,42	67,53	118,37	269,45
Série D (\$)	13,33	42,01	73,63	167,60
Série F (\$)	10,15	31,99	56,07	127,63
Série O (\$)	1,44	4,52	7,93	18,05

1) En supposant un placement de 1 000 \$ et un rendement annuel de 5 %. Le rendement réel peut varier.

FONDS D' ACTIONS NORD-AMÉRICAINES

Catégorie de valeur nord-américaine RBC

DÉTAIL DU FONDS			
Type de fonds	Fonds d'actions nord-américaines		
Date de création	Série A – 30 décembre 2011 Série Conseillers – 30 décembre 2011 Série D – 30 décembre 2011	Série F – 30 décembre 2011 Série O – 30 décembre 2011	
Titres offerts	Actions d'une catégorie d'une société d'investissement à capital variable : série A, série Conseillers, série D, série F et série O		
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible pour les régimes enregistrés.		
Frais	Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 78 pour plus de détails.		
	Série	Frais de gestion	Frais d'administration
	Série A	1,60 %	0,13 %
	Série Conseillers	1,60 %	0,13 %
	Série D	0,85 %	0,08 %
	Série F	0,60 %	0,08 %
	Série O	négociables et payés directement à RBC GMA ¹⁾	0,02 %

¹⁾ Les actions de série O sont offertes aux particuliers, aux investisseurs institutionnels et aux courtiers qui ont conclu une entente directement avec RBC GMA en vue de souscrire des actions de série O. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des actions de série O. Les porteurs d'actions de série O versent directement à RBC GMA les frais qu'ils auront négociés avec elle, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des actions? – Actions de série O ».

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

› Procurer une croissance à long terme du capital.

Le fonds investit son actif principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés canadiennes et/ou américaines, dont le cours est inférieur à leur valeur réelle et qui présentent des occasions de croissance à long terme directement ou indirectement au moyen de placements dans d'autres fonds d'investissement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe.

Nous ne changerons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement de la majorité des actionnaires du fonds votant sur cette question.

Stratégies de placement

On s'attend actuellement à ce que le fonds investisse jusqu'à la totalité de son actif net dans des parts du Fonds nord-américain de valeur RBC (le « fonds sous-jacent »).

Le gestionnaire de portefeuille du fonds sous-jacent :

- › applique une méthode ascendante de sélection des actions afin de repérer les sociétés de qualité qui sont sous-évaluées, selon des critères comme l'actif, le bénéfice et les flux de trésorerie;
- › étudie les statistiques financières de chaque société afin de déterminer si le cours de l'action est inférieur à sa valeur réelle ou aux titres d'autres sociétés semblables;

- › utilise une stratégie de placement axée sur la valeur, misant sur l'achat de titres sous-évalués; par conséquent, le degré de volatilité du fonds devrait être moindre que celui d'un portefeuille d'actions de sociétés axées sur la croissance;
- › examine la conjoncture de l'économie et du secteur d'activité ainsi que des données se rapportant aux sociétés afin d'évaluer leurs perspectives de croissance;
- › tient compte de macrofacteurs mondiaux, comme le rythme et la qualité de la croissance économique mondiale et les perspectives concernant le cours des marchandises;
- › surveille et évalue les sociétés de façon continue afin de repérer les meilleures valeurs relatives;
- › peut investir dans des titres à revenu fixe ou des espèces afin de protéger la valeur du capital si la conjoncture du marché l'exige;
- › peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer cette volatilité et pour réduire l'exposition du fonds sous-jacent à la fluctuation de la valeur du dollar américain par rapport à celle du dollar canadien. Le gestionnaire de portefeuille fixera le niveau d'exposition aux devises en fonction de son évaluation actuelle des marchés du change;
- › peut également recourir à des instruments dérivés, tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, comme substituts de placements directs;

Catégorie de valeur nord-américaine RBC

- › peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Information précise sur chacune des sociétés d'investissement à capital variable décrites dans le présent document – Stratégies de placement » à la page 9;
- › peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître les revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

Des renseignements sur le fonds sous-jacent figurent au www.rbcgma.com.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

La capacité du fonds d'atteindre ses objectifs de placement peut être directement liée à la capacité du fonds sous-jacent d'atteindre ses objectifs.

Les risques associés à un placement dans ce fonds sont similaires aux risques associés à un placement dans les parts du fonds sous-jacent qu'il détient. Le fonds pourrait également s'exposer lui-même directement à certains de ces risques, parmi lesquels figurent les suivants :

- › un risque associé au marché;
- › un risque associé à la spécialisation;
- › un risque associé aux placements étrangers;
- › un risque associé au change;
- › un risque associé à l'émetteur;
- › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- › un risque associé aux catégories et aux séries multiples;
- › des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à un grand investisseur.

Une description de ces risques est présentée à compter de la page 2 du présent prospectus simplifié.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds peut vous convenir si vous correspondez à l'un des profils suivants :

- › vous recherchez une possibilité de croissance à long terme du capital;
- › vous voulez une composante valeur dans la portion de votre portefeuille réservée aux actions;
- › vous prévoyez détenir votre placement dans le cadre d'un compte non enregistré;
- › vous prévoyez détenir votre placement à long terme et pouvez tolérer un risque de placement moyen (vous pouvez accepter que la valeur de votre placement fluctue).

Politique en matière de distributions

L'exercice de la Société se termine le 31 mars. Les dividendes ordinaires, s'il en est, sont versés chaque année en mars et les dividendes sur les gains en capital, s'il en est, sont versés chaque année dans les 60 jours suivant la fin de l'exercice. **Nous réinvestissons automatiquement tous les dividendes dans des actions additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de vous les verser en espèces.**

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Ce tableau aidera l'épargnant à comparer le coût d'un placement dans ce fonds au coût d'un placement dans d'autres fonds communs de placement ou dans une autre série de ce fonds, le cas échéant. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des actions? » à la page 70 pour une description de chaque série et de leur disponibilité. Le tableau suivant présente les frais payés par le fonds qui sont assumés indirectement par l'épargnant. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 78 pour plus de détails.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A (\$)	21,63	68,18	119,51	272,03
Série Conseillers (\$)	21,83	68,83	120,64	274,61
Série D (\$)	12,51	39,42	69,10	157,29
Série F (\$)	9,84	31,02	54,37	123,77
Série O (\$)	0,62	1,94	3,40	7,74

1) En supposant un placement de 1 000 \$ et un rendement annuel de 5 %. Le rendement réel peut varier.

Catégorie de dividendes américains RBC

DÉTAIL DU FONDS			
Type de fonds	Fonds d'actions américaines		
Date de création	Série A – 31 octobre 2012 Série Conseillers – 31 octobre 2012 Série D – 31 octobre 2012	Série F – 31 octobre 2012 Série O – 17 octobre 2012	
Titres offerts	Actions d'une catégorie d'une société d'investissement à capital variable : série A, série Conseillers, série D, série F et série O		
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible pour les régimes enregistrés.		
Frais	Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 78 pour plus de détails.		
	Série	Frais de gestion	Frais d'administration
	Série A	1,60 %	0,13 %
	Série Conseillers	1,60 %	0,13 %
	Série D	0,85 %	0,08 %
	Série F	0,60 %	0,08 %
	Série O	négociables et payés directement à RBC GMA ¹⁾	0,02 %

¹⁾ Les actions de série O sont offertes aux particuliers, aux investisseurs institutionnels et aux courtiers qui ont conclu une entente directement avec RBC GMA en vue de souscrire des actions de série O. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des actions de série O. Les porteurs d'actions de série O versent directement à RBC GMA les frais qu'ils auront négociés avec elle, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des actions? – Actions de série O ».

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

- › Procurer une croissance à long terme du capital et un revenu de dividende régulier.

Le fonds investit principalement dans des actions ordinaires et privilégiées de sociétés américaines qui versent des dividendes supérieurs à la moyenne directement ou indirectement au moyen de placements dans d'autres fonds communs de placement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe.

Nous ne changerons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement de la majorité des actionnaires du fonds votant sur cette question.

Stratégies de placement

On s'attend actuellement à ce que le fonds investisse jusqu'à la totalité de son actif net dans des parts du Fonds américain de dividendes RBC (le « fonds sous-jacent »).

Le gestionnaire de portefeuille du fonds sous-jacent :

- › choisit des sociétés qui offrent des versements de dividende durables et affichent de bonnes perspectives de croissance à long terme des dividendes et qui présentent un potentiel de création de valeur grâce à des événements comme des rachats d'actions sur le marché, des offres publiques d'achat et la réduction de la dette;
- › peut investir dans des titres à revenu fixe comme des obligations de gouvernements, des obligations de sociétés et des bons du Trésor;

- › surveille et étudie les placements de façon continue afin de repérer les meilleures valeurs relatives;
- › peut investir jusqu'à 10 % de l'actif du fonds sous-jacent dans des parts d'autres fonds communs de placement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe qui sont compatibles avec les objectifs de placement du fonds;
- › peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer cette volatilité et pour réduire l'exposition du fonds à la fluctuation de la valeur du dollar américain par rapport à celle du dollar canadien. Le gestionnaire de portefeuille fixera le niveau d'exposition aux devises en fonction de son évaluation actuelle des marchés du change;
- › peut également recourir à des instruments dérivés, tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, comme substituts de placements directs ou pour générer des revenus;
- › peut utiliser des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Information précise sur chacune des sociétés d'investissement à capital variable décrites dans le présent document – Stratégies de placement » à la page 9;
- › peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître les revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

Des renseignements sur le fonds sous-jacent figurent au www.rbcgma.com.

Catégorie de dividendes américains RBC**Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?**

La capacité du fonds d'atteindre ses objectifs de placement peut être directement liée à la capacité du fonds sous-jacent d'atteindre ses objectifs.

Les risques associés à un placement dans ce fonds sont similaires aux risques associés à un placement dans les parts du fonds sous-jacent qu'il détient. Le fonds pourrait également s'exposer lui-même directement à certains de ces risques, parmi lesquels figurent les suivants :

- › un risque associé au marché;
- › un risque associé aux taux d'intérêt;
- › un risque associé au crédit;
- › un risque associé aux placements étrangers;
- › un risque associé au change;
- › un risque associé à l'émetteur;
- › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- › un risque associé aux catégories et aux séries multiples;
- › des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à un grand investisseur.

Une description de ces risques est présentée à compter de la page 2 du présent prospectus simplifié.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds peut vous convenir si vous correspondez à l'un des profils suivants :

- › vous visez une croissance à long terme modeste de votre placement;
- › vous souhaitez obtenir une exposition aux titres de sociétés américaines qui versent des dividendes supérieurs à la moyenne;
- › vous prévoyez détenir votre placement dans le cadre d'un compte non enregistré;
- › vous prévoyez détenir votre placement à long terme et pouvez tolérer un risque de placement moyen (vous pouvez accepter que la valeur de votre placement fluctue).

Politique en matière de distributions

L'exercice de la Société se termine le 31 mars. Les dividendes ordinaires, s'il en est, sont versés chaque année en mars et les dividendes sur les gains en capital, s'il en est, sont versés chaque année dans les 60 jours suivant la fin de l'exercice. **Nous réinvestissons automatiquement tous les dividendes dans des actions additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de vous les verser en espèces.**

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Ce tableau aidera l'épargnant à comparer le coût d'un placement dans ce fonds au coût d'un placement dans d'autres fonds communs de placement ou dans une autre série de ce fonds, le cas échéant. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des actions? » à la page 70 pour une description de chaque série et de leur disponibilité. Le tableau suivant présente les frais payés par le fonds qui sont assumés indirectement par l'épargnant. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 78 pour plus de détails.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A (\$)	21,73	68,50	120,07	273,32
Série Conseillers (\$)	21,53	67,86	118,94	270,74
Série D (\$)	12,10	38,13	66,83	152,13
Série F (\$)	9,74	30,70	53,81	122,48
Série O (\$)	–	–	–	–

1) En supposant un placement de 1 000 \$ et un rendement annuel de 5 %. Le rendement réel peut varier.

2) Aucun renseignement n'est disponible à l'égard des frais du fonds assumés indirectement par les épargnants pour les actions de série O, car aucune action de série O de ce fonds n'était émise en date du 24 octobre 2016.

Catégorie d'actions américaines RBC

DÉTAIL DU FONDS			
Type de fonds	Fonds d'actions américaines		
Date de création	Série A – 30 décembre 2011 Série Conseillers – 30 décembre 2011 Série D – 30 décembre 2011	Série F – 30 décembre 2011 Série O – 30 décembre 2011	
Titres offerts	Actions d'une catégorie d'une société d'investissement à capital variable : série A, série Conseillers, série D, série F et série O		
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible pour les régimes enregistrés.		
Frais	Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 78 pour plus de détails.		
	Série	Frais de gestion	Frais d'administration
	Série A	1,60 %	0,10 %
	Série Conseillers	1,60 %	0,10 %
	Série D	0,85 %	0,05 %
	Série F	0,60 %	0,05 %
	Série O	négociables et payés directement à RBC GMA ¹⁾	0,02 %

¹⁾ Les actions de série O sont offertes aux particuliers, aux investisseurs institutionnels et aux courtiers qui ont conclu une entente directement avec RBC GMA en vue de souscrire des actions de série O. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des actions de série O. Les porteurs d'actions de série O versent directement à RBC GMA les frais qu'ils auront négociés avec elle, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des actions? – Actions de série O ».

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

› Procurer une croissance à long terme du capital.

Le fonds investit son actif principalement dans des titres de capitaux propres de grandes sociétés des États-Unis, soit directement ou indirectement au moyen de placements dans d'autres fonds d'investissement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe.

Nous ne changerons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement de la majorité des actionnaires du fonds votant sur cette question.

Stratégies de placement

On s'attend actuellement à ce que le fonds investisse jusqu'à la totalité de son actif net dans des parts du Fonds d'actions américaines RBC (le « fonds sous-jacent »).

Le gestionnaire de portefeuille du fonds sous-jacent :

- › choisit des titres parmi les différents secteurs d'activité du marché américain;
- › choisit des sociétés en fonction de la solidité de l'équipe de direction, de l'existence de modèles d'entreprise ciblés et du potentiel de croissance future du bénéfice et du flux de trésorerie;
- › examine la conjoncture de l'économie et du secteur d'activité ainsi que des données se rapportant aux sociétés afin d'évaluer leurs perspectives de croissance;

- › surveille et évalue les sociétés de façon continue afin de repérer les meilleures valeurs relatives;
- › peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer cette volatilité et pour réduire l'exposition du fonds sous-jacent à la fluctuation de la valeur du dollar américain par rapport à celle du dollar canadien. Le gestionnaire de portefeuille fixera le niveau d'exposition aux devises en fonction de son évaluation actuelle des marchés du change;
- › peut également recourir à des instruments dérivés, tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, comme substituts de placements directs;
- › peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Information précise sur chacune des sociétés d'investissement à capital variable décrites dans le présent document – Stratégies de placement » à la page 9;
- › peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître les revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

Des renseignements sur le fonds sous-jacent figurent au www.rbcgma.com.

Catégorie d'actions américaines RBC**Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?**

La capacité du fonds d'atteindre ses objectifs de placement peut être directement liée à la capacité de chaque fonds sous-jacent d'atteindre ses objectifs.

Les risques associés à un placement dans ce fonds sont similaires aux risques associés à un placement dans les parts du fonds sous-jacent qu'il détient. Le fonds pourrait également s'exposer lui-même directement à certains de ces risques, parmi lesquels figurent les suivants :

- › un risque associé au marché;
- › un risque associé aux placements étrangers;
- › un risque associé au change;
- › un risque associé à l'émetteur;
- › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- › un risque associé aux catégories et aux séries multiples;
- › des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à un grand investisseur.

Une description de ces risques est présentée à compter de la page 2 du présent prospectus simplifié.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds peut vous convenir si vous correspondez à l'un des profils suivants :

- › vous cherchez à intégrer dans votre portefeuille un placement de base dans des actions américaines;
- › vous recherchez une possibilité de croissance à long terme du capital;
- › vous voulez un fonds d'actions américaines de grande qualité, largement diversifié;
- › vous prévoyez détenir votre placement dans le cadre d'un compte non enregistré;
- › vous prévoyez détenir votre placement à long terme et pouvez tolérer un risque de placement moyen (vous pouvez accepter que la valeur de votre placement fluctue).

Politique en matière de distributions

L'exercice de la Société se termine le 31 mars. Les dividendes ordinaires, s'il en est, sont versés chaque année en mars et les dividendes sur les gains en capital, s'il en est, sont versés chaque année dans les 60 jours suivant la fin de l'exercice. **Nous réinvestissons automatiquement tous les dividendes dans des actions additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de vous les verser en espèces.**

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Ce tableau aidera l'épargnant à comparer le coût d'un placement dans ce fonds au coût d'un placement dans d'autres fonds communs de placement ou dans une autre série de ce fonds, le cas échéant. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des actions? » à la page 70 pour une description de chaque série et de leur disponibilité. Le tableau suivant présente les frais payés par le fonds qui sont assumés indirectement par l'épargnant. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 78 pour plus de détails.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A (\$)	22,14	69,80	122,34	278,47
Série Conseillers (\$)	21,73	68,50	120,07	273,32
Série D (\$)	12,10	38,13	66,83	152,13
Série F (\$)	9,84	31,02	54,37	123,77
Série O (\$)	0,82	2,59	4,53	10,31

1) En supposant un placement de 1 000 \$ et un rendement annuel de 5 %. Le rendement réel peut varier.

Catégorie d'actions américaines à faible volatilité QUBE RBC

DÉTAIL DU FONDS			
Type de fonds	Fonds d'actions américaines		
Date de création	Série A – 26 janvier 2015 Série Conseillers – 26 janvier 2015 Série D – 26 janvier 2015	Série F – 26 janvier 2015 Série O – 26 janvier 2015	
Titres offerts	Actions d'une catégorie d'une société d'investissement à capital variable : série A, série Conseillers, série D, série F et série O		
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible pour les régimes enregistrés.		
Frais	Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 78 pour plus de détails.		
	Série	Frais de gestion	Frais d'administration
	Série A	1,60 %	0,08 %
	Série Conseillers	1,60 %	0,08 %
	Série D	0,85 %	0,08 %
	Série F	0,60 %	0,08 %
	Série O	négociables et payés directement à RBC GMA ¹⁾	0,02 %
<p>¹⁾ Les actions de série O sont offertes aux particuliers, aux investisseurs institutionnels et aux courtiers qui ont conclu une entente directement avec RBC GMA en vue de souscrire des actions de série O. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des actions de série O. Les porteurs d'actions de série O versent directement à RBC GMA les frais qu'ils auront négociés avec elle, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des actions? – Actions de série O ».</p>			

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

› Procurer une croissance à long terme du capital.

Le fonds investit principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés des États-Unis, directement ou indirectement, au moyen de placements dans d'autres fonds d'investissement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe. Le fonds a recours à une méthode de placement de nature quantitative et vise un niveau de volatilité des rendements inférieur à celui du marché étendu des titres de capitaux propres des États-Unis.

Nous ne changerons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement de la majorité des actionnaires du fonds votant sur cette question.

Stratégies de placement

On s'attend actuellement à ce que le fonds investisse jusqu'à la totalité de son actif net dans des parts du Fonds d'actions américaines à faible volatilité QUBE RBC (le « fonds sous-jacent »).

Le gestionnaire de portefeuille du fonds sous-jacent :

- › investit principalement dans les titres de capitaux propres de sociétés des États-Unis;
- › répartit les placements du fonds sous-jacent entre les secteurs d'activité du marché américain;

- › a recours à un processus de placement de nature quantitative qui :
 - vise à exploiter aussi bien des occasions informatives que comportementales sur le marché,
 - évalue des sociétés en fonction de plusieurs facteurs pour choisir les titres,
 - tire le maximum d'une exposition à des facteurs qui sont associés à un rendement supérieur, comme la qualité et la croissance, tout en contrôlant l'exposition aux facteurs de risque, notamment les risques propres à certaines actions ou les risques associés à l'inclusion dans un secteur d'activité particulier. Dans le cadre de notre processus de placement de nature quantitative, nous évaluons ces facteurs en tenant compte des mesures conventionnelles tirées des états financiers, de même que des données sur le rendement historique des titres;
- › vise un niveau de volatilité des rendements inférieur à celui du marché étendu des titres de capitaux propres des États-Unis au moyen du choix de titres (c.-à-d. en choisissant des titres dont la volatilité devrait être inférieure à la volatilité moyenne de ce marché) et de la composition du portefeuille (c.-à-d. en composant un portefeuille dont les titres et les pondérations sectorielles visent à réduire au minimum la volatilité absolue de l'ensemble du portefeuille). Pour ce faire, il aura recours à un processus de placement de nature quantitative fondé sur les données financières fondamentales des sociétés de même que les mesures de la volatilité historique;
- › surveillera et examinera le fonds sous-jacent en permanence;
- › peut investir jusqu'à 25 % de l'actif du fonds dans des titres non américains;

Catégorie d'actions américaines à faible volatilité QUBE RBC

- › peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer cette volatilité;
- › peut également recourir à des instruments dérivés, tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, comme substituts de placements directs ou pour générer un revenu;
- › peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est indiqué à la rubrique « Information précise sur chacune des sociétés d'investissement à capital variable décrites dans le présent document – Stratégies de placement » à la page 9;
- › peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître les revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

Des renseignements sur le fonds sous-jacent figurent au www.rbcgma.com.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

La capacité du fonds d'atteindre ses objectifs de placement est directement liée à la capacité du fonds sous-jacent d'atteindre ses objectifs.

Les risques associés à un placement dans ce fonds sont similaires aux risques associés à un placement dans les parts du fonds sous-jacent qu'il détient. Le fonds pourrait également s'exposer lui-même directement à certains de ces risques, parmi lesquels figurent les suivants :

- › un risque associé à la stratégie de placement de nature quantitative;
- › un risque associé au marché;
- › un risque associé aux placements étrangers;
- › un risque associé au change;
- › un risque associé à la liquidité;
- › un risque associé à la spécialisation;
- › un risque associé à l'émetteur;
- › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- › un risque associé aux catégories et aux séries multiples;
- › des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à un grand investisseur.

Une description de ces risques est présentée à compter de la page 2 du présent prospectus simplifié.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds peut vous convenir si vous correspondez à l'un des profils suivants :

- › vous recherchez une possibilité de croissance à long terme du capital;
- › vous souhaitez diversifier votre portefeuille selon la méthode de gestion des placements;
- › vous prévoyez détenir votre placement dans le cadre d'un compte non enregistré;
- › vous prévoyez détenir votre placement à long terme et pouvez tolérer un risque de placement moyen (vous pouvez accepter que la valeur de votre placement fluctue).

Politique en matière de distributions

L'exercice de la Société se termine le 31 mars. Les dividendes ordinaires, s'il en est, sont versés chaque année en mars et les dividendes sur les gains en capital, s'il en est, sont versés chaque année dans les 60 jours suivant la fin de l'exercice. **Nous réinvestissons automatiquement tous les dividendes dans des actions additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de vous les verser en espèces.**

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Ce tableau aidera l'épargnant à comparer le coût d'un placement dans ce fonds au coût d'un placement dans d'autres fonds communs de placement ou dans une autre série de ce fonds, le cas échéant. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des actions? » à la page 70 pour une description de chaque série et de leur disponibilité. Le tableau suivant présente les frais payés par le fonds qui sont assumés indirectement par l'épargnant. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 78 pour plus de détails.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A (\$)	21,12	66,57	116,67	265,58
Série Conseillers (\$)	20,81	65,60	114,97	261,71
Série D (\$)	12,51	39,42	69,10	157,29
Série F (\$)	9,53	30,05	52,67	119,90
Série O (\$)	0,51	1,62	2,83	6,45

1) En supposant un placement de 1 000 \$ et un rendement annuel de 5 %. Le rendement réel peut varier.

Catégorie de valeur d'actions américaines RBC

DÉTAIL DU FONDS		
Type de fonds	Fonds d'actions américaines	
Date de création	Série A – 26 janvier 2015 Série Conseillers – 26 janvier 2015 Série D – 26 janvier 2015	Série F – 26 janvier 2015 Série O – 26 janvier 2015
Titres offerts	Actions d'une catégorie d'une société d'investissement à capital variable : série A, série Conseillers, série D, série F et série O	
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible pour les régimes enregistrés.	
Frais	Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 78 pour plus de détails.	
	Série	Frais de gestion
	Série A	1,60 %
	Série Conseillers	1,60 %
	Série D	0,85 %
	Série F	0,60 %
	Série O	négociables et payés directement à RBC GMA ¹⁾
		Frais d'administration
		0,08 %
		0,08 %
		0,08 %
		0,08 %
		0,02 %

¹⁾ Les actions de série O sont offertes aux particuliers, aux investisseurs institutionnels et aux courtiers qui ont conclu une entente directement avec RBC GMA en vue de souscrire des actions de série O. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des actions de série O. Les porteurs d'actions de série O versent directement à RBC GMA les frais qu'ils auront négociés avec elle, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des actions? – Actions de série O ».

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

› Procurer une croissance à long terme du capital.

Le fonds investit principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés des États-Unis dont la valeur est intéressante par rapport à celle de leurs pairs, à leur propre historique d'évaluation et au marché boursier en général tout en offrant des possibilités de croissance à long terme, directement ou indirectement, au moyen de placements dans d'autres fonds d'investissement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe.

Nous ne changerons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement de la majorité des actionnaires du fonds votant sur cette question.

Stratégies de placement

On s'attend actuellement à ce que le fonds investisse jusqu'à la totalité de son actif net dans des parts du Fonds de valeur d'actions américaines RBC (le « fonds sous-jacent »).

Le gestionnaire de portefeuille du fonds sous-jacent :

- › applique une méthode ascendante de sélection des actions afin de repérer les sociétés de qualité qui sont sous-évaluées, selon des critères comme l'actif, le bénéfice et les flux de trésorerie;
- › étudie les statistiques financières de chaque société afin de déterminer si le cours de l'action est inférieur à sa valeur réelle ou aux titres d'autres sociétés semblables;

- › utilise une stratégie de placement axée sur la valeur, misant sur l'achat de titres sous-évalués; par conséquent, le degré de volatilité du fonds devrait être moindre que celui d'un portefeuille d'actions de sociétés axées sur la croissance;
- › examine la conjoncture de l'économie et du secteur d'activité ainsi que des données se rapportant aux sociétés afin d'évaluer leurs perspectives de croissance;
- › tient compte de macrofacteurs mondiaux, comme le rythme et la qualité de la croissance économique mondiale et les perspectives concernant le cours des marchandises;
- › surveille et évalue les sociétés de façon continue afin de repérer les meilleures valeurs relatives;
- › peut investir dans des titres à revenu fixe ou des espèces afin de protéger la valeur du capital si la conjoncture du marché l'exige;
- › peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer cette volatilité et pour réduire l'exposition du fonds à la fluctuation de la valeur du dollar américain par rapport à celle du dollar canadien. Le gestionnaire de portefeuille du fonds sous-jacent fixera le niveau d'exposition aux devises en fonction de son évaluation actuelle des marchés du change;
- › peut également recourir à des instruments dérivés, tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, comme substituts de placements directs;
- › peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Information précise sur chacune des sociétés d'investissement à capital variable décrites dans le présent document – Stratégies de placement » à la page 9;

Catégorie de valeur d'actions américaines RBC

- › peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître les revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

Des renseignements sur le fonds sous-jacent figurent au www.rbcgma.com.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

La capacité du fonds d'atteindre ses objectifs de placement est directement liée à la capacité du fonds sous-jacent d'atteindre ses objectifs.

Les risques associés à un placement dans ce fonds sont similaires aux risques associés à un placement dans les parts du fonds sous-jacent qu'il détient. Le fonds pourrait également s'exposer lui-même directement à certains de ces risques, parmi lesquels figurent les suivants :

- › un risque associé au marché;
- › un risque associé à la spécialisation;
- › un risque associé aux placements étrangers;
- › un risque associé au change;
- › un risque associé à l'émetteur;
- › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- › un risque associé aux catégories et aux séries multiples;
- › des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à un grand investisseur.

Une description de ces risques est présentée à compter de la page 2 du présent prospectus simplifié.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds peut vous convenir si vous correspondez à l'un des profils suivants :

- › vous recherchez une possibilité de croissance à long terme du capital;
- › vous voulez une composante valeur dans la portion de votre portefeuille réservée aux titres de capitaux propres;
- › vous prévoyez détenir votre placement dans le cadre d'un compte non enregistré;
- › vous prévoyez détenir votre placement à long terme et pouvez tolérer un risque de placement moyen (vous pouvez accepter que la valeur de votre placement fluctue).

Politique en matière de distributions

L'exercice de la Société se termine le 31 mars. Les dividendes ordinaires, s'il en est, sont versés chaque année en mars et les dividendes sur les gains en capital, s'il en est, sont versés chaque année dans les 60 jours suivant la fin de l'exercice. **Nous réinvestissons automatiquement tous les dividendes dans des actions additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de vous les verser en espèces.**

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Ce tableau aidera l'épargnant à comparer le coût d'un placement dans ce fonds au coût d'un placement dans d'autres fonds communs de placement ou dans une autre série de ce fonds, le cas échéant. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des actions? » à la page 70 pour une description de chaque série et de leur disponibilité. Le tableau suivant présente les frais payés par le fonds qui sont assumés indirectement par l'épargnant. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 78 pour plus de détails.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A (\$)	21,53	67,86	118,94	270,74
Série Conseillers (\$)	19,99	63,01	110,44	251,40
Série D (\$)	12,40	39,10	68,53	156,00
Série F (\$)	9,53	30,05	52,67	119,90
Série O (\$)	0,51	1,62	2,83	6,45

1) En supposant un placement de 1 000 \$ et un rendement annuel de 5 %. Le rendement réel peut varier.

Catégorie d'actions américaines multistyle toutes capitalisations Phillips, Hager & North

DÉTAIL DU FONDS			
Type de fonds	Fonds d'actions américaines		
Date de création	Série A – 30 décembre 2011 Série Conseillers – 30 décembre 2011 Série D – 30 décembre 2011	Série F – 30 décembre 2011 Série O – 30 décembre 2011	
Titres offerts	Actions d'une catégorie d'une société d'investissement à capital variable : série A, série Conseillers, série D, série F et série O		
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible pour les régimes enregistrés.		
Frais	Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 78 pour plus de détails.		
	Série	Frais de gestion	Frais d'administration
	Série A	1,60 %	0,05 %
	Série Conseillers	1,60 %	0,05 %
	Série D	0,85 %	0,05 %
	Série F	0,60 %	0,05 %
	Série O	négociables et payés directement à RBC GMA ¹⁾	0,02 %
¹⁾ Les actions de série O sont offertes aux particuliers, aux investisseurs institutionnels et aux courtiers qui ont conclu une entente directement avec RBC GMA en vue de souscrire des actions de série O. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des actions de série O. Les porteurs d'actions de série O versent directement à RBC GMA les frais qu'ils auront négociés avec elle, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des actions? – Actions de série O ».			

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

› Procurer une croissance à long terme du capital.

Le fonds investit son actif principalement dans un portefeuille bien diversifié de titres de capitaux propres de sociétés des États-Unis, directement ou indirectement au moyen de placements dans d'autres fonds d'investissement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe.

Nous ne changerons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement de la majorité des actionnaires du fonds votant sur cette question.

Stratégies de placement

On s'attend actuellement à ce que le fonds investisse jusqu'à la totalité de son actif net dans des parts du Fonds d'actions américaines multistyle toutes capitalisations Phillips, Hager & North (le « fonds sous-jacent »).

Le gestionnaire de portefeuille du fonds sous-jacent :

› investit dans des titres de capitaux propres américains en vue de constituer un portefeuille qui englobe de multiples styles de placement. Le portefeuille du fonds sous-jacent aura recours à des styles de placement gérés en tant que portefeuilles distincts à l'intérieur du fonds sous-jacent, parmi lesquels peuvent figurer

la croissance de sociétés américaines à grande capitalisation, la croissance de sociétés américaines à moyenne capitalisation, la valeur de sociétés américaines à grande capitalisation, la valeur de sociétés américaines à moyenne capitalisation, la croissance de sociétés américaines de faible à moyenne capitalisation, les sociétés à faible capitalisation de base et la valeur de sociétés américaines à petite capitalisation;

- › peut utiliser des dérivés, comme des swaps, des options, des contrats à terme standardisés et des contrats à terme de gré à gré, dans la mesure permise par le *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement* :
 - à des fins de couverture, notamment en guise de protection contre les pertes ou à des fins de réduction de la volatilité attribuable aux variations des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change, dont la fluctuation de la valeur d'une devise par rapport au dollar canadien,
 - à des fins autres que de couverture, notamment comme substitut à un placement direct ou en vue de générer un revenu;
- › peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres, comme le permettent les autorités canadiennes en valeurs mobilières, pour accroître les revenus;
- › peut investir à l'occasion jusqu'à 10 % de l'actif net du fonds sous-jacent dans d'autres fonds communs de placement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe qui sont compatibles avec les objectifs de placement du fonds.

Des renseignements sur le fonds sous-jacent figurent au www.rbcgma.com.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

La capacité du fonds d'atteindre ses objectifs de placement peut être directement liée à la capacité du fonds sous-jacent d'atteindre ses objectifs.

Les risques associés à un placement dans ce fonds sont similaires aux risques associés à un placement dans les parts du fonds sous-jacent qu'il détient. Le fonds pourrait également s'exposer lui-même directement à certains de ces risques, parmi lesquels figurent les suivants :

- › un risque associé au marché;
- › un risque associé au change;
- › un risque associé aux placements étrangers;
- › un risque associé aux sociétés à petite capitalisation boursière;
- › un risque associé à l'émetteur;
- › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- › un risque associé aux catégories et aux séries multiples;
- › des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à un grand investisseur.

Une description de ces risques est présentée à compter de la page 2 du présent prospectus simplifié.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds peut vous convenir si vous correspondez à l'un des profils suivants :

- › vous cherchez à intégrer dans votre portefeuille un placement de base dans des actions américaines;
- › vous recherchez une possibilité de croissance à long terme du capital;
- › vous voulez un fonds d'actions américaines de grande qualité, largement diversifié;
- › vous prévoyez détenir votre placement dans le cadre d'un compte non enregistré;
- › vous prévoyez détenir votre placement à long terme et pouvez tolérer un risque de placement moyen (vous pouvez accepter que la valeur de votre placement fluctue).

Politique en matière de distributions

L'exercice de la Société se termine le 31 mars. Les dividendes ordinaires, s'il en est, sont versés chaque année en mars et les dividendes sur les gains en capital, s'il en est, sont versés chaque année dans les 60 jours suivant la fin de l'exercice. **Nous réinvestissons automatiquement tous les dividendes dans des actions additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de vous les verser en espèces.**

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Ce tableau aidera l'épargnant à comparer le coût d'un placement dans ce fonds au coût d'un placement dans d'autres fonds communs de placement ou dans une autre série de ce fonds, le cas échéant. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des actions? » à la page 70 pour une description de chaque série et de leur disponibilité. Le tableau suivant présente les frais payés par le fonds qui sont assumés indirectement par l'épargnant. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 78 pour plus de détails.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A (\$)	21,32	67,21	117,81	268,16
Série Conseillers (\$)	20,91	65,92	115,54	263,00
Série D (\$)	12,20	38,45	67,40	153,42
Série F (\$)	10,05	31,67	55,50	126,34
Série O (\$)	0,92	2,91	5,10	11,60

1) En supposant un placement de 1 000 \$ et un rendement annuel de 5 %. Le rendement réel peut varier.

Catégorie de valeur en actions américaines de sociétés à moyenne capitalisation RBC

DÉTAIL DU FONDS			
Type de fonds	Fonds d'actions américaines à moyenne capitalisation		
Date de création	Série A – 26 janvier 2015 Série Conseillers – 26 janvier 2015 Série D – 26 janvier 2015	Série F – 26 janvier 2015 Série O – 26 janvier 2015	
Titres offerts	Actions d'une catégorie d'une société d'investissement à capital variable : série A, série Conseillers, série D, série F et série O		
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible pour les régimes enregistrés.		
Frais	Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 78 pour plus de détails.		
	Série	Frais de gestion	Frais d'administration
	Série A	1,75 %	0,08 %
	Série Conseillers	1,75 %	0,08 %
	Série D	1,00 %	0,08 %
	Série F	0,75 %	0,08 %
	Série O	négociables et payés directement à RBC GMA ¹⁾	0,02 %

¹⁾ Les actions de série O sont offertes aux particuliers, aux investisseurs institutionnels et aux courtiers qui ont conclu une entente directement avec RBC GMA en vue de souscrire des actions de série O. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des actions de série O. Les porteurs d'actions de série O versent directement à RBC GMA les frais qu'ils auront négociés avec elle, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des actions? – Actions de série O ».

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

➤ Procurer une croissance à long terme du capital.

Le fonds investit principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés des États-Unis à moyenne capitalisation qui sont considérées comme sous-évaluées afin de procurer aux épargnants une ample exposition aux possibilités de croissance sur les marchés boursiers, directement ou indirectement au moyen de placements dans d'autres fonds d'investissement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe.

Nous ne changerons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement de la majorité des actionnaires du fonds votant sur cette question.

Stratégies de placement

On s'attend actuellement à ce que le fonds investisse jusqu'à la totalité de son actif net dans des parts du Fonds de valeur en actions américaines de sociétés à moyenne capitalisation RBC (le « fonds sous-jacent »).

Le gestionnaire de portefeuille du fonds sous-jacent :

- choisit les titres dans les différents secteurs d'activité du marché américain;
- choisit des sociétés en fonction de la solidité de l'équipe de direction, de l'existence de modèles d'entreprise ciblés et du potentiel de croissance future du bénéfice et du flux de trésorerie;

- examine la conjoncture de l'économie et du secteur d'activité ainsi que des données se rapportant aux sociétés afin d'évaluer leurs perspectives de croissance;
- surveille et évalue les sociétés de façon continue afin de repérer les meilleures valeurs relatives;
- peut investir jusqu'à 10 % de l'actif du fonds sous-jacent dans des parts d'autres fonds communs de placement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe qui sont compatibles avec les objectifs de placement du fonds;
- peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer cette volatilité et pour réduire l'exposition du fonds sous-jacent à la fluctuation de la valeur du dollar américain par rapport à celle du dollar canadien. Le gestionnaire de portefeuille du fonds sous-jacent fixera le niveau d'exposition aux devises en fonction de son évaluation actuelle des marchés du change;
- peut également recourir à des instruments dérivés, tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, comme substituts de placements directs pour rajuster efficacement et rapidement la composition de l'actif du fonds sous-jacent;
- peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Information précise sur chacune des sociétés d'investissement à capital variable décrites dans le présent document – Stratégies de placement » à la page 9;

Catégorie de valeur en actions américaines de sociétés à moyenne capitalisation RBC

› peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître les revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

Des renseignements sur le fonds sous-jacent figurent au www.rbcgma.com.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

La capacité du fonds d'atteindre ses objectifs de placement est directement liée à la capacité du fonds sous-jacent d'atteindre ses objectifs.

Les risques associés à un placement dans ce fonds sont similaires aux risques associés à un placement dans les parts du fonds sous-jacent qu'il détient. Le fonds pourrait également s'exposer lui-même directement à certains de ces risques, parmi lesquels figurent les suivants :

- › un risque associé au marché;
- › un risque associé aux placements étrangers;
- › un risque associé au change;
- › un risque associé à la spécialisation;
- › un risque associé à la liquidité;
- › un risque associé à l'émetteur;
- › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- › un risque associé aux catégories et aux séries multiples;
- › des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à un grand investisseur.

Une description de ces risques est présentée à compter de la page 2 du présent prospectus simplifié.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds peut vous convenir si vous correspondez à l'un des profils suivants :

- › vous voulez profiter des possibilités de croissance qu'offre le marché américain;
- › vous voulez une composante valeur dans la portion de votre portefeuille réservée aux titres de capitaux propres;
- › vous prévoyez détenir votre placement dans le cadre d'un compte non enregistré;
- › vous prévoyez détenir votre placement à long terme et pouvez tolérer un risque de placement moyen (vous pouvez accepter que la valeur de votre placement fluctue).

Politique en matière de distributions

L'exercice de la Société se termine le 31 mars. Les dividendes ordinaires, s'il en est, sont versés chaque année en mars et les dividendes sur les gains en capital, s'il en est, sont versés chaque année dans les 60 jours suivant la fin de l'exercice. **Nous réinvestissons automatiquement tous les dividendes dans des actions additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de vous les verser en espèces.**

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Ce tableau aidera l'épargnant à comparer le coût d'un placement dans ce fonds au coût d'un placement dans d'autres fonds communs de placement ou dans une autre série de ce fonds, le cas échéant. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des actions? » à la page 70 pour une description de chaque série et de leur disponibilité. Le tableau suivant présente les frais payés par le fonds qui sont assumés indirectement par l'épargnant. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 78 pour plus de détails.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A (\$)	23,58	74,32	130,27	296,52
Série Conseillers (\$)	22,65	71,41	125,17	284,92
Série D (\$)	14,56	45,88	80,43	183,07
Série F (\$)	11,99	37,81	66,27	150,84
Série O (\$)	1,44	4,52	7,93	18,05

1) En supposant un placement de 1 000 \$ et un rendement annuel de 5 %. Le rendement réel peut varier.

Catégorie d'actions américaines de base de sociétés à petite capitalisation RBC

DÉTAIL DU FONDS			
Type de fonds	Fonds d'actions américaines à petite capitalisation		
Date de création	Série A – 26 janvier 2015 Série Conseillers – 26 janvier 2015 Série D – 26 janvier 2015	Série F – 26 janvier 2015 Série O – 26 janvier 2015	
Titres offerts	Actions d'une catégorie d'une société d'investissement à capital variable : série A, série Conseillers, série D, série F et série O		
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible pour les régimes enregistrés.		
Frais	Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 78 pour plus de détails.		
	Série	Frais de gestion	Frais d'administration
	Série A	1,75 %	0,08 %
	Série Conseillers	1,75 %	0,08 %
	Série D	1,00 %	0,08 %
	Série F	0,75 %	0,08 %
	Série O	négociables et payés directement à RBC GMA ¹⁾	0,02 %
¹⁾ Les actions de série O sont offertes aux particuliers, aux investisseurs institutionnels et aux courtiers qui ont conclu une entente directement avec RBC GMA en vue de souscrire des actions de série O. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des actions de série O. Les porteurs d'actions de série O versent directement à RBC GMA les frais qu'ils auront négociés avec elle, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des actions? – Actions de série O ».			

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

› Procurer une croissance à long terme du capital.

Le fonds investit principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés des États-Unis à petite capitalisation afin de procurer aux épargnants une ample exposition aux possibilités de croissance sur les marchés boursiers, directement ou indirectement au moyen de placements dans d'autres fonds d'investissement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe.

Nous ne changerons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement de la majorité des actionnaires du fonds votant sur cette question.

Stratégies de placement

On s'attend actuellement à ce que le fonds investisse jusqu'à la totalité de son actif net dans des parts du Fonds d'actions américaines de base de sociétés à petite capitalisation RBC (le « fonds sous-jacent »).

Le gestionnaire de portefeuille du fonds sous-jacent :

- › choisit les titres dans les différents secteurs d'activité du marché américain;
- › choisit des sociétés en fonction de la solidité de l'équipe de direction, de l'existence de modèles d'entreprise ciblés et du potentiel de croissance future du bénéfice et du flux de trésorerie;

- › choisit des sociétés ayant des facteurs d'affaires fondamentaux à long terme supérieurs, dont un produit ou un service éprouvé, une domination du marché, un avantage concurrentiel durable et une bonne santé financière;
- › examine la conjoncture de l'économie et du secteur d'activité ainsi que des données se rapportant aux sociétés afin d'évaluer leurs perspectives de croissance;
- › surveille et évalue les sociétés de façon continue afin de repérer les meilleures valeurs relatives;
- › peut investir jusqu'à 10 % de l'actif du fonds sous-jacent dans des parts d'autres fonds communs de placement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe qui sont compatibles avec les objectifs de placement du fonds;
- › peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer cette volatilité et pour réduire l'exposition du fonds sous-jacent à la fluctuation de la valeur du dollar américain par rapport à celle du dollar canadien. Le gestionnaire de portefeuille du fonds sous-jacent fixera le niveau d'exposition aux devises en fonction de son évaluation actuelle des marchés du change;
- › peut également recourir à des instruments dérivés, tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, comme substituts de placements directs pour rajuster efficacement et rapidement la composition de l'actif du fonds sous-jacent;

Catégorie d'actions américaines de base de sociétés à petite capitalisation RBC

- › peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Information précise sur chacune des sociétés d'investissement à capital variable décrites dans le présent document – Stratégies de placement » à la page 9;
- › peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître les revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

Des renseignements sur le fonds sous-jacent figurent au www.rbcgma.com.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

La capacité du fonds d'atteindre ses objectifs de placement est directement liée à la capacité du fonds sous-jacent d'atteindre ses objectifs.

Les risques associés à un placement dans ce fonds sont similaires aux risques associés à un placement dans les parts du fonds sous-jacent qu'il détient. Le fonds pourrait également s'exposer lui-même directement à certains de ces risques, parmi lesquels figurent les suivants :

- › un risque associé au marché;
- › un risque associé aux sociétés à petite capitalisation boursière;
- › un risque associé aux placements étrangers;
- › un risque associé au change;
- › un risque associé à la liquidité;
- › un risque associé à la spécialisation;
- › un risque associé à l'émetteur;
- › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- › un risque associé aux catégories et aux séries multiples;
- › des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à un grand investisseur.

Une description de ces risques est présentée à compter de la page 2 du présent prospectus simplifié.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds peut vous convenir si vous correspondez à l'un des profils suivants :

- › vous voulez profiter des possibilités de croissance qu'offre le marché américain;
- › vous voulez diversifier votre portefeuille selon la capitalisation boursière;
- › vous prévoyez détenir votre placement dans le cadre d'un compte non enregistré;
- › vous prévoyez détenir votre placement à long terme et pouvez tolérer un risque de placement moyen (vous pouvez accepter que la valeur de votre placement fluctue).

Politique en matière de distributions

L'exercice de la Société se termine le 31 mars. Les dividendes ordinaires, s'il en est, sont versés chaque année en mars et les dividendes sur les gains en capital, s'il en est, sont versés chaque année dans les 60 jours suivant la fin de l'exercice. **Nous réinvestissons automatiquement tous les dividendes dans des actions additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de vous les verser en espèces.**

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Ce tableau aidera l'épargnant à comparer le coût d'un placement dans ce fonds au coût d'un placement dans d'autres fonds communs de placement ou dans une autre série de ce fonds, le cas échéant. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des actions? » à la page 70 pour une description de chaque série et de leur disponibilité. Le tableau suivant présente les frais payés par le fonds qui sont assumés indirectement par l'épargnant. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 78 pour plus de détails.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A (\$)	23,47	74,00	129,70	295,23
Série Conseillers (\$)	23,27	73,35	128,57	292,66
Série D (\$)	14,86	46,85	82,12	186,94
Série F (\$)	11,28	35,54	62,30	141,82
Série O (\$)	1,44	4,52	7,93	18,05

1) En supposant un placement de 1 000 \$ et un rendement annuel de 5 %. Le rendement réel peut varier.

Catégorie d'actions internationales RBC

DÉTAIL DU FONDS		
Type de fonds	Fonds d'actions internationales	
Date de création	Série A – 26 janvier 2015 Série Conseillers – 26 janvier 2015 Série D – 26 janvier 2015	Série F – 26 janvier 2015 Série O – 26 janvier 2015
Titres offerts	Actions d'une catégorie d'une société d'investissement à capital variable : série A, série Conseillers, série D, série F et série O	
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible pour les régimes enregistrés.	
Frais	Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 78 pour plus de détails.	
	Série	Frais de gestion
	Série A	1,75 %
	Série Conseillers	1,75 %
	Série D	1,00 %
	Série F	0,75 %
	Série O	négociables et payés directement à RBC GMA ¹⁾
		Frais d'administration
		0,13 %
		0,13 %
		0,13 %
		0,13 %
		0,02 %

¹⁾ Les actions de série O sont offertes aux particuliers, aux investisseurs institutionnels et aux courtiers qui ont conclu une entente directement avec RBC GMA en vue de souscrire des actions de série O. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des actions de série O. Les porteurs d'actions de série O versent directement à RBC GMA les frais qu'ils auront négociés avec elle, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des actions? – Actions de série O ».

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

› Procurer une croissance à long terme du capital.

Le fonds investit principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés établies à l'extérieur de l'Amérique du Nord, directement ou indirectement au moyen de placements dans d'autres fonds d'investissement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe. Le fonds permet de prendre part à des économies dont les cycles et les occasions de croissance sont différents de ceux du marché nord-américain.

Nous ne changerons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement de la majorité des actionnaires du fonds votant sur cette question.

Stratégies de placement

On s'attend actuellement à ce que le fonds investisse jusqu'à la totalité de son actif net dans des parts du Fonds d'actions internationales RBC (le « fonds sous-jacent »).

Le gestionnaire de portefeuille du fonds sous-jacent :

- › évalue les perspectives économiques de régions à l'extérieur de l'Amérique du Nord, y compris les prévisions de croissance, les évaluations du marché et les tendances économiques;
- › met l'accent sur les perspectives des secteurs et thèmes relativement aux régions d'Europe, d'Australasie et d'Extrême-Orient;

- › diversifie les placements du fonds sous-jacent par secteur d'activité dans les régions pour aider à réduire le risque;
- › emploie un certain nombre de méthodes d'évaluation pour établir le prix des actions;
- › sélectionne les actions d'après la valeur intrinsèque de chaque société, les facteurs relatifs à la liquidité et le risque global du portefeuille;
- › communique régulièrement avec les sociétés pour comprendre le contexte concurrentiel au sein duquel chacune d'entre elles évolue;
- › peut investir jusqu'à 10 % de l'actif du fonds sous-jacent dans des parts d'autres fonds communs de placement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe qui sont compatibles avec les objectifs de placement du fonds;
- › peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer cette volatilité et pour réduire l'exposition du fonds sous-jacent à la fluctuation de la valeur de devises par rapport à celle du dollar canadien. Le gestionnaire de portefeuille du fonds sous-jacent fixera le niveau d'exposition aux devises en fonction de son évaluation actuelle des marchés du change;
- › peut également recourir à des instruments dérivés, tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, comme substituts de placements directs;
- › peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Information précise sur chacune des sociétés d'investissement à capital variable décrites dans le présent document – Stratégies de placement » à la page 9;

Catégorie d'actions internationales RBC

› peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître les revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

Le fonds sous-jacent peut investir jusqu'à 10 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par un seul FNB allemand et jusqu'à 20 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par des FNB allemands, globalement, conformément à la dispense décrite à la rubrique « Dispense des restrictions sur les placements » à la page 9.

Des renseignements sur le fonds sous-jacent figurent au www.rbcgma.com.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

La capacité du fonds d'atteindre ses objectifs de placement est directement liée à la capacité du fonds sous-jacent d'atteindre ses objectifs.

Les risques associés à un placement dans ce fonds sont similaires aux risques associés à un placement dans les parts du fonds sous-jacent qu'il détient. Le fonds pourrait également s'exposer lui-même directement à certains de ces risques, parmi lesquels figurent les suivants :

- › un risque associé au marché;
- › un risque associé aux placements étrangers;
- › un risque associé au change;
- › un risque associé à l'émetteur;
- › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- › un risque associé aux catégories et aux séries multiples;
- › des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à un grand investisseur.

Une description de ces risques est présentée à compter de la page 2 du présent prospectus simplifié.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds peut vous convenir si vous correspondez à l'un des profils suivants :

- › vous recherchez une possibilité de croissance à long terme du capital;
- › vous recherchez une diversification économique, géographique et monétaire à l'extérieur de l'Amérique du Nord;
- › vous prévoyez détenir votre placement dans le cadre d'un compte non enregistré;
- › vous prévoyez détenir votre placement à long terme et pouvez tolérer un risque de placement moyen (vous pouvez accepter que la valeur de votre placement fluctue).

Politique en matière de distributions

L'exercice de la Société se termine le 31 mars. Les dividendes ordinaires, s'il en est, sont versés chaque année en mars et les dividendes sur les gains en capital, s'il en est, sont versés chaque année dans les 60 jours suivant la fin de l'exercice. **Nous réinvestissons automatiquement tous les dividendes dans des actions additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de vous les verser en espèces.**

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Ce tableau aidera l'épargnant à comparer le coût d'un placement dans ce fonds au coût d'un placement dans d'autres fonds communs de placement ou dans une autre série de ce fonds, le cas échéant. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des actions? » à la page 70 pour une description de chaque série et de leur disponibilité. Le tableau suivant présente les frais payés par le fonds qui sont assumés indirectement par l'épargnant. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 78 pour plus de détails.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A (\$)	23,17	73,03	128,00	291,37
Série Conseillers (\$)	21,83	68,83	120,64	274,61
Série D (\$)	13,22	41,68	73,06	166,31
Série F (\$)	10,56	33,28	58,34	132,79
Série O (\$)	0,51	1,62	2,83	6,45

1) En supposant un placement de 1 000 \$ et un rendement annuel de 5 %. Le rendement réel peut varier.

Catégorie d'actions outre-mer Phillips, Hager & North

DÉTAIL DU FONDS			
Type de fonds	Fonds d'actions internationales		
Date de création	Série A – 30 décembre 2011 Série Conseillers – 30 décembre 2011 Série D – 30 décembre 2011	Série F – 30 décembre 2011 Série O – 30 décembre 2011	
Titres offerts	Actions d'une catégorie d'une société d'investissement à capital variable : série A, série Conseillers, série D, série F et série O		
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible pour les régimes enregistrés.		
Frais	Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 78 pour plus de détails.		
	Série	Frais de gestion	Frais d'administration
	Série A	1,75 %	0,07 %
	Série Conseillers	1,75 %	0,07 %
	Série D	1,00 %	0,07 %
	Série F	0,75 %	0,07 %
	Série O	négociables et payés directement à RBC GMA ¹⁾	0,02 %

¹⁾ Les actions de série O sont offertes aux particuliers, aux investisseurs institutionnels et aux courtiers qui ont conclu une entente directement avec RBC GMA en vue de souscrire des actions de série O. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des actions de série O. Les porteurs d'actions de série O versent directement à RBC GMA les frais qu'ils auront négociés avec elle, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des actions? – Actions de série O ».

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

› Procurer une croissance à long terme du capital.

Le fonds investit son actif principalement dans un portefeuille diversifié d'actions ordinaires de sociétés établies dans les pays les plus développés du monde à l'extérieur de l'Amérique du Nord, dont des pays d'Europe et d'Extrême-Orient, comme le Japon et l'Australie, soit directement ou indirectement au moyen de placements dans d'autres fonds d'investissement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe.

Nous ne changerons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement de la majorité des actionnaires du fonds votant sur cette question.

Stratégies de placement

On s'attend actuellement à ce que le fonds investisse jusqu'à la totalité de son actif net dans des parts du Fonds d'actions outre-mer Phillips, Hager & North (le « fonds sous-jacent »).

Le gestionnaire de portefeuille du fonds sous-jacent :

- › investit dans des sociétés dont la valeur est intéressante et qui présentent les caractéristiques suivantes :
 - une direction supérieure,
 - une prédominance dans l'industrie,
 - un haut niveau de rentabilité par rapport à leurs concurrents,
 - une situation financière solide,
 - une croissance du bénéfice marquée;

- › peut investir jusqu'à 10 % de la valeur liquidative du fonds sous-jacent dans des titres émis par un seul FNB allemand et jusqu'à 20 % de la valeur liquidative du fonds sous-jacent dans des titres émis par des FNB allemands, globalement, conformément à la dispense décrite à la rubrique « Dispense des restrictions sur les placements » à la page 9;
- › peut utiliser des dérivés, comme des swaps, des options, des contrats à terme standardisés et des contrats à terme de gré à gré, dans la mesure permise par le *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement* :
 - à des fins de couverture, notamment en guise de protection contre les pertes ou à des fins de réduction de la volatilité attribuable aux variations des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change, dont la fluctuation de la valeur d'une devise par rapport au dollar canadien,
 - à des fins autres que de couverture, notamment comme substitut à un placement direct ou en vue de générer un revenu;
- › peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres, comme le permettent les autorités canadiennes en valeurs mobilières, pour accroître les revenus;
- › peut investir à l'occasion jusqu'à 10 % de l'actif net du fonds sous-jacent dans d'autres fonds communs de placement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe qui sont compatibles avec les objectifs de placement du fonds.

Des renseignements sur le fonds sous-jacent figurent au www.rbcgma.com.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

La capacité du fonds d'atteindre ses objectifs de placement peut être directement liée à la capacité du fonds sous-jacent d'atteindre ses objectifs.

Les risques associés à un placement dans ce fonds sont similaires aux risques associés à un placement dans les parts du fonds sous-jacent qu'il détient. Le fonds pourrait également s'exposer lui-même directement à certains de ces risques, parmi lesquels figurent les suivants :

- › un risque associé au marché;
- › un risque associé au change;
- › un risque associé aux placements étrangers;
- › un risque associé à l'émetteur;
- › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- › un risque associé aux catégories et aux séries multiples;
- › des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à un grand investisseur.

Une description de ces risques est présentée à compter de la page 2 du présent prospectus simplifié.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds peut vous convenir si vous correspondez à l'un des profils suivants :

- › vous recherchez une possibilité de croissance à long terme du capital;
- › vous cherchez une diversification économique, géographique et monétaire à l'extérieur de l'Amérique du Nord;
- › vous prévoyez détenir votre placement dans le cadre d'un compte non enregistré;
- › vous prévoyez détenir votre placement à long terme et pouvez tolérer un risque de placement moyen (vous pouvez accepter que la valeur de votre placement fluctue).

Politique en matière de distributions

L'exercice de la Société se termine le 31 mars. Les dividendes ordinaires, s'il en est, sont versés chaque année en mars et les dividendes sur les gains en capital, s'il en est, sont versés chaque année dans les 60 jours suivant la fin de l'exercice. **Nous réinvestissons automatiquement tous les dividendes dans des actions additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de vous les verser en espèces.**

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Ce tableau aidera l'épargnant à comparer le coût d'un placement dans ce fonds au coût d'un placement dans d'autres fonds communs de placement ou dans une autre série de ce fonds, le cas échéant. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des actions? » à la page 70 pour une description de chaque série et de leur disponibilité. Le tableau suivant présente les frais payés par le fonds qui sont assumés indirectement par l'épargnant. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 78 pour plus de détails.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A (\$)	23,06	72,70	127,43	290,08
Série Conseillers (\$)	22,45	70,77	124,04	282,34
Série D (\$)	13,74	43,30	75,89	172,76
Série F (\$)	11,69	36,84	64,57	146,97
Série O (\$)	1,23	3,88	6,80	15,47

1) En supposant un placement de 1 000 \$ et un rendement annuel de 5 %. Le rendement réel peut varier.

Catégorie d'actions européennes RBC

DÉTAIL DU FONDS			
Type de fonds	Fonds d'actions européennes		
Date de création	Série A – 26 janvier 2015 Série Conseillers – 26 janvier 2015 Série D – 26 janvier 2015	Série F – 26 janvier 2015 Série I – 26 janvier 2015 Série O – 26 janvier 2015	
Titres offerts	Actions d'une catégorie d'une société d'investissement à capital variable : série A, série Conseillers, série D, série F, série I ¹⁾ et série O		
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible pour les régimes enregistrés.		
Frais	Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 78 pour plus de détails.		
	Série	Frais de gestion	Frais d'administration
	Série A	1,75 %	0,13 %
	Série Conseillers	1,75 %	0,13 %
	Série D	1,00 %	0,13 %
	Série F	0,75 %	0,13 %
	Série I	0,60 %	0,13 %
	Série O	négociables et payés directement à RBC GMA ²⁾	0,02 %

¹⁾ Depuis le 30 juin 2016, les nouveaux épargnants ne peuvent plus souscrire d'actions de série I du fonds. Les épargnants qui détenaient des actions de série I du fonds le 30 juin 2016 peuvent continuer d'effectuer des placements additionnels dans le fonds. Veuillez communiquer avec nous ou avec votre courtier pour de plus amples renseignements.

²⁾ Les actions de série O sont offertes aux particuliers, aux investisseurs institutionnels et aux courtiers qui ont conclu une entente directement avec RBC GMA en vue de souscrire des actions de série O. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des actions de série O. Les porteurs d'actions de série O versent directement à RBC GMA les frais qu'ils auront négociés avec elle, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des actions? – Actions de série O ».

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

› Procurer une croissance à long terme du capital.

Le fonds investit principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés européennes. Il permet de profiter des possibilités de croissance de l'économie européenne ainsi que des avantages d'une diversification à l'extérieur de l'Amérique du Nord. Le fonds peut également investir dans des titres d'emprunt de grande qualité émis ou garantis par des gouvernements européens et d'autres pays ou organismes internationaux. Le fonds investit dans ces titres directement ou indirectement au moyen de placements dans d'autres fonds d'investissement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe.

Nous ne changerons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement de la majorité des actionnaires du fonds votant sur cette question.

Stratégies de placement

On s'attend actuellement à ce que le fonds investisse jusqu'à la totalité de son actif net dans des parts du Fonds d'actions européennes RBC (le « fonds sous-jacent »).

Le gestionnaire de portefeuille du fonds sous-jacent :

- › évalue les perspectives économiques en Europe, notamment la croissance prévue, les évaluations boursières et les tendances économiques;
- › met l'accent sur les perspectives des secteurs et des thèmes européens;
- › diversifie les placements en investissant dans plusieurs secteurs d'activité dans la région afin de réduire le risque;
- › emploie diverses méthodes d'évaluation pour déterminer le cours de l'action;
- › choisit des actions en fonction de la valeur intrinsèque de chaque entreprise, de critères relatifs à la liquidité et du risque global associé au portefeuille;
- › communique régulièrement avec les sociétés pour comprendre le contexte concurrentiel au sein duquel chacune d'entre elles évolue;
- › peut investir jusqu'à 10 % de l'actif du fonds sous-jacent dans des parts d'autres fonds communs de placement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe qui sont compatibles avec les objectifs de placement du fonds;
- › peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer cette volatilité et pour réduire l'exposition du fonds sous-jacent à la fluctuation de la valeur de devises par rapport à celle du dollar canadien. Le gestionnaire de portefeuille du fonds sous-jacent fixera le niveau d'exposition aux devises en fonction de son évaluation actuelle des marchés du change;

Catégorie d'actions européennes RBC

- › peut également recourir à des instruments dérivés, tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, comme substituts de placements directs;
- › peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Information précise sur chacune des sociétés d'investissement à capital variable décrites dans le présent document – Stratégies de placement » à la page 9;
- › peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître les revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

Le fonds sous-jacent peut investir jusqu'à 10 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par un seul FNB allemand et jusqu'à 20 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par des FNB allemands, globalement, conformément à la dispense décrite à la rubrique « Dispense des restrictions sur les placements » à la page 9.

Des renseignements sur le fonds sous-jacent figurent au www.rbcgma.com.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

La capacité du fonds d'atteindre ses objectifs de placement est directement liée à la capacité du fonds sous-jacent d'atteindre ses objectifs.

Les risques associés à un placement dans ce fonds sont similaires aux risques associés à un placement dans les parts du fonds sous-jacent qu'il détient. Le fonds pourrait également s'exposer lui-même directement à certains de ces risques, parmi lesquels figurent les suivants :

- › un risque associé au marché;
- › un risque associé aux placements étrangers;
- › un risque associé au change;
- › un risque associé à l'émetteur;
- › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- › un risque associé aux catégories et aux séries multiples;
- › des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à un grand investisseur.

Une description de ces risques est présentée à compter de la page 2 du présent prospectus simplifié.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds peut vous convenir si vous correspondez à l'un des profils suivants :

- › vous recherchez une possibilité de croissance à long terme du capital;
- › vous cherchez à diversifier votre portefeuille en y incluant des titres de sociétés européennes présentant des occasions de croissance;
- › vous prévoyez détenir votre placement dans le cadre d'un compte non enregistré;
- › vous prévoyez détenir votre placement à long terme et pouvez tolérer un risque de placement moyen (vous pouvez accepter que la valeur de votre placement fluctue).

Politique en matière de distributions

L'exercice de la Société se termine le 31 mars. Les dividendes ordinaires, s'il en est, sont versés chaque année en mars et les dividendes sur les gains en capital, s'il en est, sont versés chaque année dans les 60 jours suivant la fin de l'exercice. **Nous réinvestissons automatiquement tous les dividendes dans des actions additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de vous les verser en espèces.**

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Ce tableau aidera l'épargnant à comparer le coût d'un placement dans ce fonds au coût d'un placement dans d'autres fonds communs de placement ou dans une autre série de ce fonds, le cas échéant. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des actions? » à la page 70 pour une description de chaque série et de leur disponibilité. Le tableau suivant présente les frais payés par le fonds qui sont assumés indirectement par l'épargnant. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 78 pour plus de détails.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A (\$)	22,96	72,38	126,87	288,79
Série Conseillers (\$)	23,37	73,67	129,13	293,95
Série D (\$)	13,22	41,68	73,06	166,31
Série F (\$)	10,15	31,99	56,07	127,63
Série I (\$)	8,00	25,20	44,18	100,56
Série O (\$)	0,31	0,97	1,70	3,87

1) En supposant un placement de 1 000 \$ et un rendement annuel de 5 %. Le rendement réel peut varier.

Catégorie d'actions de marchés émergents RBC

DÉTAIL DU FONDS		
Type de fonds	Fonds d'actions de marchés émergents	
Date de création	Série A – 30 décembre 2011 Série Conseillers – 30 décembre 2011 Série D – 30 décembre 2011	Série F – 30 décembre 2011 Série O – 30 décembre 2011
Titres offerts	Actions d'une catégorie d'une société d'investissement à capital variable : série A, série Conseillers, série D, série F et série O	
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible pour les régimes enregistrés.	
Frais	Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 78 pour plus de détails.	
	Série	Frais de gestion
	Série A	1,85 %
	Série Conseillers	1,85 %
	Série D	1,00 %
	Série F	0,75 %
	Série O	négociables et payés directement à RBC GMA ¹⁾
		Frais d'administration
		0,10 %
		0,10 %
		0,10 %
		0,10 %
		0,02 %

¹⁾ Les actions de série O sont offertes aux particuliers, aux investisseurs institutionnels et aux courtiers qui ont conclu une entente directement avec RBC GMA en vue de souscrire des actions de série O. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des actions de série O. Les porteurs d'actions de série O versent directement à RBC GMA les frais qu'ils auront négociés avec elle, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des actions? – Actions de série O ».

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

➤ Procurer une croissance à long terme du capital.

Le fonds investit son actif principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés situées dans des marchés émergents ou y faisant affaire, directement ou indirectement au moyen de placements dans d'autres fonds d'investissement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe.

Nous ne changerons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement de la majorité des actionnaires du fonds votant sur cette question.

Stratégies de placement

On s'attend actuellement à ce que le fonds investisse jusqu'à la totalité de son actif net dans des parts du Fonds d'actions de marchés émergents RBC (le « fonds sous-jacent »).

Le gestionnaire de portefeuille du fonds sous-jacent :

- choisit principalement des titres de capitaux propres de sociétés situées dans des marchés émergents ou y faisant affaire, notamment la Chine, le Brésil, la Corée du Sud, Taïwan, l'Inde, l'Afrique du Sud, la Russie, le Mexique, Israël, la Malaisie, l'Indonésie, la Turquie, le Chili, la Thaïlande et la Pologne;
- évalue les perspectives économiques de chaque région d'un marché émergent, y compris les prévisions de croissance, les évaluations du marché et les tendances économiques;
- diversifie les placements du fonds sous-jacent par secteur d'activité et par pays d'un marché émergent pour aider à réduire le risque;

- emploie un certain nombre de méthodes d'évaluation pour établir le prix des actions;
- sélectionne les actions d'après la valeur intrinsèque de chaque société, les facteurs relatifs à la liquidité et le risque global du fonds;
- peut investir jusqu'à 10 % de l'actif du fonds sous-jacent dans des parts d'autres fonds communs de placement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe qui sont compatibles avec les objectifs de placement du fonds;
- peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer cette volatilité et pour réduire l'exposition du fonds sous-jacent à la fluctuation de la valeur de devises par rapport à celle du dollar canadien. Le gestionnaire de portefeuille fixera le niveau d'exposition aux devises en fonction de son évaluation actuelle des marchés du change;
- peut également recourir à des instruments dérivés, tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, comme substituts de placements directs;
- peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Information précise sur chacune des sociétés d'investissement à capital variable décrites dans le présent document – Stratégies de placement » à la page 9.
- peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître les revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

Des renseignements sur le fonds sous-jacent figurent au www.rbcgma.com.

Catégorie d'actions de marchés émergents RBC

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

La capacité du fonds d'atteindre ses objectifs de placement peut être directement liée à la capacité du fonds sous-jacent d'atteindre ses objectifs.

Les risques associés à un placement dans ce fonds sont similaires aux risques associés à un placement dans les parts du fonds sous-jacent qu'il détient. Le fonds pourrait également s'exposer lui-même directement à certains de ces risques, parmi lesquels figurent les suivants :

- › un risque associé au marché;
- › un risque associé aux placements étrangers;
- › un risque associé au change;
- › un risque associé à la spécialisation;
- › un risque associé à la liquidité;
- › un risque associé aux sociétés à petite capitalisation boursière;
- › un risque associé à l'émetteur;
- › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- › un risque associé aux catégories et aux séries multiples;
- › des risques associés aux opérations de prêts, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à un grand investisseur.

Une description de ces risques est présentée à compter de la page 2 du présent prospectus simplifié.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds peut vous convenir si vous correspondez à l'un des profils suivants :

- › vous recherchez une possibilité de croissance à long terme du capital;
- › vous voulez diversifier votre portefeuille en y intégrant des occasions de croissance dans des marchés émergents;
- › vous prévoyez détenir votre placement dans le cadre d'un compte non enregistré;
- › vous prévoyez détenir votre placement à long terme et pouvez tolérer un risque de placement élevé (vous pouvez accepter que la valeur de votre placement fluctue de façon importante).

Politique en matière de distributions

L'exercice de la Société se termine le 31 mars. Les dividendes ordinaires, s'il en est, sont versés chaque année en mars et les dividendes sur les gains en capital, s'il en est, sont versés chaque année dans les 60 jours suivant la fin de l'exercice. **Nous réinvestissons automatiquement tous les dividendes dans des actions additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de vous les verser en espèces.**

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Ce tableau aidera l'épargnant à comparer le coût d'un placement dans ce fonds au coût d'un placement dans d'autres fonds communs de placement ou dans une autre série de ce fonds, le cas échéant. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des actions? » à la page 70 pour une description de chaque série et de leur disponibilité. Le tableau suivant présente les frais payés par le fonds qui sont assumés indirectement par l'épargnant. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 78 pour plus de détails.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A (\$)	25,22	79,49	139,33	317,15
Série Conseillers (\$)	24,91	78,52	137,63	313,28
Série D (\$)	15,48	48,79	85,52	194,67
Série F (\$)	12,61	39,75	69,66	158,58
Série O (\$)	3,18	10,02	17,56	39,97

1) En supposant un placement de 1 000 \$ et un rendement annuel de 5 %. Le rendement réel peut varier.

Catégorie d'actions mondiales RBC

DÉTAIL DU FONDS			
Type de fonds	Fonds d'actions mondiales		
Date de création	Série A – 26 janvier 2015 Série Conseillers – 26 janvier 2015 Série D – 26 janvier 2015	Série F – 26 janvier 2015 Série O – 26 janvier 2015	
Titres offerts	Actions d'une catégorie d'une société d'investissement à capital variable : série A, série Conseillers, série D, série F et série O		
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible pour les régimes enregistrés.		
Frais	Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 78 pour plus de détails.		
	Série	Frais de gestion	Frais d'administration
	Série A	1,75 %	0,13 %
	Série Conseillers	1,75 %	0,13 %
	Série D	1,00 %	0,13 %
	Série F	0,75 %	0,13 %
	Série O	négociables et payés directement à RBC GMA ¹⁾	0,02 %

¹⁾ Les actions de série O sont offertes aux particuliers, aux investisseurs institutionnels et aux courtiers qui ont conclu une entente directement avec RBC GMA en vue de souscrire des actions de série O. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des actions de série O. Les porteurs d'actions de série O versent directement à RBC GMA les frais qu'ils auront négociés avec elle, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des actions? – Actions de série O ».

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

› Procurer une croissance à long terme du capital.

Le fonds investit principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés variées exerçant leurs activités dans différents pays du monde et dans différents secteurs, directement ou indirectement au moyen de placements dans d'autres fonds d'investissement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe.

Nous ne changerons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement de la majorité des actionnaires du fonds votant sur cette question.

Stratégies de placement

On s'attend actuellement à ce que le fonds investisse jusqu'à la totalité de son actif net dans des parts du Fonds d'actions mondiales RBC (le « fonds sous-jacent »).

Le gestionnaire de portefeuille du fonds sous-jacent :

- › investit dans un panier diversifié de titres de sociétés qui exercent leurs activités partout dans le monde, dans plusieurs secteurs d'activités;
- › évalue les perspectives économiques des régions du monde, y compris la croissance prévue, l'évaluation des marchés et les tendances économiques;

- › examine la conjoncture de l'économie et du secteur d'activité ainsi que des données se rapportant aux sociétés afin d'évaluer leurs perspectives de croissance;
- › cherche des sociétés offrant la meilleure valeur relative d'après un rapport risque-rendement et privilégie les sociétés offrant une croissance supérieure;
- › surveille et évalue les sociétés de façon continue afin de repérer les meilleures valeurs relatives;
- › peut investir dans des sociétés de moyenne à grande capitalisation, mais peut également investir dans de plus petites sociétés;
- › gère le risque d'ensemble du portefeuille au moyen de l'évaluation du rendement et de la volatilité prévus de chaque placement détenu par le fonds sous-jacent par rapport aux autres titres détenus par le fonds sous-jacent;
- › peut également détenir des espèces et des titres à revenu fixe pour se protéger contre une perte de valeur dans certaines conditions du marché;
- › peut investir dans des certificats américains d'actions étrangères afin d'augmenter efficacement l'exposition au marché mondial et de réduire la complexité des opérations transfrontalières. L'utilisation de certificats américains d'actions étrangères n'élimine pas le risque de change ni le risque associé à un placement dans une société étrangère;
- › peut investir jusqu'à 10 % de l'actif du fonds sous-jacent dans des parts d'autres fonds communs de placement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe qui sont compatibles avec les objectifs de placement du fonds;

Catégorie d'actions mondiales RBC

- › peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer cette volatilité et pour réduire l'exposition du fonds sous-jacent à la fluctuation de la valeur des devises par rapport au dollar canadien. Le gestionnaire de portefeuille du fonds sous-jacent fixera le niveau d'exposition aux devises en fonction de son évaluation actuelle des marchés du change;
- › peut également recourir à des instruments dérivés, tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps à d'autres fins que de protection, comme substituts de placements directs ou pour générer un revenu;
- › peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Information précise sur chacune des sociétés d'investissement à capital variable décrites dans le présent document – Stratégies de placement » à la page 9;
- › peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître les revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

Le fonds sous-jacent peut investir jusqu'à 10 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par un seul FNB allemand et jusqu'à 20 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par des FNB allemands, globalement, conformément à la dispense décrite à la rubrique « Dispense des restrictions sur les placements » à la page 9.

Des renseignements sur le fonds sous-jacent figurent au www.rbcgma.com.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

La capacité du fonds d'atteindre ses objectifs de placement est directement liée à la capacité du fonds sous-jacent d'atteindre ses objectifs.

Les risques associés à un placement dans ce fonds sont similaires aux risques associés à un placement dans les parts du fonds sous-jacent qu'il détient. Le fonds pourrait également s'exposer lui-même directement à certains de ces risques, parmi lesquels figurent les suivants :

- › un risque associé au marché;
- › un risque associé aux placements étrangers;
- › un risque associé au change;
- › un risque associé à la liquidité;
- › un risque associé aux sociétés à petite capitalisation boursière;
- › un risque associé à l'émetteur;
- › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- › un risque associé aux catégories et aux séries multiples;
- › des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à un grand investisseur.

Une description de ces risques est présentée à compter de la page 2 du présent prospectus simplifié.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds peut vous convenir si vous correspondez à l'un des profils suivants :

- › vous recherchez une possibilité de croissance à long terme du capital;
- › vous souhaitez que votre portefeuille soit investi principalement dans des titres de capitaux propres mondiaux et exposé à des sociétés mondiales œuvrant dans différents secteurs;
- › vous prévoyez détenir votre placement dans le cadre d'un compte non enregistré;
- › vous prévoyez détenir votre placement à long terme et pouvez tolérer un risque de placement moyen (vous pouvez accepter que la valeur de votre placement fluctue).

Politique en matière de distributions

L'exercice de la Société se termine le 31 mars. Les dividendes ordinaires, s'il en est, sont versés chaque année en mars et les dividendes sur les gains en capital, s'il en est, sont versés chaque année dans les 60 jours suivant la fin de l'exercice. **Nous réinvestissons automatiquement tous les dividendes dans des actions additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de vous les verser en espèces.**

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Ce tableau aidera l'épargnant à comparer le coût d'un placement dans ce fonds au coût d'un placement dans d'autres fonds communs de placement ou dans une autre série de ce fonds, le cas échéant. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des actions? » à la page 70 pour une description de chaque série et de leur disponibilité. Le tableau suivant présente les frais payés par le fonds qui sont assumés indirectement par l'épargnant. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 78 pour plus de détails.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A (\$)	21,94	69,15	121,20	275,90
Série Conseillers (\$)	23,17	73,03	128,00	291,37
Série D (\$)	14,45	45,56	79,86	181,78
Série F (\$)	11,48	36,19	63,43	144,39
Série O (\$)	0,62	1,94	3,40	7,74

1) En supposant un placement de 1 000 \$ et un rendement annuel de 5 %. Le rendement réel peut varier.

Catégorie d'actions mondiales à faible volatilité QUBE RBC

DÉTAIL DU FONDS			
Type de fonds	Fonds d'actions mondiales		
Date de création	Série A – 26 janvier 2015 Série Conseillers – 26 janvier 2015 Série D – 26 janvier 2015	Série F – 26 janvier 2015 Série O – 26 janvier 2015	
Titres offerts	Actions d'une catégorie d'une société d'investissement à capital variable : série A, série Conseillers, série D, série F et série O		
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible pour les régimes enregistrés.		
Frais	Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 78 pour plus de détails.		
	Série	Frais de gestion	Frais d'administration
	Série A	1,75 %	0,13 %
	Série Conseillers	1,75 %	0,13 %
	Série D	1,00 %	0,13 %
	Série F	0,75 %	0,13 %
	Série O	négociables et payés directement à RBC GMA ¹⁾	0,02 %

¹⁾ Les actions de série O sont offertes aux particuliers, aux investisseurs institutionnels et aux courtiers qui ont conclu une entente directement avec RBC GMA en vue de souscrire des actions de série O. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des actions de série O. Les porteurs d'actions de série O versent directement à RBC GMA les frais qu'ils auront négociés avec elle, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des actions? – Actions de série O ».

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

› Procurer une croissance à long terme du capital.

Le fonds investit principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés partout dans le monde, directement ou indirectement, au moyen de placements dans d'autres fonds d'investissement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe. Le fonds a recours à une méthode de placement de nature quantitative et vise un niveau de volatilité des rendements inférieur à celui du marché mondial étendu des titres de capitaux propres.

Nous ne changerons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement de la majorité des actionnaires du fonds votant sur cette question.

Stratégies de placement

On s'attend actuellement à ce que le fonds investisse jusqu'à la totalité de son actif net dans des parts du Fonds d'actions mondiales à faible volatilité QUBE RBC (le « fonds sous-jacent »).

Le gestionnaire de portefeuille du fonds sous-jacent :

- › investit principalement dans les titres de capitaux propres de sociétés partout dans le monde;
- › répartit les placements du fonds sous-jacent entre les secteurs d'activité du marché mondial;

- › a recours à un processus de placement de nature quantitative qui :
 - vise à exploiter aussi bien des occasions informatives que comportementales sur le marché,
 - évalue des sociétés en fonction de plusieurs facteurs pour choisir les titres,
 - tire le maximum d'une exposition à des facteurs qui sont associés à un rendement supérieur, comme la qualité et la croissance, tout en contrôlant l'exposition aux facteurs de risque, notamment les risques propres à certaines actions ou les risques associés à l'inclusion dans un secteur d'activité particulier. Dans le cadre de notre processus de placement de nature quantitative, nous évaluons ces facteurs en tenant compte des mesures conventionnelles tirées des états financiers, de même que des données sur le rendement historique des titres;
- › vise un niveau de volatilité des rendements inférieur à celui du marché étendu des titres de capitaux propres à l'échelle mondiale au moyen du choix de titres (c.-à-d. en choisissant des titres dont la volatilité devrait être inférieure à la volatilité moyenne de ce marché) et de la composition du portefeuille (c.-à-d. en composant un portefeuille dont les titres et les pondérations sectorielles visent à réduire au minimum la volatilité absolue de l'ensemble du portefeuille). Pour ce faire, il aura recours à un processus de placement de nature quantitative fondé sur les données financières fondamentales des sociétés de même que les mesures de la volatilité historique;
- › surveillera et examinera le fonds sous-jacent en permanence;

Catégorie d'actions mondiales à faible volatilité QUBE RBC

- › peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer cette volatilité;
- › peut également recourir à des instruments dérivés, tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, comme substituts de placements directs ou pour générer un revenu;
- › peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est indiqué à la rubrique « Information précise sur chacune des sociétés d'investissement à capital variable décrites dans le présent document – Stratégies de placement » à la page 9;
- › peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

Des renseignements sur le fonds sous-jacent figurent au www.rbcgma.com.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

La capacité du fonds d'atteindre ses objectifs de placement est directement liée à la capacité du fonds sous-jacent d'atteindre ses objectifs.

Les risques associés à un placement dans ce fonds sont similaires aux risques associés à un placement dans les parts du fonds sous-jacent qu'il détient. Le fonds pourrait également s'exposer lui-même directement à certains de ces risques, parmi lesquels figurent les suivants :

- › un risque associé à la stratégie de placement de nature quantitative;
- › un risque associé au marché;
- › un risque associé aux placements étrangers;
- › un risque associé au change;
- › un risque associé à la liquidité;
- › un risque associé à la spécialisation;
- › un risque associé à l'émetteur;
- › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- › un risque associé aux catégories et aux séries multiples;
- › des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à un grand investisseur.

Une description de ces risques est présentée à compter de la page 2 du présent prospectus simplifié.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds peut vous convenir si vous correspondez à l'un des profils suivants :

- › vous recherchez une possibilité de croissance à long terme du capital;
- › vous souhaitez diversifier votre portefeuille selon la méthode de gestion des placements;
- › vous prévoyez détenir votre placement dans le cadre d'un compte non enregistré;
- › vous prévoyez détenir votre placement à long terme et pouvez tolérer un risque de placement moyen (vous pouvez accepter que la valeur de votre placement fluctue).

Politique en matière de distributions

L'exercice de la Société se termine le 31 mars. Les dividendes ordinaires, s'il en est, sont versés chaque année en mars et les dividendes sur les gains en capital, s'il en est, sont versés chaque année dans les 60 jours suivant la fin de l'exercice. **Nous réinvestissons automatiquement tous les dividendes dans des actions additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de vous les verser en espèces.**

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Ce tableau aidera l'épargnant à comparer le coût d'un placement dans ce fonds au coût d'un placement dans d'autres fonds communs de placement ou dans une autre série de ce fonds, le cas échéant. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des actions? » à la page 70 pour une description de chaque série et de leur disponibilité. Le tableau suivant présente les frais payés par le fonds qui sont assumés indirectement par l'épargnant. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 78 pour plus de détails.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A (\$)	22,35	70,44	123,47	281,05
Série Conseillers (\$)	23,06	72,70	127,43	290,08
Série D (\$)	13,94	43,95	77,03	175,34
Série F (\$)	11,48	36,19	63,43	144,39
Série O (\$)	0,51	1,62	2,83	6,45

1) En supposant un placement de 1 000 \$ et un rendement annuel de 5 %. Le rendement réel peut varier.

Catégorie de ressources mondiales RBC

DÉTAIL DU FONDS		
Type de fonds	Fonds d'actions sectorielles mondiales	
Date de création	Série A – 30 décembre 2011 Série Conseillers – 30 décembre 2011 Série D – 30 décembre 2011	Série F – 30 décembre 2011 Série O – 30 décembre 2011
Titres offerts	Actions d'une catégorie d'une société d'investissement à capital variable : série A, série Conseillers, série D, série F et série O	
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible pour les régimes enregistrés.	
Frais	Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 78 pour plus de détails.	
	Série	Frais de gestion
	Série A	1,75 %
	Série Conseillers	1,75 %
	Série D	1,00 %
	Série F	0,75 %
	Série O	négociables et payés directement à RBC GMA ¹⁾
		Frais d'administration
		0,18 %
		0,18 %
		0,13 %
		0,13 %
		0,02 %

¹⁾ Les actions de série O sont offertes aux particuliers, aux investisseurs institutionnels et aux courtiers qui ont conclu une entente directement avec RBC GMA en vue de souscrire des actions de série O. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des actions de série O. Les porteurs d'actions de série O versent directement à RBC GMA les frais qu'ils auront négociés avec elle, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des actions? – Actions de série O ».

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

› Procurer une croissance à long terme du capital en investissant dans des titres de capitaux propres de sociétés partout dans le monde des secteurs de l'énergie, des matériaux, de l'industrie et des services aux collectivités.

Le fonds investit son actif principalement dans des sociétés exerçant, directement ou indirectement, des activités d'exploration, de développement, de production ou de distribution de ressources, notamment naturelles, y compris des sociétés qui fournissent des services au secteur des ressources naturelles ou qui bénéficient de l'évolution de ce secteur, ou celles qui conçoivent, élaborent ou procurent des produits et des services qui sont importants pour les infrastructures d'un pays ou d'une région et leur évolution future, soit directement ou indirectement au moyen de placements dans d'autres fonds d'investissement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe.

Nous ne changerons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement de la majorité des actionnaires du fonds votant sur cette question.

Stratégies de placement

On s'attend actuellement à ce que le fonds investisse jusqu'à la totalité de son actif net dans des parts du Fonds mondial de ressources RBC (le « fonds sous-jacent »).

- › Le gestionnaire de portefeuille du fonds sous-jacent choisit les actions selon des caractéristiques clés, dont les suivantes :
 - joueur reconnu occupant une position de choix sur le marché ou un créneau défendable;
 - croissance prévisible;
 - rentabilité élevée et durable;
 - saine situation financière;
 - direction solide et continuité;
 - valeur relative intéressante.
- › Le fonds sous-jacent se concentrera sur les titres de sociétés à moyenne et grande capitalisation, mais investira également dans de plus petites sociétés.
- › Le risque général rattaché au portefeuille est géré au moyen de l'évaluation du rendement et de la volatilité prévus de chaque placement détenu par le fonds sous-jacent par rapport aux autres titres détenus par le fonds sous-jacent.
- › Le fonds sous-jacent peut également détenir des espèces et des titres à revenu fixe pour se protéger contre une perte de valeur dans certaines conditions du marché.
- › Le fonds sous-jacent peut également investir dans des fiducies de revenu.
- › Le fonds sous-jacent peut investir dans des certificats américains d'actions étrangères afin d'augmenter efficacement l'exposition au marché mondial et de réduire la complexité des opérations transfrontalières. L'utilisation de certificats américains d'actions étrangères n'élimine pas le risque de change ni le risque associé à un placement dans une société étrangère.

Catégorie de ressources mondiales RBC

- › Le fonds peut investir dans des fonds négociés en bourse qui procurent une exposition à l'or et à l'argent conformément à la réglementation en valeurs mobilières applicable ou comme le permettent les dispenses décrites à la rubrique « Information précise sur chacune des sociétés d'investissement à capital variable décrites dans le présent document – Dispense des restrictions sur les placements » à la page 9.
- › Le fonds sous-jacent peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer cette volatilité et pour réduire l'exposition du fonds sous-jacent à la fluctuation de la valeur de devises par rapport à celle du dollar canadien. Le gestionnaire de portefeuille fixera le niveau d'exposition aux devises en fonction de son évaluation actuelle des marchés du change.
- › Le fonds sous-jacent peut également recourir à des instruments dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps à des fins autres que de couverture comme substituts de placements directs.
- › Le fonds sous-jacent peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Information précise sur chacune des sociétés d'investissement à capital variable décrites dans le présent document – Stratégies de placement » à la page 9.
- › Le fonds sous-jacent peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître les revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

Des renseignements sur le fonds sous-jacent figurent au www.rbcgma.com.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

La capacité du fonds d'atteindre ses objectifs de placement peut être directement liée à la capacité du fonds sous-jacent d'atteindre ses objectifs.

Les risques associés à un placement dans ce fonds sont similaires aux risques associés à un placement dans les parts du fonds sous-jacent qu'il détient. Le fonds pourrait également s'exposer lui-même directement à certains de ces risques, parmi lesquels figurent les suivants :

- › un risque associé au marché;
- › un risque associé à la spécialisation;
- › un risque associé aux marchandises;
- › un risque associé aux placements étrangers;
- › un risque associé au change;
- › un risque associé à la liquidité;
- › un risque associé aux sociétés à petite capitalisation boursière;
- › un risque associé à l'émetteur;
- › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- › un risque associé aux catégories et aux séries multiples;

- › des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à un placement dans une fiducie;
- › un risque associé à un grand investisseur.

Une description de ces risques est présentée à compter de la page 2 du présent prospectus simplifié.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds peut vous convenir si vous correspondez à l'un des profils suivants :

- › vous recherchez une possibilité de croissance à long terme du capital;
- › vous voulez qu'une petite partie de votre portefeuille soit exposée aux secteurs mondiaux de l'énergie, des matières premières, des services publics et des produits industriels;
- › vous prévoyez détenir votre placement dans le cadre d'un compte non enregistré;
- › vous prévoyez détenir votre placement à long terme et pouvez tolérer un risque de placement élevé (vous pouvez accepter que la valeur de votre placement fluctue de façon importante).

Politique en matière de distributions

L'exercice de la Société se termine le 31 mars. Les dividendes ordinaires, s'il en est, sont versés chaque année en mars et les dividendes sur les gains en capital, s'il en est, sont versés chaque année dans les 60 jours suivant la fin de l'exercice. **Nous réinvestissons automatiquement tous les dividendes dans des actions additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de vous les verser en espèces.**

Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Ce tableau aidera l'épargnant à comparer le coût d'un placement dans ce fonds au coût d'un placement dans d'autres fonds communs de placement ou dans une autre série de ce fonds, le cas échéant. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des actions? » à la page 70 pour une description de chaque série et de leur disponibilité. Le tableau suivant présente les frais payés par le fonds qui sont assumés indirectement par l'épargnant. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 78 pour plus de détails.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série A (\$)	23,37	73,67	129,13	293,95
Série Conseillers (\$)	22,96	72,38	126,87	288,79
Série D (\$)	13,33	42,01	73,63	167,60
Série F (\$)	9,94	31,34	54,94	125,06
Série O (\$)	0,62	1,94	3,40	7,74

1) En supposant un placement de 1 000 \$ et un rendement annuel de 5 %. Le rendement réel peut varier.

Achats, échanges et rachats

Comment les actions sont-elles évaluées?

Chaque fonds constitue une catégorie distincte d'actions de RBC Corporate Class Inc. et chaque catégorie se divise en plusieurs séries. Les séries se composent d'actions de valeur égale. Lorsque vous investissez dans un fonds, ce sont en fait des actions d'une série particulière du fonds que vous achetez.

Toutes les opérations sont exécutées en fonction de la valeur liquidative par action d'une série (la « valeur par action »). Nous calculons habituellement la valeur par action de chaque fonds chaque jour ouvrable après la fermeture de la Bourse de Toronto (la « TSX »), mais nous pourrions la calculer à un autre moment dans des cas extraordinaires, comme l'interruption des négociations à des bourses de valeurs au Canada ou à l'étranger. On entend par « jour ouvrable » d'un jour où le bureau de RBC GMA à Toronto est ouvert. La valeur par action peut varier quotidiennement. Une valeur par action distincte est calculée pour chaque série d'actions.

La valeur par action correspond au prix auquel les actions d'une série sont achetées et rachetées (y compris par suite du réinvestissement des distributions). Le prix d'émission, d'échange, de reclassification ou de rachat des actions correspond à la valeur par action applicable établie après la réception de la demande de souscription, d'échange, de reclassification ou de rachat.

Voici notre méthode de calcul de la valeur par action de chaque série d'un fonds :

- › nous prenons la juste valeur de tous les placements et des autres éléments d'actif attribués à la série;
- › nous soustrayons ensuite les éléments de passif attribués à cette série et obtenons la valeur de l'actif net de la série;
- › nous divisons ce chiffre par le nombre total d'actions de cette série détenues par les épargnants et obtenons alors la valeur par action de la série.

Pour connaître la valeur de votre placement dans un fonds, vous n'avez qu'à multiplier la valeur par action des séries d'actions que vous détenez par le nombre d'actions que vous détenez.

Bien que les achats et les rachats d'actions soient inscrits par série, les actifs attribuables à toutes les séries d'un fonds sont regroupés pour créer un fonds à des fins de placement. Chaque série paie sa quote-part des frais du fonds en plus de ses frais de gestion et d'administration. La différence au chapitre des frais du fonds, des frais de gestion et des frais d'administration entre chaque série signifie que chaque série présente une valeur par action différente.

Les valeurs des actions des séries respectives de chaque fonds peuvent être obtenues sur le site Web de RBC GMA au www.rbcgma.com ou par l'entremise de notre système interactif de réponse vocale au numéro sans frais du service à la clientèle 1 800 668-FOND (3663) (en français) ou 1 800 463-FUND (3863) (en anglais), ou encore en envoyant un courriel à fonds.investissements@rbc.com (en français) ou funds.investments@rbc.com (en anglais) ou en vous adressant à votre courtier.

Comment acheter, faire racheter et échanger des actions?

Vous ou votre professionnel en placement, le cas échéant, devez choisir la série qui vous convient. Chaque fonds ou série peut exiger un placement minimum différent, peut vous imposer des frais différents et peut avoir une incidence sur la rémunération que nous versons à un courtier. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 78 et à la rubrique « Rémunération des courtiers » à la page 81.

Votre courtier doit nous soumettre votre demande le jour même de sa réception. Il incombe à votre courtier de nous transmettre les demandes en temps opportun et d'assumer tous les coûts connexes.

Actions de série A

Les actions de série A sont offertes par l'entremise de courtiers autorisés, dont Fonds d'investissement Royal Inc. (« FIRI »), RBC Dominion valeurs mobilières Inc. (« RBC DVM ») et RBC Placements en Direct Inc. (« RBC PD »).

Actions de série Conseillers et de série Conseillers T5

Les actions de série Conseillers et de série Conseillers T5 sont offertes par l'entremise de courtiers autorisés, dont RBC DVM et RBC PD.

Actions de série T5

Les actions de série T5 sont offertes par l'entremise de courtiers autorisés, dont FIRI, RBC DVM et RBC PD.

Actions de série H

Les actions de série H ne sont offertes qu'aux épargnants qui investissent et conservent le solde minimum requis auprès de courtiers autorisés, dont RBC DVM et RBC PD.

Actions de série D

Les actions de série D pourraient être offertes aux épargnants qui ont un compte auprès de RBC PD ou d'un autre courtier exécutant. Nous versons une commission de suivi réduite à l'égard des actions de série D. Ainsi, nous pouvons réduire les frais de gestion que nous facturons. RBC PD et d'autres courtiers exécutants ne font aucune recommandation et ne donnent aucun conseil en matière de placement à leurs clients. Si vous souhaitez faire transférer votre portefeuille d'actions d'un fonds à un compte auprès de RBC PD ou d'un autre courtier exécutant, vous devez communiquer avec RBC PD ou l'autre courtier exécutant. **Si vous détenez d'autres actions d'un fonds que des actions de série D dans le cadre d'un compte détenu auprès de RBC PD ou d'un autre courtier exécutant et que vous devenez admissible à la détention d'actions de série D, vous pouvez donner à RBC PD ou à votre courtier exécutant la directive d'effectuer la reclassification de vos actions, mais elle ne se fera pas automatiquement.**

Les actions de série D peuvent également être offertes aux épargnants qui ont un compte auprès de Phillips, Hager & North gestion de fonds de placement collectif ltée (« PH&N GFPC »), dans lequel les soldes minimums établis par PH&N GFPC à l'occasion sont respectés.

Actions de série F et de série FT5

Les actions de série F et de série FT5 sont offertes aux épargnants qui ont des comptes à commission auprès de leurs courtiers. Ces épargnants versent directement à leur courtier une rémunération en contrepartie de conseils de placement ou d'autres services. Nous ne versons pas de frais d'acquisition ni de commission de suivi aux courtiers qui vendent des actions de série F et de série FT5 et pouvons donc imputer des frais de gestion moins élevés.

Actions de série I

Les actions de série I ne sont offertes qu'aux épargnants qui investissent et conservent le solde minimum requis et qui ont des comptes à commission auprès de leurs courtiers. Ces épargnants versent directement à leur courtier une rémunération en contrepartie de conseils de placement ou d'autres services. Nous ne versons pas de frais d'acquisition ni de commission de suivi aux courtiers qui vendent des actions de série I et pouvons donc imputer des frais de gestion moins élevés.

Actions de série O

Les actions de série O sont offertes aux particuliers, aux investisseurs institutionnels et aux courtiers qui ont conclu une entente directement avec RBC GMA en vue de souscrire des actions de série O et qui effectuent le placement minimum et le placement additionnel minimum requis, déterminés par RBC GMA à l'occasion. Aucuns frais de gestion ne sont payables par un fonds à l'égard des actions de série O. Les porteurs d'actions de série O versent directement à RBC GMA les frais qu'ils auront négociés avec elle, lesquels ne dépasseront pas 2 %. RBC GMA ne verse pas de frais d'acquisition ni de commissions de suivi à l'égard de la série O.

Toutes les séries

Vous devez investir et conserver un solde minimum pour chaque fonds. Le montant de ces placements minimums de même que le montant minimum pour les placements additionnels, pour les régimes de placement préautorisé et pour les rachats sont indiqués dans le tableau ci-dessous. Se reporter à la rubrique « Services facultatifs » à la page 77 pour plus de détails sur les régimes de placement préautorisé.

Fonds Catégorie de société RBC	Solde minimum	Montant minimum – placements additionnels/ régimes de placement préautorisé/ rachats ^{1) 2)}
Catégorie de revenu à court terme \$ US RBC ³⁾ et Catégorie d'obligations mondiales convertibles \$ US BlueBay (Canada) ³⁾ , sauf la série O	500 \$ US	25 \$ US
Tous les autres fonds, sauf pour la série H, la série I et la série O	500 \$	25 \$
Série H et série I	200 000 \$	25 \$
Série O	Déterminé par RBC GMA	Déterminé par RBC GMA

¹⁾ Les épargnants qui souscrivent leurs parts par l'entremise d'un courtier peuvent être assujettis à des exigences plus élevées quant au montant minimum d'un placement initial ou additionnel ou d'un rachat.

²⁾ Les minimums sont applicables à chaque opération.

³⁾ Vous devez régler les actions du fonds en dollars américains. Lorsque vous vendrez vos actions du fonds, nous vous les paierons en dollars américains.

Si le solde de votre compte tombe sous le solde minimum requis pour un fonds ou une série en particulier ou si vous n'êtes plus par ailleurs admissible à la détention d'actions d'un fonds ou d'une série, nous pouvons racheter ou reclassifier vos actions, selon le cas. Si un actionnaire est ou devient un citoyen ou un résident des États-Unis ou un résident d'un autre pays étranger, nous pourrions l'obliger à faire racheter ses actions si sa participation risque de donner lieu à des incidences défavorables sur le plan réglementaire ou fiscal pour un fonds ou un autre actionnaire d'un fonds. Nous pourrions racheter vos actions si nous y sommes autorisés ou si nous sommes tenus de le faire, notamment dans le cadre de la dissolution du fonds, conformément aux lois applicables. Si nous rachetons, reclassifions ou substituons vos actions, l'effet sera le même que si vous aviez demandé l'opération vous-même. Dans le cas de rachats touchant des comptes non enregistrés, le produit du rachat pourra vous être remis; dans le cas de rachats touchant des régimes enregistrés, le produit du rachat pourra être viré à un compte d'épargne enregistré qui fait partie du régime. Nous ne vous aviserons pas et nous n'aviserons pas votre courtier avant de prendre une mesure quelconque.

La succursale, le représentant des ventes par téléphone ou votre courtier doit nous transmettre l'ordre de souscription, de rachat, de reclassification ou d'échange d'actions le jour même de sa réception et assumer les frais connexes pour que nous puissions l'exécuter.

Si nous recevons votre ordre avant 16 h, heure de l'Est, il sera traité en fonction de la valeur par action en vigueur ce jour-là. Une valeur par action distincte est calculée pour chaque série d'actions. Si nous recevons votre ordre après 16 h, heure de l'Est, votre demande sera traitée en fonction de la valeur par action en vigueur le jour ouvrable suivant. Si le conseil d'administration décide de calculer la valeur par action à un autre moment qu'après l'heure de fermeture habituelle de la TSX, la valeur par action versée ou reçue sera calculée en fonction de ce moment. Tous les ordres sont traités dans les trois

jours ouvrables suivants. La notice annuelle des fonds contient plus de détails sur l'achat, le rachat et l'échange d'actions des fonds. Un courtier peut fixer une heure de tombée plus tôt. Informez-vous auprès de votre courtier.

Restrictions visant la souscription d'actions de certains fonds

Les nouveaux épargnants ne peuvent plus souscrire des actions de certaines séries des fonds suivants. Ceux qui détenaient des actions de ces séries le 30 juin 2016 peuvent continuer d'effectuer des placements additionnels dans ces séries du fonds. Veuillez communiquer avec nous ou avec votre courtier pour de plus amples renseignements.

Fonds	Série
Catégorie d'obligations mondiales convertibles BlueBay (Canada)	Série H et série I
Catégorie de revenu mensuel Phillips, Hager & North	Série H
Catégorie d'actions européennes RBC	Série I

Les actions des fonds suivants ne peuvent être souscrites dans le cadre de régimes enregistrés ou de CELI administrés par RBC Banque Royale :

Catégorie de revenu à court terme \$ US RBC

Catégorie d'obligations mondiales convertibles \$ US BlueBay (Canada)

Un placement en dollars américains dans les fonds suivants n'est pas autorisé pour les régimes enregistrés ou les CELI administrés par RBC Banque Royale :

Catégorie équilibrée de croissance et de revenu RBC

Catégorie de dividendes canadiens RBC

Catégorie de dividendes américains RBC

Catégorie d'actions américaines RBC

Catégorie d'actions américaines à faible volatilité QUBE RBC

Catégorie de valeur d'actions américaines RBC

Catégorie de valeur en actions américaines de sociétés à moyenne capitalisation RBC

Catégorie d'actions américaines de base de sociétés à petite capitalisation RBC

Catégorie d'actions internationales RBC

Catégorie d'actions de marchés émergents RBC

Catégorie d'actions mondiales RBC

Catégorie d'actions mondiales à faible volatilité QUBE RBC

Vous devez payer vos actions au moment de leur achat. Si nous ne recevons pas le paiement intégral, nous annulerons votre ordre de souscription et rachèterons les actions, y compris les actions que vous avez acquises par suite d'un échange. Si le prix de rachat des actions est supérieur à leur valeur au moment de leur émission, la différence sera versée au fonds. Si le prix de rachat des actions est

inférieur à leur valeur au moment de leur émission, nous verserons la différence au fonds et recouvrerons auprès de votre courtier ce montant ainsi que les frais afférents. Votre courtier pourrait exiger que vous lui remboursiez le montant versé s'il subit une perte.

Nous avons le droit de refuser un ordre de souscription ou d'échange d'actions, mais nous devons le faire le jour ouvrable suivant la réception de l'ordre. Si nous refusons votre ordre de souscription ou d'échange, nous vous rembourserons immédiatement les sommes reçues au moment de l'ordre.

Opérations à court terme

La plupart des fonds communs de placement sont considérés comme des placements à long terme. Ainsi, nous tentons de dissuader les épargnants de souscrire, de faire racheter ou d'échanger des actions trop souvent.

Certains épargnants pourraient tenter d'effectuer fréquemment des opérations sur des actions afin de tirer profit des différences entre la valeur des actions d'un fonds et la valeur des titres sous-jacents (détermination du moment propice). Si des actionnaires s'adonnent à ces activités, la valeur du fonds pourrait diminuer au détriment des autres actionnaires. Les opérations à court terme trop fréquentes peuvent également réduire le rendement d'un fonds puisque le fonds pourrait être obligé de détenir des liquidités additionnelles pour verser le produit des rachats ou vendre des avoirs du portefeuille, donnant ainsi lieu à des coûts de négociation additionnels.

Selon le fonds et les circonstances, RBC GMA aura recours à une combinaison de mesures préventives et détectives pour décourager et repérer les opérations trop fréquentes à court terme dans les fonds Catégorie de société RBC, dont les suivantes :

- › fixation de la juste valeur des titres que détient un fonds;
- › imposition de frais d'opérations à court terme;
- › surveillance des activités de négociation et refus de négociation.

Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Opérations à courte terme – Frais d'opérations à court terme » à la page 73.

Fixation de la juste valeur

Les bureaux de la Bourse de Toronto ferment à 16 h, heure de l'Est. Nous utilisons la valeur marchande des titres à 16 h, heure de l'Est, pour fixer le prix des titres nord-américains détenus dans les portefeuilles des fonds. Toutefois, les heures d'ouverture pour la négociation de la plupart des titres étrangers (soit les titres qui ne sont pas nord-américains) se terminent avant l'heure de fermeture de la Bourse de Toronto de 16 h, heure de l'Est. Par exemple, le dernier cours de clôture d'un titre surtout négocié sur les marchés asiatiques pourrait être vieux de 15 heures lorsqu'il est 16 h, heure de l'Est à la Bourse de Toronto. Ainsi, nous disposons d'une procédure pour fixer la juste valeur des titres étrangers négociés chaque jour dans des pays situés à l'extérieur de l'Amérique du Nord afin d'éviter une désuétude des prix et de tenir compte, notamment, des événements importants qui surviennent après la fermeture d'un marché étranger. Par conséquent, la valeur calculée à l'égard des titres dont la juste valeur a été fixée afin de calculer la valeur liquidative d'un fonds pourrait être différente du dernier cours de clôture de ces titres.

Dans le cadre de l'évaluation de notre processus de fixation de la juste valeur, nous comparerons régulièrement les cours de clôture, les cours d'ouverture du jour suivant sur les mêmes marchés et les prix rajustés en fonction de la juste valeur. Cette procédure est conçue de façon à réduire la possibilité d'appliquer des stratégies de détermination du moment propice, qui vise en grande partie les fonds disposant d'un portefeuille de titres étrangers imposant. Elle pourrait également être utilisée à l'égard de titres étrangers détenus par un fonds sous-jacent dans lequel un fonds pourrait investir, ce qui aurait une incidence indirecte sur la valeur liquidative du fonds.

Se reporter à la rubrique « Évaluation des titres détenus par un fonds » de la notice annuelle des fonds pour savoir dans quelle situation nous pourrions fixer la juste valeur des titres que détient un fonds.

Frais d'opérations à court terme

Des frais correspondant à 2 % de la valeur du rachat ou de la substitution seront facturés si vous investissez dans des actions d'un fonds (sauf la Catégorie de revenu à court terme RBC) pour une période de sept jours ou moins.

Les frais facturés seront versés directement au fonds et visent à contrer les opérations trop fréquentes et à contrebalancer les coûts connexes. Pour savoir si les frais s'appliquent, les actions qui seront rachetées en premier seront celles qui auront été détenues depuis le plus longtemps. Les frais ne s'appliquent pas dans certains cas, dont les suivants :

- › les régimes de retraits préautorisés ou systématiques ou les régimes d'échange automatique;
- › les rachats d'actions souscrites au moyen d'un réinvestissement de distributions;
- › la reclassification d'actions d'une série en actions d'une autre série du même fonds;
- › les rachats effectués par RBC GMA ou par un organisme de placement collectif si RBC GMA a établi des exigences relatives aux avis de rachat.

Surveillance des activités de négociation

Nous surveillons régulièrement les opérations effectuées dans tous les fonds par l'entremise de comptes individuels. Nous avons établi des critères pour chaque fonds que nous appliquons de façon juste et uniforme en vue d'enrayer les activités de négociation que nous jugeons potentiellement nuisibles pour les actionnaires à long terme. Nous pouvons limiter ou refuser un ordre d'achat ou de substitution sans préavis, y compris les opérations acceptées par votre courtier.

De façon générale, votre opération pourrait être considérée comme étant trop fréquente si vous vendez ou substituez vos actions d'un fonds plus d'une fois dans les 90 jours suivant leur achat.

Dans le cadre de l'exercice de notre droit de refuser un ordre d'achat ou de substitution, nous pouvons considérer les activités de négociation effectuées dans plusieurs comptes à propriétaire, contrôle ou influence unique comme étant des opérations effectuées dans un seul compte. **RBC GMA établira, à son gré, si vos opérations sont considérées comme étant trop fréquentes.**

Achats

Les actions de série A, de série T5, de série H, de série D, de série F, de série FT5, de série I et de série O ne comportent pas de frais d'acquisition, ce qui signifie que vous pouvez acheter, faire racheter ou échanger des actions de série A, de série T5, de série H, de série D, de série F, de série FT5, de série I et de série O d'un fonds par l'entremise de certains courtiers sans payer de frais d'acquisition. Se reporter aux rubriques « Frais », à la page 78, et « Rémunération des courtiers », à la page 81, pour de plus amples renseignements.

Nous pouvons « plafonner » la taille d'un fonds en limitant les nouvelles souscriptions, y compris les acquisitions d'actions par suite d'échanges. Nous continuerons de permettre les rachats ainsi que le calcul de la valeur par action de chaque série. Nous pouvons en tout temps décider de recommencer à accepter les nouvelles demandes de souscription ou d'échange d'actions du fonds.

Frais d'acquisition : actions de série Conseillers et de série Conseillers T5

Vous n'avez aucuns frais d'acquisition à payer si vous souscrivez des actions de série A, de série T5, de série H, de série D, de série F, de série FT5, de série I et de série O des fonds.

Si vous investissez dans des actions de série Conseillers ou de série Conseillers T5 d'un fonds, vous pouvez choisir l'option avec frais d'acquisition ou l'option avec frais d'acquisition réduits. Votre courtier peut vous aider à choisir l'option qui vous convient. Les frais d'acquisition constituent la rémunération de votre courtier en contrepartie des conseils et des services qu'il vous fournit.

Frais d'acquisition (paiement au moment de la souscription de vos actions de série Conseillers ou de série Conseillers T5)

Si vous choisissez l'option avec frais d'acquisition, vous payez des frais d'acquisition au moment de la souscription d'actions de série Conseillers ou de série Conseillers T5 d'un fonds. Les frais d'acquisition représentent un pourcentage du montant que vous investissez et ils doivent être payés à votre courtier. Se reporter à la rubrique « Rémunération des courtiers » à la page 81 pour plus de détails. Vous et votre courtier devez négocier les frais d'acquisition à payer. Nous déduisons le pourcentage du montant que vous investissez et nous le remettons à votre courtier. Toutefois, vous ne payez pas de frais d'acquisition à l'égard des actions reçues dans le cadre du réinvestissement de distributions. Se reporter au tableau des frais d'acquisition à la rubrique « Frais » à la page 78.

Frais d'acquisition réduits (paiement au moment du rachat de vos actions de série Conseillers ou de série Conseillers T5)

Si vous choisissez l'option avec frais d'acquisition réduits, vous ne payez pas de frais d'acquisition au moment du placement dans des actions de série Conseillers ou de série Conseillers T5 d'un fonds. Le montant de votre achat est affecté entièrement à votre placement et nous payons des frais d'acquisition directement à votre courtier. Se reporter à la rubrique « Rémunération des courtiers » à la page 81 pour plus de détails.

Si vous vendez vos actions de série Conseillers ou de série Conseillers T5 dans les deux ans qui suivent leur souscription, nous déduisons du produit de votre rachat les frais d'acquisition réduits que vous devrez payer qui correspondent à un pourcentage du coût de vos actions de série Conseillers ou de série Conseillers T5 au moment de leur souscription.

Toutefois, vous n'avez pas de frais d'acquisition réduits à payer à l'égard de ce qui suit :

- › les actions que vous détenez pendant au moins deux ans;
- › les actions d'un fonds échangées contre des actions d'un autre fonds, dans la mesure où il s'agit d'actions de la même série et que vous conservez la même option de frais d'acquisition;
- › les actions admissibles au nombre limite de 10 % rachetable sans frais, dont une description figure ci-dessous;
- › les distributions en espèces;
- › les actions reçues dans le cadre du réinvestissement de distributions.

Se reporter au tableau sur les frais d'acquisition réduits qui figure à la rubrique « Frais » à la page 78.

Rachat d'un nombre limite sans frais

Chaque année civile, vous pouvez faire racheter jusqu'à 10 % de vos actions de série Conseillers ou de série Conseillers T5 qui seraient autrement assujetties aux frais d'acquisition réduits, sans frais. Nous appelons cela le nombre limite de 10 % rachetable sans frais. Le nombre limite de 10 % rachetable sans frais est calculé de la façon suivante :

- › 10 % du nombre d'actions dont vous étiez propriétaire au 31 décembre de l'année précédente,
- › majoré de 10 % du nombre d'actions que vous avez souscrites au cours de la présente année civile, exception faite des actions reçues dans le cadre du réinvestissement de distributions.

Vous pouvez utiliser votre nombre limite de 10 % rachetable sans frais dans le cadre d'une seule vente ou le répartir sur plusieurs ventes, à votre gré. Vous ne pouvez pas reporter la partie d'un nombre inutilisé à l'année suivante.

Si vous échangez des actions d'un fonds contre des actions d'un autre fonds, nous transférerons le nombre limite de 10 % rachetable sans frais des actions du premier fonds aux actions du second fonds.

Ce qu'il faut aussi savoir

Si vous souscrivez certaines actions de série Conseillers ou de série Conseillers T5 d'un fonds selon l'option avec frais d'acquisition et d'autres actions de série Conseillers ou de série Conseillers T5 du même fonds selon l'option avec frais d'acquisition réduits, votre courtier peut nous indiquer quelles actions vous souhaitez faire racheter. Si votre courtier ne nous l'indique pas, nous rachèterons les actions que vous avez souscrites selon l'option avec frais d'acquisition avant de procéder au rachat des actions que vous détenez selon l'option avec frais d'acquisition réduits afin de réduire au minimum vos frais d'acquisition.

Nous n'accepterons aucun ordre de souscription d'actions pendant les périodes de suspension des droits de rachat d'actions des actionnaires. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Circonstances où vous ne serez peut-être pas autorisé à faire racheter vos actions » à la page 77 pour plus de détails.

Vous pouvez régler la souscription d'actions des fonds suivants en dollars canadiens ou en dollars américains :

FONDS

Catégorie équilibrée de croissance et de revenu RBC

Catégorie de dividendes canadiens RBC

Catégorie de dividendes américains RBC

Catégorie d'actions américaines RBC

Catégorie d'actions américaines à faible volatilité QUBE RBC

Catégorie de valeur d'actions américaines RBC

Catégorie de valeur en actions américaines de sociétés à moyenne capitalisation RBC

Catégorie d'actions américaines de base de sociétés à petite capitalisation RBC

Catégorie d'actions internationales RBC

SÉRIES

Série A, série Conseillers (frais d'acquisition réduits) et série F

Série A, série Conseillers (frais d'acquisition réduits), série D, série F et série O

Série A, série Conseillers (frais d'acquisition et frais d'acquisition réduits), série D et série F

Série A, série Conseillers (frais d'acquisition réduits) et série D

Série A, série Conseillers (frais d'acquisition réduits), série D et série F

Série A, série Conseillers (frais d'acquisition réduits), série D et série F

Série A, série Conseillers (frais d'acquisition réduits), série D et série F

Série A, série Conseillers (frais d'acquisition réduits), série D et série F

Série A, série Conseillers (frais d'acquisition réduits), série D et série F

FONDS

Catégorie d'actions de marchés émergents RBC

Catégorie d'actions mondiales RBC

Catégorie d'actions mondiales à faible volatilité QUBE RBC

SÉRIES

Série A, série Conseillers (frais d'acquisition réduits), série D et série F

Série A, série Conseillers (frais d'acquisition réduits), série D et série F

Série A, série Conseillers (frais d'acquisition réduits), série D et série F

La valeur de ces fonds en dollars américains est établie par la conversion en dollars américains de la valeur des actions du fonds calculée en dollars canadiens au moyen du taux de change en vigueur à la fermeture des bureaux à la date d'évaluation. Nous pourrions offrir des options de souscription en dollars américains pour d'autres fonds ou séries dans le futur.

Aux fins de l'impôt canadien, les gains et les pertes en capital doivent être recensés et déclarés en dollars canadiens. Pour calculer les gains ou les pertes en capital, à l'achat, à la vente ou à l'échange d'actions libellées en dollars américains, vous devez convertir les dollars américains en dollars canadiens au moyen du taux de change en vigueur le ou les jours où vous avez acheté, vendu ou échangé les actions. De plus, bien que les distributions seront versées en dollars américains, elles devront être déclarées en dollars canadiens aux fins de l'impôt canadien. Pour de plus amples renseignements sur la façon dont vos actions libellées en dollars américains seront assujetties à l'impôt canadien, veuillez vous reporter à la rubrique « Incidences fiscales pour les épargnants – Actions d'un fonds détenues dans le cadre d'un compte non enregistré » à la page 85. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité concernant votre propre situation.

Notre option de souscription en dollars américains est offerte aux épargnants qui souhaitent souscrire des actions de certains fonds en dollars américains. Si vous souscrivez vos actions en dollars américains, vous recevrez des dollars américains au moment de leur vente ou de leur échange ou lorsque vous recevrez des distributions d'un fonds. Les options en dollars américains ne visent aucune stratégie particulière. Il ne s'agit pas d'une couverture du change ni d'une protection contre les pertes attribuables à la fluctuation du change entre le dollar canadien et le dollar américain et la mesure n'a aucune incidence sur le rendement de votre fonds.

Échanges

Vous pouvez échanger des actions d'un fonds contre des actions d'un autre fonds au sein de la Société pourvu que les conditions suivantes soient respectées :

- › le solde minimum prévu soit maintenu dans chacun des fonds;
- › vous échangez vos actions contre des actions visées par la même option de frais d'acquisition.

Si vous échangez vos actions d'un fonds contre celles d'un autre fonds au sein de la Société, vous substituez à une catégorie d'actions une autre catégorie d'actions. En vertu des lois en vigueur, vous n'aurez pas d'impôt à payer pour une telle opération puisque vous êtes toujours propriétaire d'actions de la Société. Se reporter aux questions relatives aux modifications proposées des règles fiscales avant une incidence sur les échanges à la rubrique « Incidences fiscales pour les épargnants ».

Échange d'actions hors de la Société

Si vous échangez vos actions d'un fonds contre des titres d'un autre organisme de placement collectif qui ne fait pas partie de la Société, vous faites racheter vos actions de la Société de la façon décrite ci-dessous à la rubrique « Rachats » et vous affectez le produit à la souscription de parts ou d'actions d'un autre fonds commun de placement dont vous souhaitez acquérir des titres. Un impôt sera prélevé dans le cadre de cette opération et celle-ci pourrait donner lieu à un gain ou une perte aux fins de l'impôt. Se reporter à la rubrique « Incidences fiscales pour les épargnants » pour de plus amples renseignements.

Reclassifications

Vous pouvez reclasser des actions d'une série d'un fonds en actions d'une autre série du même fonds si vous êtes admissible à la détention d'actions de cette série. Il s'agit d'une reclassification.

Vous pourriez devoir verser une commission à votre courtier pour effectuer une telle reclassification. Vous négociez le montant de cette commission avec votre conseiller professionnel en placement. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 78 pour plus de détails.

Si vous faites reclasser vos actions en actions de série Conseillers ou de série Conseillers T5 souscrites selon l'option avec frais d'acquisition réduits, les actions de série Conseillers ou de série Conseillers T5 issues de la reclassification seront assujetties à des frais d'acquisition au moment de leur rachat si elles sont rachetées pendant la période au cours de laquelle des frais d'acquisition réduits s'appliquent. Se reporter au tableau sur les frais d'acquisition réduits qui figure à la rubrique « Frais » à la page 78.

La valeur de votre placement, moins les frais, demeurera la même tout juste après la reclassification. Cependant, vous pourriez détenir un nombre différent d'actions parce que la valeur par action peut différer d'une série à l'autre. Une reclassification d'actions d'une série à une autre du même fonds ne constitue pas une opération imposable.

Rachats

Vous pouvez donner à votre courtier la directive de vendre en tout temps la totalité ou une partie de vos actions. Cette opération s'appelle un rachat. Les rachats doivent respecter certains montants minimums. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des actions? » à la page 70 pour de plus amples renseignements. Votre courtier doit nous envoyer votre demande de rachat le même jour qu'il l'a reçue et prendre en charge tous les frais connexes. Les demandes de rachat d'actions d'un fonds sont traitées selon l'ordre de leur réception. Nous ne traiterons pas les demandes de rachat portant une date ultérieure ou un prix donné.

Votre demande de rachat (ou d'échange) ne sera pas traitée avant que votre courtier n'ait reçu tous les documents. Votre courtier vous informera des documents dont il a besoin. Votre courtier doit fournir tous les documents requis dans les 10 jours ouvrables suivant la date de traitement de votre demande de rachat. S'il omet de le faire, nous rachèterons les actions pour votre compte. Si le coût de rachat des actions est inférieur au produit du rachat, le fonds conservera la différence. Si le coût de rachat des actions est supérieur au produit du rachat, votre courtier devra payer la différence et les coûts afférents. Votre courtier pourrait vous obliger à lui rembourser les sommes versées s'il subit une perte.

Si vous faites racheter des actions d'un fonds, nous vous enverrons un chèque par la poste ou déposerons le produit du rachat dans votre compte bancaire tenu à toute institution financière, selon vos instructions. **Si vous êtes titulaire d'un compte non enregistré, vous avez l'obligation de comptabiliser et de déclarer à l'Agence du revenu du Canada les gains en capital que vous réalisez ou les pertes en capital que vous subissez par suite du rachat ou de l'échange d'actions d'un fonds.** Si vous détenez vos actions dans le cadre d'un régime enregistré, une retenue d'impôt peut s'appliquer si vous retirez de l'argent du régime.

Si vous faites racheter des actions des fonds suivants, nous vous verserons le produit du rachat en dollars américains. Vous devez désigner un compte bancaire en dollars américains dans lequel les versements seront effectués.

Catégorie de revenu à court terme \$ US RBC

Catégorie d'obligations mondiales convertibles \$ US
BlueBay (Canada)

Les actionnaires recevront des dollars américains au rachat d'actions des fonds suivants si ces actions sont détenues en dollars américains. Vous devez désigner un compte bancaire en dollars américains dans lequel les versements seront effectués.

FONDS

Catégorie équilibrée de croissance et de revenu RBC
 Catégorie de dividendes canadiens RBC
 Catégorie de dividendes américains RBC
 Catégorie d'actions américaines RBC
 Catégorie d'actions américaines à faible volatilité QUBE RBC
 Catégorie de valeur d'actions américaines RBC
 Catégorie de valeur en actions américaines de sociétés à moyenne capitalisation RBC
 Catégorie d'actions américaines de base de sociétés à petite capitalisation RBC
 Catégorie d'actions internationales RBC
 Catégorie d'actions de marchés émergents RBC
 Catégorie d'actions mondiales RBC
 Catégorie d'actions mondiales à faible volatilité QUBE RBC

SÉRIES

Série A, série Conseillers (frais d'acquisition réduits) et série F
 Série A, série Conseillers (frais d'acquisition réduits), série D, série F et série O
 Série A, série Conseillers (frais d'acquisition et frais d'acquisition réduits), série D et série F
 Série A, série Conseillers (frais d'acquisition réduits) et série D
 Série A, série Conseillers (frais d'acquisition réduits), série D et série F
 Série A, série Conseillers (frais d'acquisition réduits), série D et série F
 Série A, série Conseillers (frais d'acquisition réduits), série D et série F
 Série A, série Conseillers (frais d'acquisition réduits), série D et série F
 Série A, série Conseillers (frais d'acquisition réduits), série D et série F
 Série A, série Conseillers (frais d'acquisition réduits), série D et série F
 Série A, série Conseillers (frais d'acquisition réduits), série D et série F
 Série A, série Conseillers (frais d'acquisition réduits), série D et série F

Circonstances où vous ne serez peut-être pas autorisé à faire racheter vos actions

Dans des circonstances extraordinaires, il ne vous sera peut-être pas permis de faire racheter vos actions. Nous pourrions suspendre votre droit de rachat si :

- › les négociations normales sont suspendues à toute bourse ou sur tout marché où plus de 50 % des titres d'un fonds sont inscrits ou négociés, ou
- › nous obtenons la permission des ACVM de suspendre temporairement le rachat d'actions.

Services facultatifs

Les services facultatifs offerts aux épargnants sont décrits dans cette partie.

Régime de placement préautorisé

Si vous désirez investir régulièrement dans un fonds, vous pouvez recourir à notre régime de placement préautorisé.

Voici comment fonctionne le régime :

- › les montants minimums du placement initial et des placements additionnels pour chaque fonds ou série sont indiqués à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des actions? » à la page 70;
- › si vous n'investissez pas le montant correspondant au solde minimum, vous devez atteindre le solde minimum dans l'année qui suit (pour les actions de série H, de série D, de série I et de série O, le placement minimum doit être effectué à l'avance);
- › vous pouvez investir une fois par semaine, toutes les deux semaines, deux fois par mois, une fois par mois, une fois par trimestre, deux fois par année ou une fois par année selon le type de compte que vous détenez. Renseignez-vous auprès de votre courtier;
- › nous prélèverons automatiquement des sommes dans votre compte bancaire tenu à toute institution financière en vue de la souscription d'actions du fonds que vous aurez choisi;
- › nous mettrons fin à votre régime s'il n'y a pas suffisamment de fonds dans votre compte bancaire pour honorer le paiement.

Régime d'échange automatique

Si vous souhaitez échanger des titres d'un fonds contre des titres d'autres fonds périodiquement, vous pouvez vous prévaloir de notre régime d'échange automatique.

Voici comment fonctionne le régime :

- › vous pouvez échanger des titres d'un fonds contre des titres d'un autre fonds ou vous pouvez échanger des titres d'un fonds contre des titres de plusieurs fonds;
- › vous devez respecter les exigences relatives au solde minimum du ou des fonds contre des titres desquels vous souhaitez échanger vos actions. Les exigences relatives au solde minimum pour chaque fonds sont indiquées à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des actions? »;

- › vous pouvez effectuer un échange une fois par semaine, toutes les deux semaines, deux fois par mois, une fois par mois, une fois par trimestre, deux fois par année ou une fois par année selon le type de compte dont vous disposez. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous adresser à votre courtier.

Veillez vous reporter à la rubrique « Incidences fiscales pour les épargnants » pour connaître les incidences fiscales découlant d'un échange.

Réinvestissement automatique des distributions

Les fonds peuvent recevoir un revenu sur leurs placements. Ils peuvent également réaliser des gains en capital à la vente de placements à profit. Un fonds verse son revenu (déduction faite des frais) et ses gains en capital réalisés nets aux épargnants sous forme de dividendes et peuvent également leur verser des montants sous forme de remboursement de capital. Nous appelons ces deux types de versements des distributions.

Veillez communiquer avec votre courtier pour savoir comment les distributions seront réinvesties.

Régime de retraits systématiques

Si vous désirez prélever régulièrement des sommes sur vos placements non enregistrés dans un fonds, vous pouvez établir un régime de retraits systématiques. Voici comment fonctionne le régime :

- › vous devez avoir au moins 10 000 \$ dans votre compte non enregistré pour établir un régime de retraits systématiques (10 000 \$ US dans le cas d'actions d'un fonds détenues en dollars américains);
- › vous pouvez choisir de retirer une somme d'au moins 100 \$ une fois par semaine, toutes les deux semaines, deux fois par mois, une fois par mois, une fois par trimestre, deux fois par année ou une fois par année selon le type de compte dont vous disposez; pour de plus amples renseignements, veuillez vous adresser à votre courtier. (Le montant minimum est de 100 \$ US dans le cas d'actions de fonds détenues en dollars américains);
- › nous déposerons l'argent directement dans votre compte bancaire;
- › si vous décidez de mettre fin à votre régime de retraits systématiques et que votre solde est inférieur au solde minimum applicable à un fonds, nous pourrions vous demander de porter le montant de votre investissement au niveau minimum ou de faire racheter le placement restant dans le fonds.

N'oubliez pas que si les retraits que vous effectuez sont supérieurs à ce que votre investissement vous rapporte, vous réduirez et éventuellement épuiserez le montant de votre investissement initial. Notez bien que les retraits systématiques donnent lieu à un rachat d'actions. Vous avez l'obligation de comptabiliser et de déclarer à l'Agence du revenu du Canada les gains en capital que vous réalisez ou les pertes en capital que vous subissez à l'égard des actions dont vous avez disposé.

Régimes enregistrés et comptes d'épargne libre d'impôt

Les actions de la famille entière de fonds peuvent être souscrites dans le cadre de tout régime enregistré et de tout compte d'épargne libre d'impôt (un « CELI »), sous réserve des règles fiscales portant sur les placements interdits. Se reporter à la rubrique « Incidences fiscales pour les épargnants – Actions détenues dans le cadre d'un régime enregistré ou d'un CELI » à la page 85.

Un régime enregistré s'entend d'un régime enregistré d'épargne-retraite (« REER »), d'un régime enregistré d'épargne-retraite collectif (« RERC »), d'un fonds enregistré de revenu de retraite (« FERR »), d'un régime enregistré d'épargne-études (« REEE »), d'un régime enregistré d'épargne-invalidité (« REEI ») ou d'un régime de participation différée aux bénéficiaires (« RPDB »).

Les régimes enregistrés font l'objet d'un traitement spécial en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Un de leurs principaux avantages est que vous ne devez payer aucun impôt sur l'argent accumulé dans ces régimes jusqu'au moment de son retrait. Les CELI font généralement l'objet d'un traitement similaire en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), mais les retraits d'un CELI ne sont pas imposables. En outre, les cotisations à un REER sont déductibles de vos gains imposables jusqu'à concurrence du plafond permis. Vous devriez consulter votre fiscaliste pour plus de détails sur les incidences fiscales des régimes enregistrés et des CELI.

Frais

Cette rubrique présente les frais que vous pourrez devoir payer, directement ou indirectement, si vous investissez dans les fonds. Les fonds assument une partie de ces frais, que vous payez indirectement, car ils réduisent la valeur de votre placement.

FRAIS PAYABLES PAR LES FONDS

Frais de gestion

RBC GMA, en tant que gestionnaire des fonds, a droit à des frais de gestion de la part de chaque fonds. Les frais de gestion sont calculés et cumulés chaque jour sur la valeur liquidative de chaque série d'actions d'un fonds et ils varient d'une série d'actions d'un fonds à l'autre. Se reporter aux renseignements sur les frais qui figurent dans le tableau de la rubrique « Détail du fonds » de chaque fonds dans le présent prospectus simplifié.

En sa qualité de gestionnaire de chaque fonds, RBC GMA gère les activités quotidiennes de chaque fonds, notamment la négociation de contrats avec des fournisseurs de services et leur supervision, la préparation de rapports à l'intention des actionnaires et des autorités en valeurs mobilières, l'organisation du placement et la nomination des placeurs des titres des fonds, le versement de commissions de suivi et certaines activités de commercialisation. RBC GMA agit en qualité de principal gestionnaire de portefeuille de chaque fonds chargé de la gestion des portefeuilles de placement et de l'exécution des opérations de portefeuille de chaque fonds, soit directement ou par l'entremise de sous-conseillers.

Fonds Catégorie de société RBC qui investissent dans des fonds sous-jacents

Des frais sont payables par le fonds sous-jacent dans lequel un fonds investit, en sus des frais payables par le fonds. Toutefois, un fonds n'assumera pas de frais de gestion ou de primes au rendement qui, pour une personne raisonnable, constitueraient un doublement des frais que doit assumer le fonds sous-jacent du fonds pour le même service. De plus, le fonds ne versera pas de frais d'acquisition ni de frais de rachat à l'acquisition ou au rachat de titres d'un fonds sous-jacent qui est un fonds géré par RBC GMA ou un membre de son groupe.

Réduction des frais de gestion

Nous pourrions réduire les frais de gestion qu'assument certains investisseurs institutionnels qui détiennent des actions de série I d'un fonds et qui ont signé une convention avec nous en faisant que le montant de la réduction soit versé sous forme d'une distribution des frais de gestion directement aux investisseurs institutionnels admissibles.

La décision, à notre gré, d'accorder une réduction sur les frais de gestion est tributaire d'un certain nombre de facteurs, notamment l'importance du placement et la négociation d'une convention relative aux frais entre l'investisseur institutionnel et RBC GMA.

Frais d'exploitation

Frais d'administration et autres frais des fonds

RBC GMA assume certains frais d'exploitation des fonds, y compris les frais de dépôt réglementaire de documents et d'autres frais reliés à l'exploitation quotidienne des fonds, dont les frais de tenue des registres, les coûts reliés à la comptabilité et à l'évaluation des fonds, les frais de garde, les honoraires de l'auditeur et des conseillers juridiques et les frais relatifs à la préparation et à la distribution des rapports annuels et intermédiaires, des prospectus, de l'aperçu des fonds, des relevés et des renseignements communiqués aux épargnants.

En contrepartie, chaque fonds verse des frais d'administration fixes à RBC GMA. Les frais d'administration sont calculés et cumulés chaque jour sur la valeur liquidative de chaque série d'actions d'un fonds et ils peuvent varier d'une série d'actions et d'un fonds à l'autre. Les frais d'administration qu'un fonds verse à RBC GMA à l'égard d'une série peuvent, au cours d'une période donnée, être supérieurs ou inférieurs aux frais d'exploitation payés par RBC GMA pour cette série du fonds. Se reporter aux renseignements portant sur les « Frais » dans le tableau du détail du fonds de chaque fonds présenté dans le présent prospectus simplifié.

Chaque fonds prend également directement en charge certains frais d'exploitation, notamment les frais reliés au conseil d'administration de la Société, au CEI et aux fiduciaires de la Fiducie catégorie de société (le porteur des actions ordinaires de la Société), les droits exigés par de nouvelles exigences d'un gouvernement ou d'un organisme de réglementation et les frais d'emprunt (collectivement, les « autres frais des fonds »), ainsi que les taxes et impôts (notamment la taxe sur les produits et services (la « TPS ») fédérale ou la taxe de vente harmonisée (la « TVH »), selon le cas). Les autres frais des fonds seront répartis parmi les fonds et parmi chaque série d'actions d'un fonds de façon juste et équitable en fonction des services utilisés.

Pour certaines années et dans certains cas, RBC GMA peut régler une partie des frais d'administration ou des autres frais des fonds attribuables à une série. La décision de prendre en charge les frais d'administration ou les autres frais des fonds est prise chaque année au gré de RBC GMA sans en aviser les actionnaires.

Les frais d'administration et les autres frais des fonds sont compris dans le ratio des frais de gestion (le « RFG ») d'un fonds de même que les frais du fonds sous-jacent pertinent, le cas échéant.

Incidences de la TPS/TVH sur les RFG

Un fonds est tenu de payer la TPS/TVH sur les frais de gestion et les frais d'administration qui lui sont facturés. En général, le taux de la TPS/TVH dépend du lieu de résidence des actionnaires du fonds à un moment donné. Les modifications des taux de la TPS/TVH actuels, les modifications des provinces qui imposent la TPS/TVH et les variations du lieu de résidence des actionnaires d'un fonds auront une incidence sur le RFG du fonds d'une année à l'autre.

Comité d'examen indépendant

Le CEI agit à titre de comité d'examen indépendant des fonds. Chaque membre du CEI a le droit de recevoir une rémunération annuelle de 40 000 \$ (50 000 \$ pour le président), un jeton de présence de 5 000 \$ par réunion périodique du CEI à laquelle il assiste et de 1 500 \$ par réunion additionnelle à laquelle il assiste par conférence téléphonique. Les frais engagés par chaque membre du CEI dans le cadre de ses fonctions à ce titre lui sont également remboursés. Ces frais sont répartis de façon équitable et raisonnable parmi les fonds gérés par RBC GMA.

FRAIS PAYABLES DIRECTEMENT PAR VOUS

<p>Frais d'acquisition Option avec frais d'acquisition</p>	<p>Les actions de série A, de série T5, de série H, de série D, de série F, de série FT5, de série I et de série O des fonds ne comportent pas de frais d'acquisition. Ainsi, vous pouvez acheter, faire racheter ou échanger des actions de ces séries par l'entremise de certains courtiers sans payer de frais d'acquisition.</p> <p>Vous pourriez être tenu de payer des frais d'acquisition si vous choisissez de souscrire des actions de série Conseillers ou de série Conseillers T5 selon l'option avec frais d'acquisition. Vous devez négocier le montant à payer avec votre courtier. Les frais peuvent varier de 0 % à 5 % du montant de l'ordre de souscription. Nous déduisons les frais d'acquisition du montant que vous investissez et nous les versons à votre courtier.</p>								
<p>Frais d'échange et de reclassification</p>	<p>Vous n'avez rien à payer à RBC GMA pour la reclassification de vos actions d'une série en actions d'une autre série du même fonds. Vous pourriez être tenu de verser à votre courtier des frais allant jusqu'à 2 % de la valeur des titres dont vous faites l'acquisition au moment de l'échange de titres de série Conseillers ou de série Conseillers T5 de fonds. Ces frais ne sont pas versés au fonds. Vous devez négocier les frais avec votre courtier et les lui verser directement. Les fonds exigeront des frais d'opérations à court terme si vous échangez vos actions dans les sept jours suivant leur achat. Se reporter à la rubrique « Frais d'opérations à court terme » à la page 73 du présent prospectus simplifié.</p>								
<p>Frais de rachat Option avec frais d'acquisition réduits</p>	<p>Vous n'avez pas de frais à payer au rachat d'actions de série A, de série T5, de série H, de série D, de série F, de série FT5, de série I et de série O d'un fonds. Les fonds exigeront des frais d'opérations à court terme si vous faites racheter vos actions dans les sept jours suivant leur achat. Se reporter à la rubrique « Frais d'opérations à court terme » à la page 73 du présent prospectus simplifié.</p> <p>Vous aurez des frais à payer si vous choisissez de souscrire des actions de série Conseillers ou de série Conseillers T5 selon l'option avec frais d'acquisition réduits et que vous faites racheter vos actions dans les deux ans suivant leur souscription. Les frais sont fondés sur le prix initial de vos actions et leur période de détention. Nous déduisons les frais de la valeur des actions que vous faites racheter.</p> <p>Le tableau ci-dessous présente l'échéancier des frais d'acquisition réduits :</p> <table border="1" data-bbox="657 1360 1487 1562"> <thead> <tr> <th style="text-align: left;">Moment du rachat</th> <th style="text-align: right;">Option avec frais d'acquisition réduits Vous payez</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Au cours de la première année</td> <td style="text-align: right;">2,0 %</td> </tr> <tr> <td>Au cours de la deuxième année</td> <td style="text-align: right;">2,0 %</td> </tr> <tr> <td>Après la deuxième année</td> <td style="text-align: right;">néant</td> </tr> </tbody> </table> <p>Les fonds exigeront des frais d'opérations à court terme si vous faites racheter vos actions dans les sept jours suivant leur souscription. Se reporter à la rubrique « Frais d'opérations à court terme » à la page 73 du présent prospectus simplifié.</p>	Moment du rachat	Option avec frais d'acquisition réduits Vous payez	Au cours de la première année	2,0 %	Au cours de la deuxième année	2,0 %	Après la deuxième année	néant
Moment du rachat	Option avec frais d'acquisition réduits Vous payez								
Au cours de la première année	2,0 %								
Au cours de la deuxième année	2,0 %								
Après la deuxième année	néant								
<p>Frais d'opérations à court terme</p>	<p>Se reporter à la rubrique « Frais d'opérations à court terme » à la page 73 du présent prospectus simplifié.</p>								
<p>Frais d'un régime fiscal enregistré et d'un CELI</p>	<p>Vous pourriez devoir payer des frais à votre courtier si vous transférez à une autre institution financière vos placements détenus dans le cadre d'un régime enregistré.</p> <p>Aucuns de ces frais ne sont payables à RBC GMA.</p>								

Autres frais

Vous pourriez devoir rembourser votre courtier s'il subit une perte parce que nous avons dû racheter vos actions en raison d'un paiement insuffisant. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment acheter, faire racheter et échanger des actions? » à la page 70 du présent prospectus simplifié.

Incidences des frais d'acquisition

Le tableau suivant présente les frais que vous auriez à payer :

- › si vous avez investi 1 000 \$ dans des actions de série A, de série Conseillers, de série Conseillers T5, de série T5, de série H, de série D, de série F, de série FT5, de série I ou de série O d'un fonds;
- › si vous avez détenu le placement pendant un, trois, cinq ou dix ans et fait racheter la totalité des actions tout juste avant la fin de cette période;
- › si vous avez investi dans des actions de série Conseillers ou de série Conseillers T5, les frais prévus dans le cas de l'option avec frais d'acquisition sont de 5 %;
- › si vous avez investi dans des actions de série Conseillers ou de série Conseillers T5, les frais prévus dans le cas de l'option avec frais d'acquisition réduits ne doivent être versés que si vous vendez vos actions dans les deux années suivant leur souscription. Se reporter au tableau des frais de rachat à la rubrique « Frais » à la page 78 du présent prospectus simplifié;
- › si vous avez détenu des actions de série Conseillers ou de série Conseillers T5 et vous n'avez pas utilisé votre nombre limite de 10 % rachetable sans frais dans le cadre de l'option avec frais d'acquisition réduits.

	Frais au moment de la souscription	Frais au moment du rachat avant la fin de :			
		1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Fonds Catégorie de société RBC – série A	néant	néant	néant	néant	néant
Fonds Catégorie de société RBC – série Conseillers					
Option avec frais d'acquisition	50 \$	néant	néant	néant	néant
Option avec frais d'acquisition réduits	néant	20 \$	néant	néant	néant
Fonds Catégorie de société RBC – série Conseillers T5					
Option avec frais d'acquisition	50 \$	néant	néant	néant	néant
Option avec frais d'acquisition réduits	néant	20 \$	néant	néant	néant
Fonds Catégorie de société RBC – série T5	néant	néant	néant	néant	néant
Fonds Catégorie de société RBC – série H	néant	néant	néant	néant	néant
Fonds Catégorie de société RBC – série D	néant	néant	néant	néant	néant
Fonds Catégorie de société RBC – série F	néant	néant	néant	néant	néant

	Frais au moment de la souscription	Frais au moment du rachat avant la fin de :			
		1 an	3 ans	5 ans	10 ans

Fonds Catégorie de société RBC – série FT5	néant	néant	néant	néant	néant
Fonds Catégorie de société RBC – série I	néant	néant	néant	néant	néant
Fonds Catégorie de société RBC – série O	néant	néant	néant	néant	néant

Vous n'avez pas de frais d'acquisition à payer à la souscription, au rachat, à l'échange et à la reclassification d'actions de série A, de série T5, de série H, de série D, de série F, de série FT5, de série I ou de série O.

Puisque les frais d'acquisition et les frais de rachat ne s'appliquent pas aux actions de série A, de série T5, de série H, de série D, de série F, de série FT5, de série I ou de série O des fonds, il n'est pas nécessaire de convoquer une assemblée des actionnaires de ces séries pour approuver l'introduction de frais pouvant entraîner une augmentation des frais pour ces séries ou les porteurs de leurs actions ni pour modifier le mode de calcul des frais imposés à ces séries d'une façon pouvant entraîner une augmentation des frais pour ces séries ou les porteurs de leurs actions. Une telle modification ne sera apportée que si un avis est envoyé par la poste aux actionnaires visés au moins 60 jours avant la date d'évaluation à laquelle l'augmentation doit entrer en vigueur.

Rémunération des courtiers
Mode de versement de la rémunération de votre professionnel en placement et de votre courtier

Votre professionnel en placement est normalement la personne par l'entremise de laquelle vous souscrivez les parts des fonds. Votre professionnel en placement peut être un courtier, un planificateur financier ou un conseiller autorisé à vendre des titres d'organisme de placement collectif. Votre courtier est la maison de courtage pour laquelle votre professionnel en placement travaille.

Actions de série A

L'acquisition d'actions de série A ne comporte pas de frais. Vous ne payez donc pas de frais à la souscription, au rachat ni à l'échange de vos actions. Les fonds exigeront des frais d'opérations à court terme si vous faites racheter vos actions dans les sept jours suivant leur achat. Se reporter à la rubrique « Frais d'opérations à court terme » à la page 73 du présent prospectus simplifié.

Actions de série Conseillers et de série Conseillers T5

Dans le cas des actions de série Conseillers et de série Conseillers T5, le montant des frais d'acquisition que reçoit votre professionnel en placement est tributaire de la façon dont vous investissez dans les fonds. Les fonds exigeront des frais d'opérations à court terme si vous faites racheter vos actions dans les sept jours suivant leur achat. Se reporter à la rubrique « Frais d'opérations à court terme » à la page 73 du présent prospectus simplifié.

Option avec frais d'acquisition

Si vous choisissez de souscrire des actions de série Conseillers et de série Conseillers T5 selon l'option avec frais d'acquisition, vous et votre professionnel en placement devez décider du pourcentage qui vous sera facturé. Le pourcentage varie de 0 % à 5 % du montant que vous investissez. Nous déduisons les frais du montant que vous investissez et nous les versons à votre courtier.

Option avec frais d'acquisition réduits

Si vous choisissez de souscrire des actions de série Conseillers et de série Conseillers T5 selon l'option avec frais d'acquisition réduits, nous versons à votre courtier des frais d'acquisition correspondant à 1 % du montant que vous investissez. Vous n'aurez pas de frais à payer si vous ne faites pas racheter vos actions dans les deux années suivant leur souscription.

Frais de substitution

Si vous échangez des actions de série Conseillers et de série Conseillers T5 d'un fonds contre les titres d'un autre fonds, vous pourriez devoir verser à votre courtier des frais de substitution pouvant atteindre 2 %. Vous devez négocier ces frais avec votre professionnel en placement.

Actions de série T5

L'acquisition d'actions de série T5 ne comporte pas de frais. Vous ne payez donc pas de frais à la souscription, au rachat ni à l'échange de vos actions. Les fonds exigeront des frais d'opérations à court terme si vous faites racheter vos actions dans les sept jours suivant leur achat. Se reporter à la rubrique « Frais d'opérations à court terme » à la page 73 du présent prospectus simplifié.

Actions de série H

L'acquisition d'actions de série H ne comporte pas de frais. Vous ne payez donc pas de frais à la souscription, au rachat ni à l'échange de vos actions. Les fonds exigeront des frais d'opérations à court terme si vous faites racheter vos actions dans les sept jours suivant leur achat. Se reporter à la rubrique « Frais d'opérations à court terme » à la page 73 du présent prospectus simplifié.

Actions de série D

Les actions de série D ne comportent pas de frais. Vous n'avez donc pas de frais d'acquisition à payer si vous achetez, faites racheter ou échangez vos actions. Les fonds exigeront des frais d'opérations à court terme si vous faites racheter vos actions dans les sept jours suivant leur achat. Se reporter à la rubrique « Frais d'opérations à court terme » à la page 73 du présent prospectus simplifié.

Actions de série F et de série FT5

Vous n'avez pas de frais d'acquisition à payer pour les actions de série F et de série FT5 et nous ne versons aucune commission de suivi à votre courtier à l'égard de celles-ci. Votre courtier négocie les frais directement avec vous pour les services qu'il fournit. Les fonds exigeront des frais d'opérations à court terme si vous faites racheter vos actions dans les sept jours suivant leur achat. Se reporter à la rubrique « Frais d'opérations à court terme » à la page 73 du présent prospectus simplifié.

Actions de série I

Vous n'avez pas de frais d'acquisition à payer pour les actions de série I et nous ne versons aucune commission de suivi à votre courtier à l'égard de celles-ci. Votre courtier négocie les frais directement avec vous pour les services qu'il fournit. Les fonds exigeront des frais d'opérations à court terme si vous faites racheter vos actions dans les sept jours suivant leur achat. Se reporter à la rubrique « Frais d'opérations à court terme » à la page 73 du présent prospectus simplifié.

Actions de série O

Vous n'avez pas de frais d'acquisition à payer pour les actions de série O. Les fonds exigeront des frais d'opérations à court terme si vous faites racheter vos actions dans les sept jours suivant leur achat. Se reporter à la rubrique « Frais d'opérations à court terme » à la page 73 du présent prospectus simplifié.

Commissions de suivi

Tant que vous détiendrez votre placement, nous verserons aux courtiers des frais de service continu annuels, appelés une « commission de suivi », fondés sur la valeur totale des parts de série A, de série Conseillers, de série Conseillers T5, de série T5, de série H ou de série D que leurs clients détiennent dans les fonds, selon ce qui figure dans le tableau suivant :

Fonds Catégorie de société RBC	Commission de suivi annuelle pour les actions de série A et de série T5	Commission de suivi annuelle pour les actions de série Conseillers et de série Conseillers T5		Commission de suivi annuelle pour les actions de série H	Commission de suivi annuelle pour les actions de série D
		Option avec frais d'acquisition	Option avec frais d'acquisition réduits		
Fonds de revenu fixe					
Catégorie de revenu à court terme RBC	jusqu'à 0,25 %	jusqu'à 0,25 %	jusqu'à 0,25 %	–	jusqu'à 0,10 %
Catégorie de revenu à court terme \$ US RBC	jusqu'à 0,25 %	–	–	–	jusqu'à 0,10 %
Catégorie d'obligations mondiales convertibles BlueBay (Canada)	0,75 %	0,75 %	0,75 %	0,75 %	0,15 %
Catégorie d'obligations mondiales convertibles \$ US BlueBay (Canada)	0,75 %	–	0,75 %	–	0,15 %
Fonds équilibrés					
Catégorie de revenu mensuel Phillips, Hager & North	1,00 %	1,00 %	1,00 %	1,00 %	0,25 %
Catégorie équilibrée de croissance et de revenu RBC	1,00 %	1,00 %	1,00 %	–	–
Fonds d'actions canadiennes					
Catégorie de dividendes canadiens RBC	1,00 %	1,00 %	1,00 %	–	0,25 %
Catégorie d'actions canadiennes RBC	1,00 %	1,00 %	1,00 %	–	0,25 %
Catégorie d'actions canadiennes à faible volatilité QUBE RBC	1,00 %	1,00 %	1,00 %	–	0,25 %
Catégorie de valeur d'actions canadiennes Phillips, Hager & North	1,00 %	1,00 %	1,00 %	–	0,25 %
Catégorie de revenu d'actions canadiennes RBC	1,00 %	1,00 %	1,00 %	–	0,25 %
Catégorie de sociétés canadiennes à moyenne capitalisation RBC	1,00 %	1,00 %	1,00 %	–	0,25 %
Fonds d'actions nord-américaines					
Catégorie de valeur nord-américaine RBC	1,00 %	1,00 %	1,00 %	–	0,25 %
Fonds d'actions américaines					
Catégorie de dividendes américains RBC	1,00 %	1,00 %	1,00 %	–	0,25 %
Catégorie d'actions américaines RBC	1,00 %	1,00 %	1,00 %	–	0,25 %
Catégorie d'actions américaines à faible volatilité QUBE RBC	1,00 %	1,00 %	1,00 %	–	0,25 %
Catégorie de valeur d'actions américaines RBC	1,00 %	1,00 %	1,00 %	–	0,25 %
Catégorie d'actions américaines multistyle toutes capitalisations Phillips, Hager & North	1,00 %	1,00 %	1,00 %	–	0,25 %
Catégorie de valeur en actions américaines de sociétés à moyenne capitalisation RBC	1,00 %	1,00 %	1,00 %	–	0,25 %
Catégorie d'actions américaines de base de sociétés à petite capitalisation RBC	1,00 %	1,00 %	1,00 %	–	0,25 %
Fonds d'actions internationales					
Catégorie d'actions internationales RBC	1,00 %	1,00 %	1,00 %	–	0,25 %
Catégorie d'actions outre-mer Phillips, Hager & North	1,00 %	1,00 %	1,00 %	–	0,25 %
Catégorie d'actions européennes RBC	1,00 %	1,00 %	1,00 %	–	0,25 %
Catégorie d'actions de marchés émergents RBC	1,00 %	1,00 %	1,00 %	–	0,25 %

Fonds Catégorie de société RBC	Commission de suivi annuelle pour les actions de série A et de série T5	Commission de suivi annuelle pour les actions de série Conseillers et de série Conseillers T5		Commission de suivi annuelle pour les actions de série H	Commission de suivi annuelle pour les actions de série D
		Option avec frais d'acquisition	Option avec frais d'acquisition réduits		
Fonds d'actions mondiales					
Catégorie d'actions mondiales RBC	1,00 %	1,00 %	1,00 %	–	0,25 %
Catégorie d'actions mondiales à faible volatilité QUBE RBC	1,00 %	1,00 %	1,00 %	–	0,25 %
Catégorie de ressources mondiales RBC	1,00 %	1,00 %	1,00 %	–	0,25 %

Nous ne versons aucune commission de suivi à l'égard des actions de série F, de série FT5, de série I et de série O.

Ces frais de service payés à votre courtier sont tributaires du type de fonds et de l'option de frais que vous choisissez. Votre courtier est tenu de respecter les règles de tout organisme d'autoréglementation dont il est membre lorsqu'il effectue de telles substitutions, notamment obtenir au préalable votre consentement. Nous pourrions modifier les modalités des frais de service payés à votre courtier sans vous en aviser. De façon générale, les courtiers versent une partie des frais de service qu'ils reçoivent à leurs professionnels en placement pour les services qu'ils fournissent à leurs clients.

Nous versons également des commissions de suivi aux courtiers exécutants à l'égard de toutes les séries de titres que vous achetez par l'entremise de votre compte à courtage réduit.

Autres formes de soutien accordé aux courtiers

Nous pouvons participer à des programmes conjoints de publicité avec les courtiers afin de les aider à commercialiser les fonds. Nous pouvons utiliser une partie des frais de gestion pour payer jusqu'à concurrence de 50 % du coût de ces programmes de publicité conformément aux règles du *Règlement 81-105 sur les pratiques commerciales des organismes de placement collectif*.

La Banque Royale est propriétaire, directement ou indirectement, de la totalité de FIRI, de RBC GMA, de RBC DVM, de RBC PD et de PH&N GFPC, qui sont les placeurs principaux ou les courtiers participants à l'égard de certaines séries d'actions des fonds.

Rémunération des courtiers prélevée sur les frais de gestion

Un taux d'environ 54,31 % du total des frais de gestion payés par les fonds Catégorie de société RBC pour toutes les séries des fonds a servi à payer les commissions des courtiers ou à rémunérer les courtiers pour les autres activités de mise en marché, de promotion ou de formation liées aux fonds Catégorie de société RBC au cours de l'exercice du gestionnaire terminé le 31 octobre 2015.

Incidences fiscales pour les épargnants

Cette partie décrit les incidences de l'impôt sur le revenu canadien sur votre placement dans un fonds et suppose que :

- › vous êtes un particulier et un résident du Canada (sauf une fiducie);
- › vous détenez vos actions en tant qu'immobilisations.

Chaque personne a une situation fiscale qui lui est propre. Nous vous invitons donc à consulter un conseiller en fiscalité au sujet de votre situation particulière.

Comment votre placement peut vous rapporter de l'argent

Votre placement dans un fonds peut vous rapporter de l'argent grâce aux :

- › distributions versées par un fonds, lesquelles peuvent se composer de dividendes ordinaires, de dividendes sur les gains en capital ou de remboursement de capital;
- › gains en capital que vous réalisez lorsque vous faites racheter des actions d'un fonds.

Traitement fiscal des fonds

Chaque fonds représente une catégorie d'actions de la Société. Toutes les catégories d'actions de la Société seront considérées ensemble comme étant un seul contribuable aux fins de l'impôt sur le revenu. Le revenu, les gains, les déductions et les pertes de l'ensemble de ces fonds, ainsi que les attributs fiscaux de l'ensemble de l'actif de ces fonds, seront pris en compte dans le calcul de l'impôt sur le revenu que la Société, dans son ensemble, doit payer. De façon générale, la Société n'aura pas d'impôt à payer sur les dividendes imposables reçus de sociétés canadiennes imposables. Elle devra payer chaque année l'impôt sur son revenu net (y compris les intérêts et le revenu de source étrangère) et ses gains en capital imposables nets aux taux ordinaires des sociétés, mais elle aura généralement droit à un remboursement d'impôt à l'égard de ses gains en capital si des actions sont rachetées ou des dividendes sur les gains en capital sont versés aux actionnaires. La Société a l'intention de ne verser des dividendes que dans la mesure nécessaire pour réduire au minimum l'impôt que la Société doit payer.

La Société a créé une politique visant à déterminer la façon d'attribuer le revenu et les gains en capital de façon avantageuse sur le plan fiscal parmi les fonds de manière juste, uniforme et raisonnable pour les actionnaires. La somme des dividendes et des dividendes sur les gains en capital versée aux actionnaires de la Société est déterminée en fonction de cette politique d'attribution fiscale, qui a été approuvée par le conseil d'administration de la Société.

Le revenu d'un fonds comprend les dividendes, les intérêts et les autres distributions que lui rapportent ses placements de même que les gains provenant de ses placements dans certains instruments dérivés. Un fonds peut aussi réaliser des gains ou subir des pertes en capital lorsqu'il vend ses placements. Selon le cas, le fonds peut gagner un revenu par l'entremise des distributions que versent sur les parts les fonds sous-jacents et peut recevoir des gains en capital par l'entremise de distributions de gains en capital versées par les fonds sous-jacents. Il peut également réaliser des gains ou subir des pertes en capital lorsqu'il vend des parts de fonds sous-jacents, ou d'autres placements qu'il détient directement.

Imposition de votre placement

L'impôt que vous payez sur votre placement est tributaire du fait que vous déteniez ou non vos actions dans le cadre d'un régime enregistré ou d'un CELI.

Actions détenues dans le cadre d'un régime enregistré ou d'un CELI

Admissibilité

Les actions de chaque fonds devraient constituer des placements admissibles pour les fiducies régies par des régimes enregistrés et des CELI.

Dans le cas d'un CELI, d'un REER et d'un FERR, dans la mesure où vous n'avez pas de participation notable dans la Société ni de lien de dépendance avec la Société aux fins de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), les actions d'un fonds ne constitueront pas des placements interdits pour le CELI, le REER ou le FERR. De façon générale, vous ne serez réputé avoir une participation notable dans la Société que si vous êtes propriétaire d'au moins 10 % des actions émises d'une catégorie ou d'une série d'actions de la Société. Les actionnaires devraient consulter leurs conseillers en fiscalité pour savoir si un placement dans un fonds risque de constituer un placement interdit pour un REER, un FERR ou un CELI dans leur situation particulière.

Distributions et gains en capital

Si vous détenez vos actions d'un fonds dans le cadre d'un régime enregistré ou d'un CELI, vous ne paierez aucun impôt sur les distributions ou les gains en capital tant qu'ils demeurent dans le régime. Toutefois, les retraits ou les distributions de votre régime enregistré (exception faite d'un remboursement de cotisations d'un REEE ou de certains retraits d'un REEI) pourraient être assujettis à l'impôt. Les retraits d'un CELI ne sont pas imposables.

Actions d'un fonds détenues dans le cadre d'un compte non enregistré

Achat d'actions avant un versement de dividende

La valeur liquidative des actions peut comprendre le revenu que le fonds a gagné et/ou les gains en capital qu'il a réalisés mais qu'il n'a pas encore distribués. Si vous souscrivez des actions d'un fonds juste avant qu'il déclare un dividende, vous devrez payer l'impôt sur ce versement de dividende. Les sommes réinvesties dans des actions additionnelles du fonds seront ajoutées au calcul du prix de base rajusté de vos actions.

Distributions

- › En tant que porteur d'actions, vous pourriez recevoir un dividende ordinaire qui sera traité comme un dividende imposable (y compris les dividendes déterminés) versé par une société canadienne. Le montant du dividende sera inclus dans le calcul de votre revenu, qu'il soit réinvesti ou non dans des actions additionnelles. Le traitement de majoration et de crédit fiscal pour dividendes qui s'applique habituellement aux dividendes imposables (y compris les dividendes déterminés) versés par les sociétés canadiennes s'appliquera à ces dividendes.
- › Vous pourriez également recevoir un dividende sur les gains en capital. La Société pourrait réaliser des gains en capital à la disposition d'actifs du portefeuille notamment en raison de l'échange, par des actionnaires d'une catégorie, de leurs actions contre des actions d'une autre catégorie. Le dividende sur les gains en capital sera versé au moyen de ces gains en capital afin que les actionnaires, plutôt que la Société, paient l'impôt sur les gains en capital. Il revient au conseil d'administration de la Société de décider à quel moment seront versés les dividendes sur les gains en capital, à quel montant ils s'élèveront et à quelle catégorie d'actionnaires ils seront versés. Si vous recevez un dividende sur les gains en capital, vous serez généralement réputé avoir réalisé un gain en capital correspondant au montant du dividende, qu'il soit réinvesti ou non dans des actions additionnelles du fonds. La moitié de vos gains en capital nets pour l'année devra être incluse dans votre revenu.
- › Si un fonds rembourse du capital, le montant ne sera généralement pas imposable, mais il réduira le prix de base rajusté des actions de l'actionnaire du fonds. Toutefois, si les remboursements de capital sont réinvestis dans de nouvelles actions, le total du prix de base rajusté des actions de l'actionnaire ne sera pas réduit. Si le prix de base rajusté devient un montant négatif par suite de réductions du prix de base rajusté des actions d'un actionnaire, ce montant sera considéré comme un gain en capital réalisé par l'actionnaire et le prix de base rajusté correspondra à zéro.
- › Vous serez avisé chaque année de la somme des dividendes imposables (y compris des dividendes déterminés) et des dividendes sur les gains en capital qui vous aura été versée.
- › Vous devriez consulter votre propre conseiller en fiscalité concernant la déductibilité des frais que vous avez payés à l'égard des actions de série O.

Si vous versez des frais de gestion directement à l'égard d'actions d'un fonds détenues hors du cadre d'un régime enregistré, vous devriez consulter votre propre conseiller en fiscalité concernant la déductibilité de ces frais de gestion dans votre cas.

Calcul du gain ou de la perte en capital au rachat d'actions

Vous avez l'obligation de comptabiliser et de déclarer à l'Agence du revenu du Canada le gain en capital que vous réalisez ou la perte en capital que vous subissez. Votre gain ou perte en capital aux fins de l'impôt au moment du rachat ou de l'échange d'actions (y compris, à compter du 1^{er} janvier 2017 si certaines modifications fiscales sont adoptées telles qu'elles ont été proposées, un échange entre catégories de la Société), ce qui comprend généralement un rachat à la dissolution du fonds (y compris lorsque vous recevez des actions d'un autre fonds), correspond à la différence entre le produit du rachat ou de l'échange (déduction faite des frais) et le prix de base rajusté des actions. En ce qui concerne les actions libellées en dollars américains, votre gain ou perte en capital aux fins de l'impôt au moment du rachat ou de l'échange d'actions correspond à la différence entre a) le produit du rachat ou de l'échange d'actions (déduction faite des coûts de disposition, comme les frais) convertie en dollars canadiens au moyen du taux de change en vigueur à la date de la disposition et b) le prix de base rajusté de ces actions converti en dollars canadiens au moyen du taux de change en vigueur à la date de l'acquisition (et, le cas échéant, le taux de change en vigueur à la date de toute autre opération ayant une incidence sur le prix de base rajusté de ces actions), malgré le fait que votre souscription initiale et le produit sont libellés en dollars américains. La moitié du gain ou de la perte en capital est prise en considération dans le calcul des gains en capital imposables et des pertes en capital déductibles. Les pertes en capital déductibles ne peuvent être déduites que des gains en capital imposables, conformément aux règles fiscales détaillées pertinentes. Vous pouvez également réaliser des gains en capital ou subir des pertes en capital à l'égard des actions rachetées pour régler les frais liés aux échanges ou aux opérations à court terme.

Si vous avez acheté des actions à différents moments, il est probable que vous ayez payé des prix différents. Cette situation vise également les actions que vous avez reçues au moyen du réinvestissement de distributions, d'échanges ou de reclassifications. Le prix de base rajusté de vos actions d'une série correspond au coût moyen pondéré de l'ensemble des actions que vous détenez au sein de cette série du fonds.

Voici la façon de calculer le prix de base rajusté des actions d'une série d'un fonds :

- › Prenez votre placement initial, y compris les frais d'acquisition que vous avez payés.
- › Ajoutez les placements additionnels, y compris les frais d'acquisition que vous avez payés, les réductions des frais de gestion réinvesties dans des actions additionnelles de la série et les sommes provenant de titres d'autres fonds que vous avez obtenus dans le cadre d'échanges, sauf les échanges d'actions entre les catégories de la Société.
- › Ajoutez le prix de base rajusté des actions d'une autre catégorie de la Société qui ont été échangées contre des actions de la série.
- › Ajoutez le prix de base rajusté des actions qui ont été reclassifiées à partir d'une autre série.
- › Ajoutez la somme des dividendes ou des autres distributions réinvesties.
- › Soustrayez le prix de base rajusté des actions qui ont déjà été vendues, rachetées, échangées à un autre fonds ou reclassifiées dans une autre série.
- › Soustrayez les distributions qui ont été considérées comme un remboursement de capital.
- › Divisez le résultat par le nombre d'actions de la série dont vous êtes propriétaire.

En ce qui concerne les actions libellées en dollars américains, vous devez convertir en dollars canadiens toutes les opérations effectuées en dollars américains au moyen du taux de change en vigueur à la date de chaque opération pertinente pour calculer le prix de base rajusté des actions.

Une reclassification d'actions d'une série en actions d'une autre série du même fonds n'est pas considérée comme un rachat; ainsi, aucun gain en capital ne sera réalisé et aucune perte en capital ne sera subie à la reclassification. Bien que le prix de base rajusté par action soit modifié, le prix de base rajusté total de l'ensemble de vos actions ne changera pas.

En vertu des lois en vigueur, si vous échangez vos actions d'une catégorie de la Société contre des actions d'une autre catégorie de la Société, vous ne serez pas réputé avoir vendu ou fait racheter vos actions et le coût de vos nouvelles actions sera le même que le prix de base rajusté des actions qui ont été échangées. Toutefois, un échange effectué dans toute autre situation (comme un échange d'actions d'une catégorie de la Société contre des titres d'un fonds RBC) sera considéré comme une disposition des actions échangées et une acquisition des nouveaux titres. Ainsi, dans le cadre d'un tel échange, vous pouvez réaliser un gain en capital ou subir une perte en capital et le prix de base rajusté de votre placement peut changer.

Le 29 juillet 2016, le ministre des Finances a publié un avant-projet de loi proposant des modifications qui élimineraient généralement la possibilité pour les actionnaires d'échanger leurs actions d'une catégorie de la Société contre des actions d'une autre catégorie de la Société avec report d'impôt. Si les modifications sont adoptées telles qu'elles sont proposées, elles s'appliqueraient aux échanges qui auront lieu à tout moment à compter du 1^{er} janvier 2017.

Taux de rotation des titres en portefeuille

De façon générale, plus le taux de rotation des titres en portefeuille d'un fonds est élevé au cours d'une année, plus il est probable qu'un actionnaire reçoive un dividende sur des gains en capital. S'il est réinvesti, le montant du dividende s'ajoutera au prix de base rajusté des actions de l'actionnaire aux fins de l'impôt. Il n'existe pas de lien particulier entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un fonds. Toutefois, un taux de rotation élevé pour un fonds fera augmenter les frais d'opérations, lesquels constituent des frais à la charge du fonds.

Obligations d'information internationales

Selon l'*Accord entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis d'Amérique en vue d'améliorer l'observation fiscale à l'échelle internationale au moyen d'un meilleur échange de renseignements en vertu de la Convention entre le Canada et les États-Unis d'Amérique en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune* (l'« accord intergouvernemental ») et la législation canadienne connexe, les fonds et leurs intermédiaires doivent déclarer à l'Agence du revenu du Canada certains renseignements, dont certains renseignements financiers (comme le solde des comptes), sur les actionnaires qui sont des résidents des États-Unis et des citoyens des États-Unis (y compris les citoyens des États-Unis qui sont des résidents ou des citoyens du Canada) et certaines autres « personnes des États-Unis » au sens de l'accord intergouvernemental (exception faite des régimes enregistrés comme les REER). Les intermédiaires et/ou les entités qui détiennent des actions directement ou indirectement pourraient être visés par des exigences différentes en matière de communication en vertu de l'accord intergouvernemental. L'Agence du revenu du Canada communiquera ensuite les renseignements à l'Internal Revenue Service des États-Unis conformément à la *Convention entre le Canada et les États-Unis d'Amérique en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune*.

Le 15 avril 2016, le ministère des Finances a publié aux fins de consultation des propositions visant à modifier la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) en vue de mettre en œuvre la norme commune de déclaration de l'Organisation de coopération et de développement économiques (les « propositions visant la norme commune de déclaration »). Conformément aux propositions visant la norme commune de déclaration qui, si elles sont adoptées telles qu'elles sont proposées, entreraient en vigueur le 1^{er} juillet 2017, un fonds, RBC GMA ou les courtiers seront tenus de relever et de transmettre à l'Agence du revenu du Canada certains renseignements sur les actionnaires des fonds qui sont des résidents de pays étrangers qui ont accepté la communication bilatérale de renseignements avec le Canada en vertu de la norme commune de déclaration (les « territoires participants ») ou qui constituent certaines entités dont les « personnes détenant le contrôle » de celles-ci sont des résidents d'un territoire participant, dans chaque cas à moins que les actions ne soient détenues dans le cadre de certains régimes enregistrés. Ces renseignements seraient échangés de façon bilatérale réciproque avec les territoires participants dont les actionnaires ou les personnes détenant le contrôle sont résidents. Selon les propositions visant la norme commune de déclaration, la première date limite pour la déclaration de renseignements est le 1^{er} mai 2018.

Quels sont vos droits?

La législation sur les valeurs mobilières de certaines provinces vous confère un droit de résolution à l'égard d'un contrat d'achat de titres d'organismes de placement collectif, que vous pouvez exercer dans les deux jours ouvrables de la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu des fonds, ou un droit d'annulation par rapport à toute souscription, que vous pouvez exercer dans les 48 heures de la réception de la confirmation de votre ordre d'achat.

La législation sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires vous permet aussi de demander la nullité d'un contrat d'achat d'actions et un remboursement ou des dommages-intérêts par suite d'opérations de placement effectuées avec un prospectus simplifié, une notice annuelle, un aperçu des fonds ou des états financiers contenant des informations fausses ou trompeuses sur l'organisme de placement collectif. Ces diverses actions doivent habituellement être exercées dans des délais déterminés.

Pour plus d'information, on se reportera à la législation sur les valeurs mobilières de la province ou du territoire pertinent et on consultera éventuellement un conseiller juridique.

Termes et expressions utilisés dans le présent prospectus simplifié

Nous avons rédigé le présent prospectus simplifié en langage clair afin de vous aider à comprendre le fonctionnement de nos fonds communs de placement. Étant donné que les expressions financières peuvent parfois être complexes, nous vous donnons ci-dessous une définition plus complète de certaines d'entre elles. Si, après avoir lu le présent glossaire, vous avez des questions, n'hésitez pas à téléphoner au numéro figurant à la page 2 du présent prospectus simplifié ou à vous adresser à votre courtier.

actions

Les actions sont émises par une société d'investissement à capital variable et représentent votre placement dans le fonds constitué par cette catégorie d'actions. Lorsque vous investissez dans une catégorie d'actions, vous souscrivez des actions ou des fractions d'actions du fonds qui constitue cette catégorie.

Actions

Titres représentant une participation dans le capital social d'une société qui donnent à leur propriétaire certains droits prescrits. Les porteurs d'actions privilégiées ont généralement priorité sur les porteurs d'actions ordinaires lorsqu'une société verse des dividendes ou liquide son actif.

Billet

Titre d'emprunt obligeant l'émetteur à verser une somme d'argent précise, sur demande ou à une date ultérieure prédéterminée, avec ou sans intérêts.

Bon de souscription coté en bourse

Donne à son propriétaire le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre certains titres à un prix spécifié d'avance dans un délai prescrit. Les bons de souscription cotés en bourse sont, comme leur nom l'indique, négociés dans le public.

Bons du Trésor

Titres d'emprunt à court terme émis ou garantis par les gouvernements fédéral, provinciaux ou autres. Les bons du Trésor sont émis à escompte et ne portent pas intérêt. Le rendement sur un bon du Trésor correspond à la différence entre le prix que vous payez et sa valeur nominale.

Capitalisation boursière

Nombre d'actions en circulation d'une société multiplié par le cours de l'action.

Certificats américains représentatifs d'actions étrangères

Certificats libellés en dollars américains représentant la propriété d'actions d'une société étrangère. Les actions sont détenues par une banque, qui émet les certificats américains représentatifs d'actions étrangères et confirme qu'elle détient les actions sous-jacentes. Les certificats américains représentatifs d'actions étrangères permettent aux épargnants d'acquérir et de négocier en dollars américains des titres libellés dans une autre monnaie.

Contrat à terme de gré à gré

Engagement pris le jour même d'acheter ou de vendre une monnaie ou marchandise à une date ultérieure déterminée et à un prix spécifié d'avance. Les modalités du contrat sont fixées au moment où l'engagement est pris. Les contrats à terme de gré à gré sont négociés par l'entremise d'un réseau informatique ou téléphonique hors bourse. Se reporter également à la définition de l'expression « Négociation hors bourse ».

Contrat à terme standardisé

Semblable à un contrat à terme de gré à gré sauf qu'il comporte des conditions standard et qu'il n'est négocié que sur un marché à terme, et non sur le marché hors bourse.

Couverture

Stratégie utilisée pour compenser ou réduire le risque relié à un ou plusieurs placements. Par exemple, si un fonds achète des placements évalués en dollars américains, il peut ensuite conclure une entente afin de protéger ou « couvrir » la valeur du placement contre les fluctuations de la valeur du dollar canadien par rapport à celle du dollar américain.

Débenture

Obligation qui n'est pas garantie par un gage de biens mais qui s'appuie uniquement sur le crédit général de l'émetteur.

Effet de commerce

Titre d'emprunt à court terme émis par des banques, des sociétés ou d'autres emprunteurs. L'émetteur s'engage à verser au porteur un certain montant, avec intérêts, à une date ultérieure prédéterminée. L'effet de commerce n'est généralement pas garanti par des actifs et est habituellement offert à des taux d'intérêt variant selon la durée jusqu'à l'échéance.

Effet de commerce adossé à des actifs

Titre d'emprunt à court terme émis par une fiducie ou une entité à but précis qui, à son tour, achète différents actifs qui produisent un revenu, comme une créance d'exploitation, un prêt à l'achat d'une automobile, un prêt garanti par la valeur d'une propriété et un prêt hypothécaire. La fiducie (aussi appelée une entité intermédiaire) finance l'achat des différents actifs par l'émission d'effets de commerce.

Fonds indiciels

Constituent un type de placement différent des organismes de placement collectif à gestion active. En effet, ces fonds suivent une stratégie de placement passive selon laquelle les titres du portefeuille sont choisis d'après leur représentation dans un indice donné. L'objectif de ce genre de placement consiste à procurer un rendement semblable à celui de l'indice choisi. Tout comme les autres fonds communs de placement, les fonds indiciels sont des placements liquides, et les titres qu'ils détiennent sont répartis entre divers secteurs d'activité. Les fonds indiciels comportent souvent des frais moins élevés, étant donné que les titres ne sont presque jamais choisis individuellement, ce qui élimine la nécessité de mener des recherches coûteuses. Les coûts d'opérations sont aussi réduits au minimum du fait qu'en règle générale les fonds changent les titres qu'ils détiennent uniquement quand il y a un changement dans la composition de l'indice pertinent. En conséquence, le taux de rotation des titres en portefeuille est moins élevé, ce qui peut donner lieu à des conséquences fiscales plus avantageuses pour les fonds.

Grande capitalisation

Fait référence à la capitalisation du marché. Les sociétés à grande capitalisation ont une valeur marchande totale supérieure à une certaine valeur d'une bourse donnée. Au Canada, les actions de sociétés à grande capitalisation ont généralement une capitalisation boursière supérieure à 6 milliards de dollars. Aux États-Unis, les actions de sociétés à grande capitalisation ont une capitalisation boursière supérieure à 10 milliards de dollars américains.

Indexation

L'indexation est une méthode de placement convenant aux épargnants qui cherchent à reproduire le niveau de risque et de rendement d'un indice boursier donné. L'indexation est une stratégie de placement passive dans le cadre de laquelle les titres sont choisis en fonction de leur représentation dans un indice de titres donné. L'objectif de l'indexation est de procurer un rendement semblable à celui de l'indice choisi.

Indice

Moyen de mesurer, dans le cas de certains indices, les hausses et les baisses de biens et de services de consommation clés et, dans le cas d'autres indices, les fluctuations de valeur des actions et des obligations.

Instruments dérivés

Instruments financiers dont la valeur est « dérivée » du rendement d'un actif, d'un indice ou d'un autre placement sous-jacent.

Levier

Le fait d'utiliser de l'argent emprunté pour financer un placement. L'effet de levier amplifie le gain ou la perte d'un épargnant, qui est mesuré en fonction de la portion du placement qui n'a pas été empruntée et non en fonction de l'investissement total. Par exemple, si vous empruntez 500 \$ pour faire un placement de 1 000 \$ et que la valeur du placement s'accroît de 100 \$, votre gain sera de 20 % (100 \$ de gain sur les 500 \$ non empruntés) et non de 10 %. De même, si la valeur du placement diminue de 100 \$, votre perte sera de 20 %.

Liquidité

Un placement « liquide » est un placement qui peut être acheté et vendu sur un marché public. La liquidité signifie également la possibilité de convertir facilement un placement en espèces à un prix raisonnable.

Mise en pension de titres

Une mise en pension de titres s'apparente à un prêt à court terme. Elle a lieu lorsqu'une partie achète un titre d'une partie à un certain prix et s'engage à le revendre plus tard à la même partie à un prix plus élevé. La différence entre le prix plus élevé et le prix initial équivaut à des paiements d'intérêt sur un prêt.

Moyenne capitalisation

Fait référence à la capitalisation du marché. Les sociétés à moyenne capitalisation ont une valeur marchande totale se situant dans la médiane des sociétés inscrites à une bourse donnée. Au Canada, les actions de sociétés à moyenne capitalisation ont généralement une capitalisation boursière se situant entre 1 milliard de dollars et 6 milliards de dollars. Aux États-Unis, les actions de sociétés à moyenne capitalisation ont une capitalisation boursière se situant entre 1 milliard de dollars américains et 10 milliards de dollars américains.

Négociation hors bourse

Cette expression désigne la négociation d'actions ou d'options au moyen d'un réseau informatique ou téléphonique plutôt que par l'entremise d'une bourse reconnue.

Notice annuelle

Document déposé par les fonds auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières qui fournit des renseignements complémentaires sur les fonds.

Obligation

Titre d'emprunt à long terme émis ou garanti par un gouvernement ou une entreprise. L'émetteur s'engage à verser au porteur un certain montant d'intérêts et à rembourser le capital à l'échéance de l'obligation. La propriété des obligations peut être cédée à une autre personne. À ne pas confondre avec les obligations d'épargne du Canada qui, en général, ne peuvent être détenues et encaissées que par l'acheteur initial.

Option ou option sur contrat à terme

Donne à son propriétaire le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre un titre ou un contrat à terme standardisé dans un délai prescrit, à un prix spécifié d'avance. Comme leur nom l'indique, les options d'achat donnent le droit d'acheter, tandis que les options de vente donnent le droit de vendre. L'acheteur de l'option verse une prime au vendeur. Les options peuvent être négociées sur une bourse reconnue ou sur le marché hors bourse.

Part indicielle

Titre d'une entité à vocation particulière qui détient des titres inclus dans un indice boursier à large diffusion, essentiellement selon la même répartition que celle de l'indice.

Prix de base rajusté

En termes généraux, prix total payé pour toutes les actions d'une série d'un fonds détenues dans votre compte, y compris les distributions réinvesties. Le prix de base rajusté par action d'une série correspond au prix moyen pondéré payé par action de cette série.

Ratio des frais de gestion

Total des frais qu'un fonds paye au cours d'une année donnée divisé par la moyenne de l'actif du fonds au cours de cette année.

Remboursement de capital

Un remboursement de capital survient lorsqu'un fonds verse un montant à ses actionnaires qui fait partie du capital-actions du fonds plutôt que de constituer un dividende versé sur des sommes reçues par le fonds, comme il pourrait se produire lorsque l'objectif de placement d'un fonds consiste à verser aux actionnaires une distribution mensuelle périodique fixe, comme la distribution sur les actions de série Conseillers T5, de série T5 et de série FT5. Si le dividende que verse le fonds est inférieur à la somme des distributions périodiques, un remboursement de capital s'ajoute pour combler le reste de la distribution. Cette mesure aide à maintenir le taux de versement constant chaque mois. Un remboursement de capital constitue un remboursement à l'épargnant d'une partie du capital qu'il a lui-même investi. Le principal avantage des distributions sous forme de remboursement de capital réside dans le fait que, contrairement à un dividende sur des actions, qui doit être inclus dans le revenu aux fins de l'impôt dès sa réception, une distribution sous forme de remboursement de capital n'est pas imposable dès sa réception, mais elle réduit le prix de base rajusté de vos actions et pourrait ainsi donner lieu à un gain en capital plus élevé lors d'une vente future de vos actions.

Société à petite capitalisation

Société dont la capitalisation boursière est petite par rapport à celle d'autres sociétés. La capitalisation boursière est établie en fonction du cours d'une action multiplié par le nombre d'actions en circulation. Au Canada, les actions de sociétés à petite capitalisation ont généralement une capitalisation boursière inférieure à 1 milliard de dollars.

Standard & Poor's

Standard & Poor's Financial Services LLC, filiale de The McGraw-Hill Companies, Inc.

Swaps

Contrats négociés entre des parties ayant convenu d'échanger des paiements établis d'après le rendement de placements différents. Parmi les types de swaps les plus courants, on retrouve le swap de taux d'intérêt. La partie A convient de payer à la partie B un montant établi d'après un taux d'intérêt fixé d'avance. En contrepartie, la partie B convient de payer à la partie A un montant variable établi d'après un taux de référence comme celui des acceptations bancaires ou du TIOL.

Taux de rotation des titres en portefeuille

Le taux de rotation des titres en portefeuille est établi selon la valeur la plus faible entre les titres achetés et le produit de la vente divisée par la moyenne de la valeur des titres en portefeuille sur le marché pour la période, excluant les titres à court terme.

Taux interbancaire offert à Londres (TIOL)

Taux d'intérêt convenu entre les banques pour les dépôts libellés en dollars américains et largement reconnu comme indicateur des taux d'intérêt internationaux. Ce taux peut être donné sous forme de taux mensuel, trimestriel, semestriel ou annuel. Le TIOL permet aux investisseurs d'apparier leur coût de crédit à leur coût de financement et sert souvent d'indice de base pour l'établissement des taux de certains instruments financiers à taux variable, dont les taux hypothécaires variables.

Titre assimilable à un titre d'emprunt

Obligation de rembourser l'argent emprunté. Le montant à rembourser dépend du cours du marché, de la valeur d'un indice ou d'un indicateur économique comme la variation des taux d'intérêt et de change.

Titre de capitaux propres

Lorsque vous achetez des actions d'une société, vous faites l'acquisition de droits de « participation » ou de propriété dans la société en question. Les actions sont parfois appelées « titres de capitaux propres ».

Titre d'emprunt

Obligation de rembourser l'argent emprunté dans un certain délai, avec ou sans intérêts. Les obligations, les débetures, les effets de commerce, les effets de commerce adossés à des actifs, les billets et les bons du Trésor constituent des titres d'emprunt.

Titre d'emprunt assorti d'une sûreté

Titre structuré adossé à des flux de trésorerie et/ou à la valeur marchande d'un portefeuille diversifié d'actif (la « sûreté »). La sûreté se compose principalement de titres d'emprunt en espèces et d'instruments dérivés de crédit. Les titres d'emprunt assortis d'une sûreté permettent aux épargnants d'accéder à un portefeuille diversifié et géré d'actif dans le cadre d'un seul placement pouvant offrir un rendement accru.

Titres

Placements ou instruments financiers comme des actions, des titres d'emprunt et des instruments dérivés.

Titres du marché monétaire

Titres d'emprunt à court terme comme des bons du Trésor, des effets de commerce et des acceptations bancaires.

Valeur par action

Valeur globale de l'actif d'un fonds attribuable à une série, moins le passif attribuable à cette série, divisée par le nombre d'actions en circulation de cette série.

Volatilité

Mesure statistique de l'écart des rendements pour un titre ou un indice boursier donné qui peut se mesurer au moyen de l'écart-type entre les rendements du titre ou de l'indice boursier.

Cette page a intentionnellement été laissé en blanc.

Les actions des fonds Catégorie de société RBC sont offertes et placées par RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. et elles sont également placées par d'autres courtiers autorisés.

® / ^{MC} Marque(s) de commerce de Banque Royale du Canada, utilisée(s) sous licence.
© RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. 2016

Fonds Catégorie de société RBC

Des renseignements supplémentaires sur les fonds figurent dans leur notice annuelle, l'aperçu des fonds, les rapports de la direction sur leur rendement et leurs états financiers. Ces documents sont intégrés par renvoi dans le présent prospectus simplifié et en font donc légalement partie intégrante, comme s'ils en constituaient une partie imprimée.

Pour obtenir gratuitement un exemplaire de ces documents, veuillez nous appeler sans frais au 1 800 668-FOND (3663) (en français) ou au 1 800 463-FUND (3863) (en anglais), nous écrire par courriel à fonds.investissements@rbc.com (en français) ou funds.investments@rbc.com (en anglais) ou vous adresser à votre courtier.

Vous pouvez également obtenir un exemplaire du présent prospectus simplifié, de la notice annuelle, des rapports de la direction sur le rendement des fonds, de l'aperçu des fonds et des états financiers sur le site Web des fonds Catégorie de société RBC au www.rbcgma.com.

On peut également obtenir ces documents et d'autres renseignements portant sur les fonds, comme les circulaires de la direction et les contrats importants, sur le site Web www.sedar.com.

RBC Gestion mondiale d'actifs Inc.

155 Wellington Street West
Suite 2200
Toronto (Ontario)
M5V 3K7

Adresse postale :
P.O. Box 7500, Station A
Toronto (Ontario)
M5W 1P9

Service à la clientèle : 1 800 668-FOND (3663) (en français) ou 1 800 463-FUND (3863) (en anglais)
Services aux courtiers : 1 800 662-0652

